



Parasha Hammishpatim

... dans une perspective messianique

SEFER SHEMOT

Parasha 18 **הַמְשֻׁפְטִים**

Hammishpatim «Les jugements»

Les mishpatim ou les mishpataim? Des jugements célestes ou terrestres ?

Torah : Exode 21.1 à 24.18

Haftarah : Jérémie 33.25 à 26, 34.8 à 22,

Esaïe 56.1 à 57.19, Psaume 82

Brit Hadashah : Marc 14.66 à 72

Mat.5:38-42; 15:1-20;

Marc 7:1-23; Actes 23:1-11;

J.M 9:15-22; 10:28-39

COMMENTAIRES : J.SOBIESKI (BETH YESHOUA) -

RELECTURE : PASCAL JUNG (LE TABOR)

PARASHA MESSIANIQUE SEFER SHEMOT

13	1	Shemot (Noms)	שְׁמוֹת	Exode 1.1 à 6.1	Esaïe 27.6 à 28.13, 29.22-24, Jér 1.1 à 2.3, Ez 16, Ps. 94.	Mt 22:23-33; 41-46; Ma 12:18-27; 35-37; Luc 20:27-44; Ac 3:12-15; Ac 5:27-32; 7:17-36; 22:12-16; Ac 24:14-16; JM 11:23-26
14	2	Vaera (Je me suis montré)	וְאָרָא	Exode 6.2 à 9.35	Esaïe 42.8 à 43.7, Ézéchiel 28.25 à 29.21, Ps 76.	Ro 9:14-17; 2 Co 6:14-7:1
15	3	Bo (Va)	וְבָ	Exode 10.1 à 13.16	Jér 46.13 à 28, 1Sam 6.6 à 21, Ex 8.16 à 27, Es 19, Ps 114.	Luc 2:22-24; Yo 19:31-37 Ac 13:16-17; Rév 8:6-9; 12; 16:1-21
16	4	Beshallah (Il renvoya)	בְּשַׁלְחָ	Exode 13.17 à 17.16	Juges 4.4 à 5.31, Josué 24.7 à 33, Psaume 66.	Luc 2:22-24; Yo 6:25-35; 19:31-37; 1Co 10:1-13; 2Co 8:1-15; Rév 15:1-4
17	5	Yithro (Jéthro)	יְתָרוֹ	Exode 18.1 à 20.26	Esaïe 6.1 à 7.6, 9.5 à 6, 33.13 à 34.10, Psaume 96.	Mt 5:21-30; 15:1-11; 19:16-30; Ma 7:5-15; 10:17-31; Luc 18:18-30; Ac 6:1-7; Ro 2:17-29; 7:7-12; 13:8-10, Ep 6:1-13; 1 Tim 3:1-14; 2 Tim 2:2; Tite 1:5-9; JM 12:18-29; Ya 2:8:13; 1Ké 2:9-10
18	6	Hamishpatim (Les jugements)	הַמִּשְׁפָּטִים	Exode 21.1 à 24.18	Jér 33.25 à 26, 34.8 à 22, Esaïe 56.1 à 57.19, Psaume 82.	Mt 5:38-42; 15:1-20; Ma 7:1-23; Ac 23:1-11; JM 9:15-22; 10:28-39
19	7	Teroumah (Prélèvement d'offrande)	תְּרוּמָה	Exode 25.1 à 27.19	1 Rois 5.26 à 6.13, Esaïe 60.17 à 62.3, Psaume 84	JM 8:1-6; 9:23-24; 10:1
20	8	Tetsaveh (Tu ordonneras)	תְּצִוָּה	Exode 27.20 à 30.10	Ézéchiel 43.10 à 27, Jér 11.16 à 12.15, 15.15 à 16, Ps 132	Ph. 4:10-20
21	9	Ki Tissa - (Quand tu recevras le compte)	כִּי תִשְׁאַ	Exode 30.11 à 34.35	1 Rois 18.1 à 39, Esaïe 43.7 à 44.5, Psaume 130	Luc 11:14-20; Ac 7:35 à 8:1; 1Co 10:1-13; 2Co 3:1-18
22	10	Vayaqhel (et Il convoqua)	וַיָּקַהֵל	Exode 35.1 à 38.20.	1 Rois 7.13 à 26, 7.40 à 50 (ou 7.13 à 26).	2Co 9:1-15; JM 9:1-14; Rév 11:1-13
23	11	Peqoudey (les comptes)	פְּקֻדֵּי	Exode 38.21 à 40.38.	1 Rois 7.40 à 8.23, Jér 30.18 à 31.14, Psaume 132.	Rév 15:5-8 Jean 6:1-71

Résumé

Le «Code de l'alliance» est le recueil de lois de l'Ancienne Alliance considéré généralement comme le plus ancien. On y voit comment s'y est élaborée la loi, quels en sont les arrière-plans institutionnels et quelle est sa place dans les rituels juifs. L'analyse de ce code permet aussi de percevoir l'évolution des réalités sociales dans l'histoire d'Israël et amène à l'un des fondements de l'éthique de l'Ancienne Alliance. Dieu va édicter à Moïse une série de lois qui vont régir la vie sociale, avec des préceptes sur le serviteur, l'étranger, la veuve, l'orphelin, les coups et blessures, le viol, le respect dû au prince, le shabbat hebdomadaire et la shemitta, le repos de la terre une fois tous les sept ans, puis les fêtes de pèlerinage. Dieu promet d'expulser du pays de Canaan les sept nations qui l'occupent, et met en garde les enfants d'Israël contre toute tentation de s'allier à eux ou d'adopter leurs coutumes. Moïse rapporte toutes ces paroles aux enfants d'Israël, qui lui répondent unanimement: *Exode 24:7 «Il prit le livre de l'alliance, et le lut en présence du peuple; ils dirent : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit, et nous obéirons.»* Des offrandes sont réalisées, puis Moïse monte sur le mont Sinaï pour y recevoir les Tables de la Loi. Il y reste 40 jours et 40 nuits.

Si la Torah donne avec moult détails chacune de ces mishpatim, c'est que nous devons, à nous qui avons mis notre foi en Yeshoua, en tirer un enseignement pour notre vie. Il faut réaliser ce que la Bible considère comme «esclave». On verra plus loin les différences entre les esclaves homme et les esclaves femme mais d'ores et déjà une conclusion s'impose : les «esclaves» sont considérés ici comme un «outil de travail» ou comme un objet de rémunération. Ces esclaves sont traités d'une manière inférieure à leur maîtres soit humainement soit financièrement. Cela semble démontrer que ces «esclaves», ce ne sont pas uniquement- à moins d'un choix personnel - des enfants d'Israël mais ce sont plutôt des gens des nations (p.ex. des madianites, des moabites qui sont devenus esclaves suite à des prises de guerres ou de conquêtes. C'était, il faut tout de même bien le rappeler, le but de Dieu qu'Israël conquière le pays en chassant les habitants. Il est donc logique que ces habitants deviennent les esclaves des hébreux. Il est presque certain que les hébreux qui étaient esclaves, l'étaient par choix personnel. On le voit dans l'histoire de Judah et de sa belle fille Tamar dont l'espérance de vie était très limitée pour les femmes qui n'avaient pas de mari, de «maître».

Yeshoua dans les évangiles parlait parfois des «petits chiens», en considérant ceux qui ne font pas partie de la Maison d'Israël.

D'autres passages de la Bible montrent que Dieu prend en rançon les nations pour son peuple :

Proverbes 21:18 «Le méchant sert de rançon pour le juste, et le perfide pour les hommes droits.»

Esaïe 43:3 «Car je suis l'Éternel, ton Dieu, le Saint d'Israël, ton sauveur; Je donne l'Égypte pour ta rançon, l'Éthiopie et Saba à ta place.»

On verra qu'après le sacrifice parfait de l'Agneau immolé à la croix ce ne sont pas les lois elles-mêmes qui seront supprimées mais ce sont les «conséquences» de toutes ces lois sur nous qui seront purement et simplement abolies par le sacrifice parfait de Yeshoua à

la croix. Le Fils de Dieu a voulu sauver tout homme sur terre : *Matthieu 20:28* «*C'est ainsi que le Fils de l'homme est venu, non pour être servi, mais pour servir et donner sa vie comme la rançon de plusieurs.*» Tout comme les lois de la gravité ne changent pas, de même les lois que Dieu a établies ne changent pas non plus. Ce qui changera par contre c'est que ces lois n'auront plus de «pouvoir» sur nous qui aurons été sauvés par le sang de Yeshoua. *Romains 7:1* «*Ignorez-vous, frères, -car je parle à des gens qui connaissent la loi, -que la loi exerce son pouvoir sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ?*»

Romains 6:14 «*Car le péché n'aura point de pouvoir sur vous, puisque vous êtes, non sous la loi, mais sous la grâce.*»

Il n'est pas question ici de supprimer la loi. Il est question d'annuler le «pouvoir» que cette loi avait sur nous.

L'apôtre Paul explique que nous sommes soumis à 2 lois : celle de la «loi du péché» puis celle de la «loi de l'esprit de vie»; ça répond à pas mal de questions sur ce qu'est une LOI, la «loi» comme celle de la gravité. On ne peut pas lutter contre la loi de la gravité car c'est une «loi». On a beau avoir la volonté de maintenir quelque chose dans l'air, ça finira par tomber par terre. C'est une loi immuable qui est impossible à changer par notre volonté propre : la loi de la gravité universelle. On ne peut pas «triompher» d'une loi par notre propre volonté. Par contre on peut s'en «affranchir». C'est ça la bonne nouvelle. On ne peut pas non plus choisir une «loi» comme si nous avions un certain pouvoir de décision sur le type de loi qu'on voudrait suivre.

Toutes les lois nous sont «imposées». C'est le principe même des lois.

Dieu a établi en Eden l'arbre de la connaissance du bien et du mal parmi tous les autres arbres. Il ne laissait pas à l'homme le choix, mais lui donnait un ordre très clair «tu ne mangeras pas...». Si Adam mangeait du fruit de cet arbre, il décidait alors de faire ses choix librement et de ne plus dépendre de Dieu. Il se rebellait alors contre son créateur et choisissait de déterminer par son intelligence, sa sagesse et sa propre justice ce qui est bien et ce qui est mal, et attestait par conséquent ne plus vouloir suivre Dieu.

Cet arbre de la connaissance du bien et du mal qui a été placé en Eden, Adam et Ève ne pouvaient pas l'éviter, ou passer à côté comme s'il n'existant pas. Ils devaient l'affronter très clairement puis faire leur choix. S'ils avaient été un minimum intelligent, ils auraient partagé à Dieu les sentiments de leur cœur en Lui partageant le trouble qu'ils vivaient, en Lui disant qu'ils étaient incapables de résister à la tentation et ne pas en prendre le fruit. Ils ne se sont pas avoués faibles et vaincus. Ils croyaient pouvoir gérer la chose eux-mêmes. Et c'est à partir du moment où on va «capituler» devant une loi, «qu'on va s'avouer vaincu», que l'Esprit de Dieu va nous donner la victoire.

L'homme est corrompu dans le plus profond de son âme, il aime défier Dieu. Et il est incapable par ses propres moyens de faire les bons choix et de lui obéir. Dieu voulait



Isaac Newton expérimente quelques «*lois*» physiques

exposer au grand jour la nature humaine, telle qu'elle est sans Dieu ! C'est la raison pour laquelle Dieu s'est choisi un peuple qui marcherait dans ses pas et qui ne voudrait dépendre que de lui par amour. Au lieu de rester esclave de la connaissance du bien et du mal, il deviendrait esclave de la justice. Ce fut un petit peuple physique au départ qui s'est transformé en une multitudes d'hommes et de femmes ne voulant plus faire leur propre choix, mais faire uniquement la volonté de Dieu, ne voulant plus décider par eux mêmes de ce qui est bon et de ce qui est mauvais, mais juste obéir à Dieu, ne voulant plus douter, mais avoir confiance en celui qui leur a tout donné.

Il faut savoir qu'il y a plusieurs types de lois :

--> les **mitsvot** (ça vient de mi+tsava = ce qui provient de «l'ordre», du «commandement») ou encore les **houqim**, les **mishpatim**, etc. et
 --> la Torah nous instruit, elle enseigne à notre âme, elle ne nous oblige à rien, tandis que les **mitsvot** nous maintiennent en prison tout comme le péché : ce sont les lois comme celles dont parle l'apôtre Paul en *Romains 7:21* «*Je trouve donc en moi cette loi : quand je veux faire le bien, le mal est attaché à moi. 22 Car je prends plaisir à la loi de Dieu, selon l'homme intérieur; 23 mais je vois dans mes membres une autre loi, qui lutte contre la loi de mon entendement, et qui me rend captif de la loi du péché, qui est dans mes membres. 24 Misérable que je suis ! Qui me délivrera du corps de cette mort ? 25 Grâces soient rendues à Dieu par Jésus-Christ notre Seigneur ! Ainsi donc, moi-même, je suis par l'entendement esclave de la loi de Dieu, et je suis par la chair esclave de la loi du péché.*»

Préliminaires : un code civil et un code pénal

La parasha précédente Yitro nous a donné les 10 Paroles de base d'Exode 20, qui sont un résumé global de tout ce qui va être mis concrètement en pratique ici. Cette parasha Mishpatim définit l'organisation du droit en Israël. Lors du don de la Torah à Moïse, dès la deuxième Parole déjà, le peuple avait demandé à Moïse d'être le relais car il ne supportait déjà pas son intensité. Si on compare avec la justice dans nos pays, il s'agissait du droit «civil» donné de manière brute, sans filtre qui devait encore être organisé par un code «pénal». Le code civil en soi n'est pas praticable. C'est pour ça qu'il y a un droit pénal. La fonction des mishpatim, c'est précisément de mettre en pratique les 10 paroles, le «code civil». Chacune de ces mishpatim est en relation avec les 10 paroles. Certaines mishpatim concernent le comportement à avoir par rapport à Dieu, d'autres par rapport aux parents, d'autres concernent le droit pénal (le meurtre, le vol, etc.). Le judaïsme relie les 10 Paroles à 10 Paroles qui ont créé le monde. A ce propos, il est écrit 9 fois dans le récit de la création **וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים** « *Vayomer Elohim – Et Dieu dit* ». Pour arriver à la somme de 10 paroles, il faut considérer que le mot « Béréchit » est une parole aussi. Les commentateurs expliquent qu'à propos de cette parole, il n'a pas été dit « Et Dieu dit » car il n'y a pas encore de création à laquelle Dieu pouvait s'adresser. Le mot « Béréchit » en soi est une parole de Dieu. Ceci étant, Exode 20 nous montre les Paroles que Dieu a dites à Moïse et au peuple mais elles n'ont pas encore été écrites sur les 2 tables.



Genèse 1:3 «*Dieu dit* : Que la lumière soit ! Et la lumière fut.»

Genèse 1:6 «*Dieu dit* : Qu'il y ait une étendue entre les eaux, et qu'elle sépare les eaux d'avec les eaux.»

Genèse 1:9 «*Dieu dit* : Que les eaux qui sont au-dessous du ciel se rassemblent en un seul lieu, et que le sec paraisse. Et cela fut ainsi.»

Genèse 1:11 «*Puis Dieu dit* : Que la terre produise de la verdure, de l'herbe portant de la semence, des arbres fruitiers donnant du fruit selon leur espèce et ayant en eux leur semence sur la terre. Et cela fut ainsi.»

Genèse 1:14 «*Dieu dit* : Qu'il y ait des luminaires dans l'étendue du ciel, pour séparer le jour d'avec la nuit; que ce soient des signes pour marquer les époques, les jours et les années»

Genèse 1:20 «*Dieu dit* : Que les eaux produisent en abondance des animaux vivants, et que des oiseaux volent sur la terre vers l'étendue du ciel.»

Genèse 1:24 «*Dieu dit* : Que la terre produise des animaux vivants selon leur espèce, du bétail, des reptiles et des animaux terrestres, selon leur espèce. Et cela fut ainsi.»

Genèse 1:26 «*Puis Dieu dit* : Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur le bétail, sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre.»

Genèse 1:28 «*Dieu* les bénit, et *Dieu* leur *dit* : Soyez féconds, multipliez, remplissez la terre, et l'assujettissez; et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut sur la terre.»

Genèse 1:29 «*Et Dieu dit* : Voici, je vous donne toute herbe portant de la semence et qui est à la surface de toute la terre, et tout arbre ayant en lui du fruit d'arbre et portant de la semence : ce sera votre nourriture.»

Toujours selon ces commentateurs, cette écriture sur les tables de pierre avec le doigt de Dieu ne se fera qu'un peu plus tard en Exode 24:12 *L'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne, et reste là; je te donnerai des tables de pierre, la loi et les ordonnances que j'ai écrites pour leur instruction. 13 Moïse se leva, avec Josué qui le servait, et Moïse monta sur la montagne de Dieu.*» Le peuple a reçu ces 10 Paroles qui devraient bien sûr lui suffire mais pour les mettre en pratique, Dieu va lui venir en aide car le peuple va devoir réapprendre ce qu'est la liberté. Depuis les plus simples règles élémentaires de vie en communauté, en famille où la liberté de l'un ne doit pas nuire à la liberté de l'autre, ce peuple va recevoir de Dieu, par l'intermédiaire de Moïse une série de lois régissant la vie sociale, connu dans les milieux académiques comme le Code de l'Alliance. Y sont promulgués, outre des préceptes sur

Cette observation, souvent discutée dans les commentaires bibliques et mystiques, souligne que la formule « Et Dieu dit » (utilisée pour créer) suppose un récepteur ou une réalité préexistante à laquelle s'adresser. Avant la création de la lumière ou des éléments de base, la Parole divine est auto-référentielle, un acte pur de volonté créatrice plutôt qu'une communication.

Voici quelques points clés liés à cette interprétation : **Le début de la Création** : La Genèse s'ouvre par la création initiale (le ciel et la terre) avant l'utilisation systématique de la formule « Et Dieu dit » pour structurer le monde, selon Je Cherche Dieu.

La Parole divine : Le concept de la parole divine comme puissance créatrice (le Logos) suggère que la Parole (le «dire») précède la formation de la matière observable, comme le note *TopBible*.

La distinction entre création et «dire» : Dans de nombreux commentaires théologiques, le fait que Dieu crée d'abord «en silence» ou par un acte de volonté non adressé souligne la souveraineté divine, le «dire» s'adressant ensuite à la structure en train d'être ordonnée.

En somme, l'absence de cette phrase initiale au tout début suggère un moment créateur qui précède la communication adressée à l'univers.

le serviteur, l'étranger, la veuve, l'orphelin, les coups et blessures, le viol, le respect dû au prince, le shabbat, repos des créatures une fois tous les sept jours, et la shemitta, repos de la terre une fois tous les sept ans, puis les fêtes de pèlerinage.

Quelle Loi orale ? Quelle loi écrite ?

Pour certains, la loi écrite se résume aux 10 commandements écrits sur des tables de pierre et tout le reste c'est la loi orale. Qu'en est-il ? La vraie loi de Dieu, nous a été transmise dans les 66 livres, c'est-à-dire dans les 39 livres de la Bible hébraïque,

La «Parole orale» <i>Torah she-be'al peh</i>	La «Parole écrite» <i>Torah she-bi-khtav</i>
	

le Tanakh et accomplie dans les 27 livres de la Brith Hadashah. Il n'y a pas d'autre Parole de Dieu. Cette Parole est une balise, un garde-fou contre toute déviation. S'il y a une Bible, c'est précisément pour empêcher l'homme de vouloir ajouter ou retrancher quoi que ce soit. Quel intérêt y a-t-il d'en rajouter si ce n'est de refuser cette Parole au profit de pensées humaines. Chez les papes catholiques, les différents «conciles Vatican» de l'Église catholique par exemple, sont un foisonnement de pensées humaines voulant absolument rajouter par rapport à la Parole de Dieu.

Chez les juifs, c'est un peu pareil. Les hommes veulent toujours en rajouter. Le Talmud légiférera quelques 1500 ans plus tard une loi dite «orale» qui viendra parfois même s'opposer à la «loi écrite», celle que nous étudions aujourd'hui. Le judaïsme rabbinique enseigne que les Livres du Tanakh (c'est-à-dire la Parole de Dieu) furent transmis en parallèle avec une tradition orale, transmise par les érudits et chefs religieux de chaque génération, c'est-à-dire des paroles d'hommes.

La loi orale, *Torah she-be'al peh* de Yeshoua

Le judaïsme fait une nette distinction entre :



1. la *Torah she-bi-khtav* תּוֹרָה שְׁבִכְתָּב : l'Instruction Écrite qui comprend la Torah et le Tanakh¹ «la Torah qui est dans l'écriture» de la racine 3789 kathab כתָּב, «écrire», «enregistrer», «inscrire»;



2. la *Torah she-be'al peh* תּוֹרָה שְׁבִעַל פֶּה : l'Instruction Orale, qui n'est rien d'autre que son exégèse et qui est compilée dans le Talmud (litt. « Étude ») et dans les Midrashim (litt. « Exégèses ») «la Torah qui est dans la bouche» que l'on pourrait traduire aussi «La Torah qui est dans la bouche du mari».

¹ TeNakh : Torah (Pentateuque), Neviim (Prophètes), Ketouvim (Les écrits)

Indépendamment du judaïsme, et dans un esprit prophétique, c'est par la Foi que nous pouvons y voir selon ce que l'Esprit va nous dire dans notre cœur, ce qui vient des hommes et ce qui vient de Dieu. En effet ici «beal peh» n'ayant pas de vocalisation, on peut lire «torah she baal peh» signifie «la torah de la bouche du mari» adressée à sa «qahal²» qui est son épouse, étant sous-entendu que Yeshoua est le mari qui est venu chercher son épouse et qu'il s'adresse à elle «oralement», c'est-à-dire par le Saint-Esprit dans le cœur des croyants !

Dans le judaïsme, pour certains l'interprétation de la Torah orale est considérée comme ayant une autorité supérieure à la Torah Écrite³ et pour d'autres, comme p.ex. le Rav Nahum⁴, l'un ne va pas sans l'autre. Ce qui se confirme de plus, c'est que la Halakha (littéralement « la Voie », fréquemment rendu par la « Loi juive ») est basée tant sur l'« Instruction Orale » que l'« Instruction Écrite ». La loi et la tradition juive rabbinique ne sont donc pas basées sur la lecture littérale du Tanakh, mais sur la combinaison de traditions orales et écrites. La Torah orale désigne à la fois le concept et le corpus d'une doctrine oralement transmise, concomitante à la Torah, inséparable d'elle et existant depuis sa révélation. Une tradition orale semble se retrouver dans plusieurs livres juifs, canoniques ou non, mais le pharisaïsme, auquel succède le judaïsme rabbinique, se distingue par son insistance à proclamer qu'il transmet sa tradition oralement. Selon le dictionnaire, le pharisaïsme est une religion, une doctrine ou une attitude des pharisiens, qui consiste à surveiller uniquement le respect de la loi (les actes), sans tenir compte de son esprit, de l'intention ou de son but.

La Torah orale se veut à la fois fidèle à son origine sinaïtique, au point d'exiger du répétiteur qu'il transmette l'enseignement suivant les termes mêmes qui lui ont été transmis, et dynamique, chaque génération interprétant les enseignements dans sa conjoncture propre. Dans cette optique, la Torah écrite est infinie de sens ; tous ont été transmis par Dieu à Moïse mais seuls quelques-uns ont été révélés aux hommes.

Entièrement orale à l'origine, cette tradition exégétique est partiellement mise par écrit aux premiers siècles de l'ère chrétienne, dans le Midrash et la Mishna puis dans les différents Talmuds, et dans d'autres divers ouvrages ultérieurs de littérature rabbinique.

Au départ la rédaction de la loi orale était interdite. Ce n'est qu'à l'époque de la destruction du Second Temple, qu'il fut décidé de transgresser l'interdit de consigner la Torah Orale par écrit, car la quantité de savoir allait en augmentant alors que le nombre de Sages et de disciples allait en diminuant, et le risque de tomber dans l'oubli grandissait chaque jour. La première compilation fut la Mishna, sur laquelle s'élaborèrent les Talmuds.

2 «Qahal» a donné en grec «Ecclesia», église

3 «La suprématie de la loi orale» - Akadem n° 18 Michpatim: l'envers du verset par Simon Hazan - enseignant du judaïsme

4 Hidabroot.fr «When We Say Bircas Hatorah We Need To have in Mind Torah She'beal Peh as Well - But How Can We Know that It's True?

La **vraie** Loi Orale, exclusivement basée sur la «PAROLE» transmise par Dieu

Qu'est-ce que la «loi orale»? La Bible a été transmise par l'Éternel à l'attention des patriarches. La compréhension des textes écrits nécessite des explications. On va voir lors de cette parasha que la «compréhension» des textes donnés **par l'Esprit Saint est de loin supérieure au texte écrit. Si l'on définit la «loi orale» par «l'explication» exégétique des textes, alors oui, cette «loi orale» est effectivement supérieure à la loi écrite.**



La gestion d'un champ ou d'une vigne physique est de loin dépassée par sa signification prophétique, à savoir que le champ c'est le monde et la vigne c'est Israël. La relation entre une femme et son mari dans la Bible est de loin, dépassée par la vraie relation qu'elle signifie prophétiquement à savoir la relation entre Israël qui représente l'épouse de Christ et Yeshoua, l'époux. Mais la tradition orale, ce n'est pas du tout ça qu'elle va identifier comme étant inférieure.

On va retrouver dans l'église le même problème puisque le christianisme basique va rechercher des réponses «charnelles», «terrestres», «physiques» et non spirituelles.

On va voir aussi, et c'est là que la révélation prophétique découverte au cœur même de l'hébreu montre que la vraie «Loi Orale», c'est-à-dire l'étude exégétique de la Bible ne peut s'accomplir entièrement qu'EN YESHOUA et par la Révélation de la Rouah Hakodesh.

A l'époque des patriarches, seuls quelques initiés éclairés par la Rouah HaElohim comme Abraham, Isaac, Jacob, Joseph ou des païens comme Jéthro, ont vu dans leur cœur, Yeshoua, qui est resté caché jusqu'au temps fixé. On le sait d'après tout ce que nous avons pu partager ensemble depuis le début de ces parashot comme p.ex. Moïse qui annonçait la venue future après lui du Messie.

Jusqu'à sa venue, la Torah était écrite sur des tables de pierre. Lors de cette première venue, cette Torah DEVAIT être écrite sur les tables de chair, le cœur. Si Yeshoua n'était pas visible pendant toutes ces années c'était de la volonté souveraine de Dieu car aujourd'hui, sans la FOI il est impossible de s'approcher de Dieu. La foi d'Abraham et de Moïse étaient tout-à-fait exceptionnelle. Sans la Foi, les hommes ont un vide dans leur cœur, ils doivent alors le combler par d'autres «lois orales», c'est-à-dire quelque chose qui vient du cœur et non des écrits. Mais comme ça ne venait pas de Dieu mais des hommes, cette loi orale restait faible et sans force.

Ce qu'il faut ajouter c'est que parmi les rabbins, exégètes, commentateurs, de bien curieuses révélations sont données par Dieu comme nous le verrons en Exode 23:20 avec ce personnage mystérieux «Méatron».

La vraie Loi écrite, éclairée par la Rouah Hakodesh

Dans chacune des lois écrites, qui semblent apparemment sortir complètement de nos réalités, nous allons découvrir un véritable enseignement messianique, digne des plus grandes formations bibliques sur la cure d'âme, sur le pardon, sur la miséricorde de l'Éternel. Prenons comme exemple *Exode 21:5* lorsque l'esclave dit : *J'aime mon maître*,

ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre» l'homme qui est l'esclave ici, ne doit évidemment pas seulement être considéré comme un vrai esclave puisqu'on sait que l'esclavagisme a fortement diminué de nos jours. Le titre de «Maître» doit être attribué à Yeshoua. Le titre d'esclave doit être attribué à tous les hommes qui sont encore sous la domination du péché dans leur vie. Si l'esclave est resté esclave, c'est parce qu'il a changé de maître : avant, son maître c'était Satan et le péché, aujourd'hui il est esclave de la justice. Dans d'autres passages on doit attribuer la fonction de «femme» au peuple d'Israël, juifs ou gentils car Yeshoua est l'époux et nous (Israël, la Qehilah) sommes «l'épouse».

Bref, lues et révélées de la sorte, ces mishpatim solutionnent tous les problèmes que vivent aujourd'hui les enfants de Dieu.

«Officiellement», Yeshoua est absent des textes talmudiques mais de manière cachée (kabbale, Zohar, l'hébreu), la présence du Fils de Dieu est révélée comme jamais il ne l'a été. On verra plus loin aussi une «perche» lancée à l'attention des talmudistes, avec ce mystérieux personnage «Métratron» dont nous parlerons plus loin en détail et qui n'a rien à voir avec notre rédempteur mais qui ressemble à un pied de nez fait par Dieu à tous les religieux. Sans ce Fils, la Bible perd toute sa force et forcément les hommes ont besoin de combler le vide par autre chose mais qui ne les satisfera jamais complètement puisque Yeshoua est l'accomplissement de la loi.

Sans Yeshoua, cette Loi «Orale» ne peut trouver son accomplissement et amène automatiquement à toutes les dérives et pensées purement humaines, humanistes. Le judaïsme affirme l'autorité de la loi orale sur la loi écrite ce qui laisse évidemment la porte ouverte à toutes déviations qui obligent les lecteurs à croire sur parole les dires des auteurs. On va découvrir que finalement, grâce à l'hébreu et grâce à l'inspiration de la Rouah HaQodesh, les textes bibliques de la loi écrite se suffisent à eux-même.

Yeshoua a bien dit sur eux «*3 ... Et vous, pourquoi transgressez-vous le commandement de Dieu au profit de votre tradition ?» (Matthieu 15:3)*

«6 Jésus leur répondit : Hypocrites, Esaïe a bien prophétisé sur vous, ainsi qu'il est écrit : Ce peuple m'honore des lèvres, Mais son cœur est éloigné de moi. 7 C'est en vain qu'ils m'honorent, en donnant des préceptes qui sont des commandements d'hommes. 8 Vous abandonnez le commandement de Dieu, et vous observez la tradition des hommes. 9 Il leur dit encore: Vous anéantissez fort bien le commandement de Dieu, pour garder votre tradition. 10 Car Moïse a dit : Honore ton père et ta mère; et : Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. 11 Mais vous, vous dites : Si un homme dit à son père ou à sa mère : Ce dont j'aurais pu t'assister est corban, c'est-à-dire, une offrande à Dieu, 12 vous ne le laissez plus rien faire pour son père ou pour sa mère, 13 annulant ainsi la parole de Dieu par votre tradition, que vous avez établie. Et vous faites beaucoup d'autres choses semblables.» (Marc 7)

A un dieu inconnu, ... un dieu sans l'incarnation de Yeshoua

La Révélation de Yeshoua HaMashiah dans la Torah nous amène à réaliser que cette Torah, c'est-à-dire cette Parole ne peut être Vivante qu'**incarnée en Yeshoua Fils de l'Homme**,

Fils de Dieu. Comme la Torah ne peut être vivante que par son accomplissement, sans Yeshoua, la Torah est vide d'accomplissement.

1 Jean 4:2

בָּזָאת תְּכִירֹן אֶת־רוֹחַ הָאֱלֹהִים בְּלִרְוֹחַ אֲשֶׁר מָזָה כִּי־יְשֻׁעָה הוּא הַמָּשִׁיחַ וּבָא בְּבָשָׂר מִאֵת אֱלֹהִים הוּא	<i>bazot takkiyroun eth rouah haelohim kol rouah asher modeh kiy Yeshoua hou HaMashiyah ouva vabbasar me'et elohim hou</i>	<i>«Reconnaissez à ceci l'Esprit de Dieu : tout esprit qui confesse Jésus-Christ venu en chair est de Dieu»</i>
בְּיַמִּתְעִים רַבִּים יֵצָאוּ בְּאָרֶץ אֲשֶׁר לֹא יְדֹוּ כִּי־יְשֻׁעָה הַמָּשִׁיחַ הוּא הַבָּא בְּבָשָׂר כֹּזה הוּא מִתְּעַה וְשׁוֹטֵן הַמָּשִׁיחַ:	<i>kiy mat'iyim rabbiym yatsou vaaretz asher lo yodou kiy yeshoua hamashiyah hou habba vabbasar khazeh hou mat'eh vesoten hammashiah</i>	<i>2 Jean 1:7 «Car plusieurs séducteurs sont entrés dans le monde, qui ne confessent point que Jésus-Christ est venu en chair. Celui qui est tel, c'est le séducteur et l'antéchrist.»</i>

Jean 1:14 «*Et la parole a été faite chair, et elle a habité parmi nous, pleine de grâce et de vérité; et nous avons contemplé sa gloire, une gloire comme la gloire du Fils unique venu du Père.*»

L'exégèse biblique, du grec «exégesis» (mener hors de), étudie de manière approfondie un texte biblique.

La vraie exégèse biblique, exige la Vie par l'Esprit Saint, la Foi en Yeshoua, la connaissance de l'hébreu biblique. Le point de départ d'une vraie exégèse est la FOI.

Sans la Foi, c'est humainement qu'on essaie de chercher ce qu'on ne connaît pas comme disait l'apôtre Paul «A un Dieu inconnu».

Actes 17:23 «*Car, en parcourant votre ville et en considérant les objets de votre dévotion, j'ai même découvert un autel avec cette inscription : A un dieu inconnu ! Ce que vous révérez sans le connaître, c'est ce que je vous annonce.*»

Jérémie 44:3 «*à cause de la méchanceté avec laquelle ils ont agi pour m'irriter, en allant encenser et servir d'autres dieux, inconnus à eux, à vous et à vos pères.*»

Il est intéressant de constater que sur les 613 commandements que prescrira toute la Torah, la parasha Hamishpatim en compte 53. Ce chiffre 53 est comme nous le savons prophétique puisque c'est dans ce chapitre 53 d'Esaïe que Dieu annoncera le Messie Ben Joseph, le Ben Elohim, Yeshoua HaMashiah.

En principe les 10 Paroles résument globalement le tout. Yeshoua disait que les commandements de Dieu se résumaient en celui d'aimer Dieu et son prochain.

Mais nous savons pertinemment bien que même si nous avons reçu le don de la nouvelle naissance, le baptême dans le Saint Esprit, les dons, etc., nous savons très bien que les lois ne changent pas, que p.ex. la réglementation routière est valable pour nous aussi malgré ce qu'on vient de dire. Nous avons besoin, nous aussi, de garde-fous qui nous maintiennent dans la prudence.

N'importe quel croyant, fusse-t-il sanctifié à outrance, n'est pas à l'abri d'un dépassement de vitesse qui lui vaudra une amende administrative. Cet exemple nous montre les limites de notre bonne volonté à essayer d'être saints comme Dieu nous l'a demandé.

Afin que le peuple puisse correctement se sanctifier et vivre dans les voies de Dieu, il sera alors indispensable d'éliminer les pièges, les ennemis qui sont à la base de toutes les tentations que subira le peuple. C'est ainsi que Dieu promet d'expulser du pays de Canaan les sept nations qui l'occupent, et met en garde les enfants d'Israël contre toute tentation de s'allier à eux ou d'adopter leurs coutumes.

Moïse rapporte toutes ces paroles aux enfants d'Israël, qui lui répondent unanimement: nous ferons et nous entendrons tout ce que Dieu dit. Des offrandes sont réalisées, puis Moïse monte sur le mont Sinaï pour y recevoir les Tables de la Loi. Il y reste 40 jours et 40 nuits.

Dans la fin de cette Parasha on apprend que Moïse monta avec Aaron, Nadab et Abihu, et soixante-dix anciens d'Israël sur la montagne et que là, ils ont eu l'honneur de voir de leurs yeux le Dieu d'Israël avec sous ses pieds un ouvrage de saphir transparent, comme le ciel lui-même dans sa pureté. Ils virent Dieu, et ils mangèrent et burent. On comprend dès lors pourquoi les deux fils de Aaron ont payé plus tard de leur vie pour leur comportement inadéquat où, après avoir vu Dieu face à face, nous verrons en Lévitique 10:1 qu'ils prirent chacun un brasier, y mirent du feu, et posèrent du parfum dessus.

Ainsi, Nombres 3:4 nous montrera qu'ils mourront devant l'Éternel, parce qu'ils auront apporté devant l'Éternel du feu étranger. Il faut toutefois préciser que le simple fait d'apporter un «feu étranger» est assez rarement sanctionné par Dieu à ce point. Dans le monde chrétien actuel, on aurait vu une véritable hécatombe, ce qui n'en est rien. Quand on voit Dieu comme ils l'ont vu, on se garde beaucoup plus que les simples gens du peuple. L'expérience personnelle intime avec le Seigneur et le baptême dans le Saint Esprit peuvent être pour certains un piège mortel.

Exode 21:1 à 23:33

«Mishpatiyim» ou «Mishpataïm» ? Des lois humaines ou célestes?

Ces «mishpatiyim» en Exode 21:1 sont des jugements, des habitudes, des ordonnances.

וְאֶלְךָ הַמִּשְׁפָטִים אֲשֶׁר תִּשְׁרַׁת תְּשִׁים לְפָנֵיכֶם:	<i>veelleh hammishpatiyim asher tasiyim liphnéhem</i>	<i>Voici les lois que tu leur présenteras.</i>
---	--	--

4941 mishpat **מִשְׁפָט** est un nom masc. jugement, justice, habitude, ordonnances, loi, le droit, règles, la cause, le modèle, règles établies, ... ; (421 occurrences).

--> jugement, justice, ordonnance.

a. jugement.

1. action de décider d'une cause.
2. lieu, cour, siège du jugement.
3. procès, procédure, litige (devant des juges).
4. cas, cause (présentée au jugement).
5. sentence, décision (du jugement).
6. exécution (du jugement).
7. le temps (du jugement).

b. justice, droit, rectitude (attributs de Dieu ou de l'homme).

c. ordonnance.

d. décision (de loi).

e. droit, privilège, dû (légal).

f. propre, convenable, mesuré, coutume, manière, plan.

Ce mot vient de la racine 8199 :

8199 shaphat **שָׁפַט**

une racine primaire le verbe juger, être juge, faire le juge, prononcer, punir ; (203 occurrences).

-> juger, gouverner, défendre, punir.

-> Qal

1. agir comme un législateur, ou juge ou gouverneur (de Dieu, de l'homme). (décider, gouverner, juger).
2. décider la controverse (de Dieu, de l'homme).
3. exécuter un jugement (judicieux, sage (de l'homme), justifiant, condamnant et punissant, à la venue théophanique pour le jugement final.

-> Nifal

1. entrer dans la controverse, plaider, alléguer.

2. être jugé.

Genèse 16 : 5 «Et Sarai dit à Abram : *L'outrage qui m'est fait retombe sur toi. J'ai mis ma servante dans ton sein; et, quand elle a vu qu'elle était enceinte, elle m'a regardée avec mépris. Que l'Eternel soit juge (shaphat שָׁפַט) entre moi et toi !*»

Genèse 18 : 25 «Faire mourir le juste avec le méchant, en sorte qu'il en soit du juste comme

du méchant, loin de toi cette manière d'agir ! loin de toi ! Celui qui juge (shaphat שֶׁפֶט) toute la terre n'exercera-t-il pas la justice ?»

Un autre mot s'écrit de la même manière que le jugement et c'est :

4942 mishpath מִשְׁפָּת Pluriel duel mishpetaïm מִשְׁפָּתִים un nom masculin dont la signification selon (CLBL)⁵- étables ; (2 occurrences).

1. endroits en feu, tas de cendre.
2. étables, bergerie, sac de selle.

Ce mot vient de la racine 8192 shaphah שְׁפָה une racine primaire ; nue, mis à nu ; --> balayer à nu, racler.

(Nifal) être balayé par le vent, être raclé à nu (par le vent).

(Pual) être nu, être découvert, mis à nu.
(2 occurrences).

Job 33 : 21 «Sa chair se consume et disparaît, ses os qu'on ne voyait pas sont mis à nu (Shaphah)»

Esaïe 13 : 2 «Sur une montagne nue (Shaphah) dressez une bannière, Elevez la voix vers eux, Faites des signes avec la main, Et qu'ils franchissent les portes des tyrans»

La curiosité grammaticale est double :

1. **מִשְׁפָּת** mishpat en tant que jugement se termine par la lettre teth (l'argile, c'est-à-dire des lois à destination des hommes charnels, adamiques)
2. **מִשְׁפָּת** mishpat avec un TAV et avec une forme plurielle duelle (les eaux d'en haut et les eaux d'en bas) considère cette forme de «jugement» comme divine et amène le feu, la cendre dans la bergerie. On y voit même la marque, la signature de l'alliance de Dieu avec les deux bois croisés du tav +

Les jugements, s'ils n'ont pas reçu la signature de Dieu restent des jugements charnels, à destination d'hommes et de femmes charnels. On verra plus loin dans Exode 22 les lois qui concernent le fait d'avoir mis le feu à une étable.

Quels «mishpatim» trouve-t-on dans cette parasha ?

Vous trouverez à partir de la page 16, un tableau d'une soixantaine de prescriptions soit positives soit négatives puis un récapitulatif général en page 30. L'Éternel a voulu faire rapprocher l'homme de sa Présence. Cela devait se faire par une «alliance», du sang. C'est-à-dire par une «loi». Nous savons aujourd'hui que toutes les lois mosaïques relatives aux sacrifices, étaient placées sous un «régime» : celui de la loi. Galates 3:23 spécifie que «Avant que soit instauré le régime de la foi, nous étions emprisonnés par la Loi et sous sa surveillance, dans l'attente du régime de la foi qui devait être révélée.»

Dieu a donc littéralement et concrètement placés les hommes sous une «autorité», sous un «régime» provisoire, dans l'attente de la révélation du Dieu Sauveur : Yeshoua. La Bible

5 «Concise Lexicon to the Biblical Languages (Un lexique concis des langues bibliques).

André Chouraqui - 1985 - CHU Galates 3.23 traduit ainsi «Avant que vienne l'adhérence, nous étions enfermés sous la garde de la tora, jusqu'à ce que l'adhérence soit découverte».

Si Dieu ne dort ni ne sommeille et qu'Il «garde» (shomer) Israël, de même pendant la première alliance, Il a «gardé» tous les hommes sous la loi. Maintenant il nous «garde» aussi tous sous une autre alliance, celle de la «Foi».

*Romains 4:16 «Voilà pourquoi l'héritage est promis à la foi : c'est pour qu'il soit **un don de la grâce**. Ainsi, la promesse se trouve confirmée à toute la descendance d'Abraham, c'est-à-dire non seulement à celle qui est sous le régime de la Loi, mais aussi à celle qui partage la foi d'Abraham. Il est notre père à tous»*

Ce «régime» de la «foi» est donc bien un cadeau que Dieu fait aux hommes, du moins, ... à qui Il veut !!!

Dieu n'était pas obligé de faire ce «cadeau» puisque c'est nous qui nous sommes éloignés de Lui par désobéissance. La «foi» vient donc de Dieu. C'est encore là une grâce imméritée. Il faut bien comprendre ces choses car lorsqu'on arrivera aux lois sur les sorciers, sorcières, homosexuels ou encore sur les zoophiles, il ne suffira pas de dire que «Jésus a pris sur Lui tous les péchés.». Le fait de croire en Lui est un «don» céleste.

Une question de vocabulaire

Il est important de bien comprendre les différents termes utilisés dans tous ces «Mishpatim».

Pour commencer, dans plusieurs lois, il sera souvent question d'esclavage.

De qui parle-t-on lorsqu'on lit «esclave» ? En hébreu, l'esclave n'est pas sans genre :



- un esclave mâle se dit «**eved**» (serviteur) (5650) שֵׁבֶד un nom masculin : serviteur, esclave, qui appartient, homme, gens, assujetti, au service, soumis ;
- tandis qu'au niveau des femmes, une esclave **femme** se dit «**amah**» (519) אֲמָה un nom féminin pour servante 49, femme 4, esclave 2, une esclave, une concubine. (rappelons au passage que נִשְׁאָה la femme «ishah» signifie aussi une «prostituée». Ce mot «amah» donnera (522) ammah אֲמָה « mère, début, fondation ». Une mère se dit aussi «em» et en hébreu moderne une maman se dit «ima».

Avant d'être pleinement «femmes,» les «esclaves» femmes étaient utilisées pour donner une postérité à Israël. Pour pouvoir subsister, les femmes abandonnées à leur sort sans parents ni mari devaient se prostituer faute de mourir.

Qui sont les vrais acteurs dans un mariage lorsqu'une vierge doit être épousée ? Que signifie précisément «obligation de...» ou «Interdiction de...» ou «peine de mort», «fosse» ou «puits», «couvercle sur le puits», «réparation des dommages causés à autrui», «jugement», «restitution», etc.

Quel est le sens que l'on doit accorder aux «6 années» ou aux «6 jours» de la semaine à côté desquels il y aura une relâche la 7^{ème} année ou le 7^{ème} jour ?

Si l'on ne comprend déjà pas d'avance le sens prophétique de ce vocabulaire biblique prophétique, en voulant à tout prix mettre en pratique «toute» la loi de Moïse, on passe complètement à côté de l'enseignement de la Torah. Alors, au lieu d'être comblé par Dieu on est vidé et troublé. Alors, pour combler le vide, ceux qui auront peu d'intelligence se sentiront obligés de «traduire» les «Mishpatim» humainement en s'inventant toutes sortes d'argumentations les plus fallacieuses les unes que les autres comme p.ex. «la Torah a dit ceci ou cela, il nous faut obéir même si on ne comprend pas».

Ce qui n'a évidemment aucun sens pour le lecteur de la Bible dont le but principal est de recevoir le Pardon de Dieu, son Amour, la Vie Éternelle, l'Espérance de la Résurrection, le salut, la liberté, la délivrance.

Le but de ces parashot messianiques est d'apprendre ce nouveau langage prophétique. La «croix» et la «résurrection» vont révéler si quelqu'un est né de nouveau ou pas. Celui qui n'a pas la Foi a tout perdu. Ce manque de foi l'obligera à essayer de se «justifier», c'est-à-dire se rendre «juste» aux yeux de Dieu.

La parashat Mishpatim comporte 60 prescriptions positives ou négatives

Dans chacune de ces mishpatim, l'action de Yeshoua en tant que «bouc émissaire», modifie en profondeur les «conséquences». Comme celles-ci sont inéluctables, si on doit en payer de toutes façons les conséquences, Yeshoua nous a accordé la possibilité d'en être délivré, à condition de passer par la repentance, le rejet et l'abandon de :

- (1) nos «péchés»,*
- (2) nos «transgressions» et*
- (3) nos «iniquités»*

<p><i>«Si tu achètes un esclave hébreu, il servira six années; mais la septième, il sortira libre, sans rien payer».</i></p>	<p>Ex 21.2</p>	<p>De même qu'après les 6 jours profanes de la semaine, le septième (le shabbat) nous permet de nous approcher de Dieu. Les 6 ans, (le chiffre de l'homme) représentent la vie dans le péché. Après ces 6 ans, l'esclave sera racheté. La bible suggère aux hommes par la même occasion de libérer les esclaves. Au début de notre conversion nous sommes «esclaves» de Christ. Par notre obéissance nous devenons ses amis. Après la Résurrection nous serons son épouse.</p>
--	----------------	--

<p>Libérer une esclave juive qu'on ne veut pas épouser</p> <p>Le maître ne peut vendre son esclave juive à des étrangers</p> <p><i>«Si elle déplaît à son maître, qui s'était proposé de la prendre pour femme, il facilitera son rachat; mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à des étrangers, après lui avoir été infidèle»</i></p>	Ex 21.8	<p>Quelqu'un qui a été racheté par le Sang de Jésus, même s'il ne veut pas servir le Seigneur, le diable n'a aucun pouvoir sur lui, malgré son mauvais choix. Les «étrangers» ont la particularité d'appartenir à un autre «maître» que le Dieu d'Israël. Un enfant d'Israël appartient à Dieu. Les gens du monde sont sous la domination du diable.</p>
<p>Ne pas priver de moyens de subsistance, de nourriture, de vêtements ou de relations sexuelles, une personne que l'on a épousée</p> <p><i>«S'il prend une autre femme, il ne retranchera rien pour la première à la nourriture, au vêtement, et au droit conjugal.»</i></p>	Ex 21.10	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. Le Nouveau Testament le confirme. Nous sommes tous des «vierges» du Seigneur et nous avons tous les mêmes droits et devoirs. Dieu ne fait acceptation de personne.</p>
<p>Peine de mort pour les personnes coupables de crime</p> <p><i>«Celui qui frappera un homme mortellement sera puni de mort.»</i></p>	Ex 21.12	<p><u>La peine de mort est une loi immuable.</u></p> <p>Par contre un «bouc émissaire» est choisi à la place du coupable. La mort produit des conséquences néfastes dans la vie du coupable. Par le meurtre, la mort s'introduit inexorablement dans la vie de l'individu, comme un filet de l'oiseleur, dans l'esprit, puis dans l'âme, puis dans le corps du criminel jusqu'à sa destruction spirituelle finale éternelle. Seule la repentance et la Foi en Yeshoua sont capables d'annuler les effets de cette terrible malédiction.</p>
<p>Peine de mort pour avoir frappé son père ou sa mère</p> <p><i>«Celui qui frappera son père ou sa mère sera puni de mort.»</i></p>	Ex 21.15	<p>Si on maudit son père ou sa mère, on maudit la semence qui nous a donné la vie et on paiera tôt ou tard les conséquences de cette malédiction. La mort s'infiltre partout dans la personne, et ça se traduit par la maladie, le cancer, les malédictions. Seule la repentance et la Foi en Yeshoua sont capables d'annuler les effets de la malédiction.</p>

<p>Réparation des dommages causés à autrui ou sa propriété</p> <p>«18 Si des hommes se querellent, et que l'un d'eux frappe l'autre avec une pierre ou avec le poing, sans causer sa mort, mais en l'obligeant à garder le lit, 19 celui qui aura frappé ne sera point puni, dans le cas où l'autre viendrait à se lever et à se promener dehors avec son bâton. Seulement, il le dédommagera de son interruption de travail, et il le fera soigner jusqu'à sa guérison.»</p>	Ex 21,18-19	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. Le Nouveau Testament le confirme.</p> <p>Le mal doit être réparé dans tous les cas. Seule la repentance et la Foi en Yeshoua sont capables d'annuler les effets de cette terrible malédiction.</p>
<p>Réparation ou pas dans le cas d'un esclave battu</p> <p>«<i>Si un homme frappe du bâton son esclave, homme ou femme, et que l'esclave meure sous sa main, le maître sera puni.</i>»</p>	Ex 21.20	<p>La Torah montre qu'un esclave, c'est le même nom que le «travailleur», le «serviteur» ou le «cultivateur». L'esclave, c'est donc celui qui a une dépendance ou une addiction spirituelle, c'est-à-dire un maître qui le domine. La réparation est toujours d'application mais pas l'esclavage. Notre Maître Yeshoua le Messie, Fils de Dieu, Vrai Dieu, a le droit de Vie et de Mort sur nous. La punition est tombée sur ce Maître.</p>
<p>Jugement des dommages causés par des animaux qui nous appartiennent</p> <p>« <i>Si un bœuf frappe de ses cornes un homme ou une femme, et que la mort en soit la suite, le bœuf sera lapidé, sa chair ne sera point mangée, et le maître du bœuf ne sera point puni.</i>»</p> <p>Ne pas tirer bénéfice ou consommer la chair d'un taureau condamné à être lapidé</p>	Ex 21.28	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. Le Nouveau Testament le confirme.</p> <p>L'animal a été créé pour le bien de l'homme. Mais l'animal n'a pas été créé responsable du choix du bien et du mal. S'il est capable de tuer un homme il est trop dangereux de le garder en vie. La partie «consommable» d'un animal est parfois sacrifié sur l'autel : il est ce qui représente pour Dieu notre «embonpoint spirituel» : la graisse et les poumons. S'ils sont agréés par Dieu, c'est que ces éléments sont réservés à Dieu seul car c'est ce que représente la graisse de la chair</p>

Jugement des dommages causés par une fosse/un puits «33 Si un homme met à découvert une citerne, ou si un homme en creuse une et ne la couvre pas, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne, 34 le possesseur de la citerne paiera au maître la valeur de l'animal en argent, et aura pour lui l'animal mort.»	Ex 21.33	La citerne est un lieu qui est destiné à recevoir l'eau... de la vie (Yeshoua). Il s'agit donc du cœur de l'homme. Joseph a été dans une citerne pour montrer comment Yeshoua allait rentrer dans nos «temples». Cette citerne doit être protégée. Ecclésiaste parle du vase où viennent s'engouffrer les mouches pour y mourir et infecter toute l'huile. L'âne «hamor» vient d'une racine de «chaleur», «échauffement». Notre cœur doit être surveillé «garde ton cœur plus que toute autre chose».
---	----------	---

Jugement du voleur <i>Exode 22.1</i> «Si un homme dérobe un bœuf ou un agneau, et qu'il l'égorge ou le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf et quatre agneaux pour l'agneau. 2 Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui; 3 mais si le soleil est levé , on sera coupable de meurtre envers lui. Il fera restitution; s'il n'a rien, il sera vendu pour son vol; 4 si ce qu'il a dérobé, bœuf, âne, ou agneau, se trouve encore vivant entre ses mains, il fera une restitution au double.	Ex 21.37 (Ex.22.1-4)	Au 1 ^{er} degré, cette loi est toujours valable aujourd'hui. Il n'y a rien qui justifie de la changer ou de l'adoucir. Le voleur doit se repentir et restituer le bien volé 4 ou 5 fois plus. D'autre part, le soleil se lève sur les bons comme sur les méchants. Cela signifie que si Dieu grâcie le méchant (c'est-à-dire le «goï», le «gentil»), les hommes n'ont plus le droit de dire le contraire. <i>Mathieu 5.45</i> «44 Mais moi, je vous dis: Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous maltraitent et qui vous persécutent, 45 afin que vous soyez fils de votre Père qui est dans les cieux; car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et il fait pleuvoir sur les justes et sur les injustes. 46 Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense méritez-vous? Les publicains aussi n'agissent-ils pas de même?...
--	-------------------------	--

<p>Jugement des dommages causés par le bétail dans les champs</p> <p><i>«Si un homme fait du dégât dans un champ ou dans une vigne, et qu'il laisse son bétail paître dans le champ d'autrui, il donnera en dédommagement le meilleur produit de son champ et de sa vigne.»</i></p>	Ex 22,5	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. Le Nouveau Testament le confirme la nécessité d'une restitution.</p> <p>En plus de ça, un «champ», c'est là où on a semé de l'orge ou du blé pour produire du «pain». Cette semence donc c'est la «parole» qui doit porter du fruit. Il se pourrait alors que quelqu'un vienne de l'extérieur pour venir se nourrir dans ce champ puis par son comportement, détruire toute la récolte, sans forcément le faire exprès. Il faudra penser alors à réparer.</p> <p>La vigne, c'est là où la production concerne le vin, le raisin, le cep et les sarments, c'est-à-dire le résultat du salut dans le «sang» de Yeshoua</p>
<p>Jugement des dommages causés par le feu</p> <p><i>« Si un feu éclate et rencontre des épines, et que du blé en gerbes ou sur pied, ou bien le champ, soit consumé, celui qui a causé l'incendie sera tenu à un dédommagement.»</i></p>	Ex 22,6	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. Le Nouveau Testament confirme la nécessité d'une restitution.</p> <p>En plus de ça, le feu c'est le fait d'intrus (peut-être même envoyés par l'ennemi) qui viennent dans une œuvre pour corrompre les coeurs simples et purs.</p>
<p>Jugement concernant le vol d'objets mal gardés par un intermédiaire</p> <p><i>«7 Si un homme donne à un autre de l'argent ou des objets à garder, et qu'on les vole dans la maison de ce dernier, le voleur fera une restitution au double, dans le cas où il serait trouvé.»</i></p>	Ex 22,7	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. Le Nouveau Testament le confirme. Le voleur doit se repentir et restituer le bien volé au double de sa valeur. Le verbe «garder» ici a une consonnance similaire à celle où Dieu «garde» son peuple. Lui il ne sommeille ni ne dort contrairement à nous. Le voleur vient pour dérober et détruire, Yeshoua est venu pour donner la Vie en abondance.</p>

<p>Déclaration devant Dieu au sujet d'objets volés non retrouvés</p> <p>«<i>Si le voleur ne se trouve pas, le maître de la maison se présentera devant Dieu, pour déclarer qu'il n'a pas mis la main sur le bien de son prochain.</i>»</p>	Ex 22.8	<p>C'est une grâce divine d'apprendre à pouvoir se décharger sur le Seigneur. Toutes les questions et tous les cas de figure ne trouvent pas forcément une réponse pratique. Par contre Dieu sait toutes choses.</p>
<p>Présentation devant Dieu de toute affaire frauduleuse non résolue</p> <p>«<i>Dans toute affaire frauduleuse concernant un bœuf, un âne, un agneau, un vêtement, ou un objet perdu, au sujet duquel on dira: C'est cela! — la cause des deux parties ira jusqu'à Dieu; celui que Dieu condamnera fera à son prochain une restitution au double.</i>»</p>	Ex 22.9	<p>עַל-כָּל-דְּבָר-פֶּשֶׁעַ «Dans toute parole de péché»</p> <p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui : <i>Jacques 5: «14 Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Eglise, et que les anciens prient pour lui, en l'ointant d'huile au nom du Seigneur; 15 la prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera; et s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné.»</i></p>
<p>Non jugement dans le cas d'animaux volés retrouvés déchirés</p> <p>« <i>S'il (l'animal) a été mis en pièces déchiré, il le produira en témoignage, et il ne sera point tenu à une restitution pour ce qui a été déchiré.</i>»</p>	Ex 22.13	<p>אִם-טָרַף יִטְרַף יְבָאָהוּ עַד הַטִּרְפָּה לֹא יִשְׁלַּם:</p> <p>Les animaux qui ont été retrouvés déchirés sont considérés comme ceux qui sont offerts en sacrifice sur l'autel. Il faut donc les produire en témoignage. On perçoit ici le prix du sang. Chaque fois, qu'il y a «témoignage» dans la Torah, on doit y voir le clin d'œil de Dieu sur le salut offert par le sang.</p>

<p>Cas où un animal au membre cassé doit être restitué suivant que son maître était présent ou absent</p> <p><i>« 14 Si un homme en emprunte un (un animal) à un autre, et qu'il (l'animal) se casse un membre ou qu'il meure, en l'absence de son maître, il y aura lieu à restitution. 15 Si le maître est présent, il n'y aura pas lieu à restitution. Si l'animal a été loué, le prix du louage suffira.»</i></p>	<p>Ex 22,14-15</p>	<p>Les lois divines sont très concrètes et pratiques. En tant qu'outil de travail prêté à quelqu'un; lors de sa restitution tout dépendra de la présence ou non du propriétaire pour que tout doute soit effacé sur la vraie responsabilité d'un membre cassé ou de la mort de l'animal.</p> <p>Si Dieu nous a confié des animaux de compagnie ou des animaux de travail (cultivateur, etc.), la justice de Dieu ne s'appliquera qu'à la condition où le Maître (Yeshoua) sera présent dans son temple.</p>
<p>Obligation pour un homme d'épouser une vierge séduite avec qui il a couché</p> <p><i>«Si un homme séduit une vierge qui n'est point fiancée, et qu'il couche avec elle, il paiera sa dot et la prendra pour femme.»</i></p>	<p>Ex 22,16</p>	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. Le Nouveau Testament le confirme, non à cause des versets de la Torah mais à cause de l'esprit de la lettre.</p> <p><i>Marc 10:7 «c'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme»</i></p>
<p>La dot se dit 4119 <i>mohar</i> מָהָר et est un nom masc. : prix d'achat d'une épouse, argent de noces, cadeau qu'on fait aux parents dont on épouse la fille. Ce mot vient de 4117 <i>mahar</i> מָהָר une racine primaire (peut-être 4116 à travers l'idée de rapidité d'assentiment) : obtenir ou acquérir en payant un prix d'achat, donner une dot. (Qal) obtenir en échange.</p> <p>Curieusement, aucun verset ne parle de dot dans le nouveau testament car cette pratique était principalement associée à la culture et aux traditions juives et non à la culture grecque ou romaine dans laquelle le christianisme officiel du NT est né. Cependant, il y a des versets qui traitent de l'amour, du mariage et des relations familiales qui peuvent être pertinents pour la question de la dot.</p>		

Dans Éphésiens 5:25, il est écrit: «*Maris, aimez vos femmes, comme Christ a aimé l'Église, et s'est livré lui-même pour elle*». Ce verset souligne l'importance de l'amour et du respect dans le mariage, plutôt que d'utiliser la dot pour établir une relation de pouvoir ou de possession.

Dans Colossiens 3:19, il est également écrit: «*Maris, aimez vos femmes, et ne soyez pas aigris contre elles.*» Ce verset met l'accent sur l'importance de la relation d'amour et de respect dans le mariage, plutôt que sur la pratique de la dot.

Enfin, il convient de noter que Yeshoua a remis de l'ordre dans les enseignements sur les relations hommes/femmes avec une perspective égalitaire sur les relations de mariage, où les partenaires sont considérés comme égaux en dignité et en valeur, plutôt que d'attribuer une valeur marchande, sexuelle ou monétaire à la femme comme cela était le cas dans les lois mosaïques pratiquant la dot.

La conclusion évidente est que le message de la dot de l'ancien testament est exclusivement un message évangélique qui ne permet qu'une seule et unique interprétation : celle où l'on revient au rachat de nos âmes par le sang de Mashiah.

Obligation pour le père de la jeune vierge d'accorder sa dot s'il refuse <i>«Si le père refuse de la lui accorder, il paiera en argent la valeur de la dot des vierges.»</i>	Ex 22,17	Comme il est dit plus haut, ce texte est relatif exclusivement à l'état spirituel d'appartenance d'un croyant en Yeshoua (la «vierge») mais dont l'ancien père (le diable) a de la peine à le libérer définitivement et complètement. La loi oblige alors le père à payer en argent sa valeur, ce qui, on se rend bien compte est tout-à-fait impossible et donc il est obligé de céder puisqu'il n'y a pas de puissance supérieure à celle du SANG de CHRIST.
---	----------	--

Peine de mort pour la magicienne <i>«Tu ne laisseras point vivre la magicienne.» «Ne fais pas vivre la sorcière.» (Chouraki)</i>	Ex 22.18	מְכַשֵּׁפָה לֹא תִּחְיֶה: ס Cette loi «mekhashshephah lo téhayyeh» (la sorcière, tu ne vivras pas, tu ne laisseras pas vivre) est toujours valable aujourd'hui. La mort est la sentence, avec la différence près que toute forme de péché, si grave soit-il a déjà reçu comme salaire de la condamnation, le prix du sang du Goël, à Golgotha et que par conséquent, tout homme, toute femme peut se repentir, si grave soit son péché.
Peine de mort pour les pratiquants de la zoophilie <i>« Quiconque couche avec une bête sera puni de mort.»</i>	Ex 22.19	

Dans les 2 cas ci-dessus, la question primordiale à se poser ici, c'est puisque la foi est un don céleste, puisque c'est de Lui que viennent le «vouloir et le faire, «est-ce que Dieu a encore vraiment envie de donner à cette personne l'envie de se repentir !!?»

Nous voyons aujourd'hui plusieurs pécheurs qui se donnent à Christ, et parmi eux d'anciens sorciers et sorcières, hommes ou femmes d'églises de satan, ce qui témoigne de la Puissance du Sang de Yeshoua pour sauver même ce qui ne peut pas l'être.

Dieu connaît toute chose et Il a ses raisons pourquoi il laisse une seconde chance à l'un et pas à l'autre. Il n'a pas accordé de secondes chances à tous ceux vers qui Il envoie des esprits d'égarements ! (Pharaon, Saül, Balaam, etc.)

<p>Extermination/bannissement de celui qui offre des sacrifices à d'autres dieux</p>	<p>Ex 22,20</p>	<p>Celui qui est «adultère spirituel» ne pourra pas rester dans une assemblée où règne l'Esprit du <u>Mashiah</u>. Il se bannit donc lui-même. Puisque telle personne est animée d'un «autre» esprit, elle ne peut pas rester dans la Présence Sainte et glorieuse du Saint Esprit. Quelque chose (ou quelqu'un) l'empêche de rester au milieu du «Corps»</p>
<p><i>«20 Celui qui offre des sacrifices à d'autres dieux qu'à l'Éternel seul sera voué à l'extermination.»</i></p> <p>Attention, ne pas confondre ceux qui ont reçu un autre appel et ceux qui ont quitté parce qu'ils n'ont pas «le même Esprit.»</p>		<p><i>1 Jean 2:19 «Ces adversaires du Christ sont sortis de chez nous mais, en réalité, ils n'étaient pas des nôtres. Car, s'ils avaient été des nôtres, ils seraient restés avec nous. Mais ils nous ont quittés pour qu'il soit parfaitement clair que tous ne sont pas des nôtres.</i></p> <p><i>Psaumes 73:27 «Qui t'abandonne se perdra, et tu anéantiras tous ceux qui te sont infidèles.»</i></p>
<p>Jugement de la maltraitance ou de l'oppression des étrangers</p> <p><i>22.21 «Tu ne maltrairas point l'étranger, et tu ne l'opprimeras point; car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte.»</i></p> <p><i>23.9 « Tu n'opprimeras point l'étranger; vous savez ce qu'éprouve l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte.»</i></p>	<p>Ex 22,21 -</p> <p>Ex 23,9</p>	<p>La Bible met en garde les croyants nés de nouveau de mépriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> -> le «prochain» (le samaritain dans la parabole) -> les gens du monde qui ne croient pas -> ceux qui ne font pas partie de l'assemblée

<p>Jugement de la maltraitance de l'orphelin et de la veuve <i>« 22 Tu n'affligeras point la veuve, ni l'orphelin. 23 Si tu les affliges, et qu'ils viennent à moi, j'entendrai leurs cris; 24 ma colère s'enflammera, et je vous détruirai par l'épée; vos femmes deviendront veuves, et vos enfants orphelins.»</i></p>	<p>Ex 22,22-24</p>	<p>Cette loi est toujours valable aujourd'hui. La mort est la sentence, avec la différence près que toute forme de péché, si grave soit-il a déjà reçue comme salaire de la condamnation, le prix du sang du Goël, à Golgotha.</p> <p>Seule la repentance et la Foi en Yeshoua sont capables d'annuler la colère de Dieu.</p>
<p>Interdiction de prendre un intérêt sur un prêt (parmi les enfants d'Israël) <i>« 25 Si tu prêtes de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi, tu ne seras point à son égard comme un créancier, tu n'exigeras de lui point d'intérêt.»</i></p>	<p>Ex 22,25</p>	<p>Dans le monde financier, l'intérêt est la rémunération d'un prêt, sous forme généralement d'un versement périodique de l'emprunteur au prêteur. Pour le prêteur, c'est le prix de sa renonciation temporaire à la liquidité. Pour l'emprunteur, c'est un coût correspondant à une utilisation anticipée. Dans la Bible les choses sont toutes différentes : le prêt à intérêt est interdit. Cette mishpat est toujours valable aujourd'hui. Seule la repentance et la Foi en Yeshoua doivent s'appliquer et bien sûr la réparation (ici la restitution)</p>
<p>Restitution du vêtement pris en gage <i>« Si tu prends en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras avant le coucher du soleil; 27 car c'est sa seule couverture, c'est le vêtement dont il s'enveloppe le corps: dans quoi coucherait-il? S'il crie à moi, je l'entendrai, car je suis miséricordieux.</i></p>	<p>Ex 22,26-27</p>	<p>Au niveau du «pshat» (lecture de surface), l'esprit de la lettre ici tient compte du «Prochain» dont l'état de pauvreté est évident. Ce verset ne s'applique donc pas aux personnes dont la garde robe est bien fournie.</p> <p>Au niveau spirituel, le vêtement représente la couverture de kippour pour l'expiation. Il est donc interdit d'enlever à quelqu'un son vêtement de l'identité d'enfant de Dieu, c'est-à-dire se moquer de sa Foi et de l'assurance de son salut.</p>

<p>Ne pas maudire Dieu ni le «nassi», le chef du peuple</p> <p>«28 <i>Tu ne maudiras point Dieu, et tu ne maudiras point le prince de ton peuple.</i>»</p>	Ex 22.28	<p>אֱלֹהִים לֹא תַּקְלֵל וּנְשִׁיא בְּעֵמֶךְ לֹא תָּאֹרֶךְ :</p> <p>Le «nasiy» est un prince, un chef. Ce mot vient de 5375 <i>nasa נָשָׂא</i> ou <i>nasah</i> une racine primaire : supporter, soulever, lever, élever, pardonner, accorder une grâce, être chargé. Quand Dieu accorde une grâce à quelqu'un, se moquer de cette personne, c'est se moquer de Dieu.</p>
<p>Prélever les prémices sur les récoltes au temps fixé</p> <p>«<i>Tu ne différeras point de m'offrir les prémices de ta moisson et de ta vendange.</i></p>	Ex 22.29	<p>Cette loi mosaïque n'est plus actuelle car il n'y a plus de sacrifices dans le tabernacle et où on devait offrir les prémices. Le premier né a été donné dans la Personne de Yeshoua. Les prémices de nos moissons et vendange sont le sacrifice du fruit de nos <u>lèvres</u> qui confessent le Nom de Yeshoua et de nos <u>corps</u> (sacrifice vivant)</p> <p><u>Osée 14:3</u> «<i>Apportez vos paroles et revenez à l'Éternel, et dites-lui : « Pardonne toute faute, accepte qu'en retour, nous t'offririons en sacrifice en guise de taureaux, l'hommage de nos lèvres»</i></p> <p><u>Hébreux 13:15</u> «<i>Par Jésus, offrons donc en tout temps à Dieu un sacrifice de louange qui consiste à célébrer son nom.</i>»</p> <p><u>Romains 12:1</u> «<i>Je vous invite donc, frères, à cause de cette immense bonté de Dieu, à lui offrir votre corps comme un sacrifice vivant, saint et qui plaise à Dieu. Ce sera là de votre part un culte spirituel.</i>»</p>
<p>Donner à Dieu le fils aîné</p> <p>«<i>Tu me donneras le premier-né de tes fils.</i>»</p>	Ex 22,29	<p>Cette loi a été entièrement accomplie en Yeshoua. Plus personne ne doit offrir son enfant à Dieu, mis à part les célébrations qui ont toutefois lieu pour «présenter à Dieu» nos enfants (bar mitsva, présentation nouveau né, baptême, communion, etc.)</p>

<p>Donner à Dieu le 8^{ème} jour, le premier né de sa vache et de ses brebis</p> <p><i>«Tu me donneras aussi le premier-né de ta vache et de ta brebis; il restera sept jours avec sa mère; le huitième jour, tu me le donneras.»</i></p>	Ex 22,30	<p>La semaine selon Dieu c'est 7 jours, dont 6 jours profanes et le shabbat. Le 8^{ème} jour, sort du cadre du temps humain. De même, Shemini Atzeret (solennité de clôture du huitième jour ») est célébré en dehors du cycle des Moadim (les rendez-vous divins). On se situe dans l'éternité. Cette loi a donc été entièrement accomplie en Yeshoua. Les seules choses que nous devons «offrir» à Dieu comme dit plus haut, c'est le sacrifice de nos lèvres (louange) et de nos corps.</p>
<p>Interdiction du faux témoignage et interdiction à s'allier aux faux témoins</p> <p><i>«Tu ne répandras point de faux bruit. Tu ne te joindras point au méchant pour faire un faux témoignage.»</i></p>	Ex 23,1	<p>Le Psaume 1 nous déconseille de chercher conseil auprès des méchants car c'est comme un venin mortel qui détruira l'arbre tout entier. Le faux témoignage est opposé au témoignage, c'est-à-dire au fruit de l'oeuvre de Dieu. Seule la repentance et la Foi en Yeshoua sont capables d'annuler la colère de Dieu.</p>
<p>Interdiction de violer la justice et de pratiquer le mal en se mettant du côté du plus grand nombre</p> <p><i>« Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal; et tu ne déposeras point dans un procès en te mettant du côté du grand nombre, pour violer la justice.»</i></p>	Ex 23,2	<p>Dieu a voulu faire de ses enfants, de son peuple, des «témoins» vivants. C'est par le témoignage vivant personnel que le salut devait se répandre par delà les frontières. Le «faux témoignage» sabote le témoignage. Ces lois sont toujours valables aujourd'hui. Seule la repentance et la Foi en Yeshoua sont capables d'annuler la colère de Dieu.</p>
<p>Interdiction de favoriser un pauvre lors d'un procès</p> <p><i>«Tu ne favoriseras point le pauvre dans son procès.»</i></p>	Ex 23,3	<p>Dieu est Juste et Il ne fait acceptation de personne. Au niveau du salut, tous sont logés à la même enseigne puisque «tous ont péché», «il n'y a pas un juste pas même un seul.»</p>

<p>Ramener le bœuf ou l'âne égaré de son ennemi à son propriétaire</p> <p>«<i>4 Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi ou son âne égaré, tu le lui ramèneras.</i>»</p>	Ex 23,4	<p><u>La Torah est une loi de miséricorde.</u></p> <p><i>Proverbes 12:10 «Le juste prend soin de son bétail, mais les entrailles des méchants sont cruelles.»</i></p> <p>Non seulement Dieu prend soin aussi des animaux mais en plus, Dieu veut que son peuple soit un peuple témoin de sa Grâce et qui affiche ouvertement la miséricorde à l'attention de ses ennemis.</p>
<p>Assister un autre pour décharger une bête qui ne supporte plus son fardeau</p> <p>«<i>Si tu vois l'âne de ton ennemi succombant sous sa charge, et que tu hésites à le décharger, tu l'aideras à le décharger.</i>»</p>	Ex 23,5	<p><u>La Torah est une loi de miséricorde.</u></p> <p>L'âne est un animal qui représente la nature humaine complétée du levain du péché. hamor (2560) חָמֵר enduire, altérer, écumer, fermenter, bouillonner; (6 occurrences, le chiffre de l'homme), bouillir, écumer, être troublé, être dans le tumulte, être rougissant, barbouiller, couvrir ou salir d'asphalte. Dieu a pitié de notre nature charnelle, même si elle définit notre perversion. Ce mot a la même gématria (248) que le Livre des Nombres בָּמָדָבָר «dans le désert», ou encore חָמֵר «l'argile», ou le «vin», la «vigne» חָמֵר</p>
<p>Interdiction de porter atteinte au droit de l'indigent</p> <p>«<i>Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre dans son procès.</i>»</p>	Ex 23,6	<p>Parallèlement au verset 3 où Dieu dit «<i>Tu ne favoriseras point le pauvre dans son procès</i>», ici Dieu prévient qu'il ne faut pas utiliser les mots pour son avantage personnel. Ce n'est pas parce que quelqu'un est pauvre que tout lui sera permis.</p>

YHVH TSIDQENOU : יְהוָה צְדָקָנוּ : L'Éternel NOTRE JUSTICE

Dieu est un Dieu de Justice: YHVH

« *L'Éternel notre justice* » (Jérémie 33 :16) – comme dans YHVH-M'KADDESH, c'est Dieu seul qui pourvoit la justice à l'homme, exclusivement en la personne de son Fils Yeshoua HaMashiah qui est « devenu péché » à notre place, pour nous (2 Corinthiens 5 :21).

Tsedeq 6664 צְדָקָה

Ce mot est utilisé pour : justice, droiture, vérité, ce qui est droit ou juste ou normal, justesse (de poids et mesures), justice (d'un gouvernement), de juges, gouvernants, rois, de loi, du roi selon David, le Messie, de Jérusalem comme siège d'un gouvernement juste, de l'attribut de Dieu, Justice (dans une affaire ou une cause), justification (en controverse), délivrance, victoire, prospérité, justice de Dieu comme gardien de l'alliance dans la rédemption, roi messianique, du peuple qui se réjouit du salut, innocence, se justifier, bonté, vrai, équité, salut, triomphant, bonheur, injustice

Interdiction de prononcer des sentences injustes « <i>Tu ne prononceras point de sentence inique, et tu ne feras point mourir l'innocent et le juste; car je n'absoudrai point le coupable.</i> »	Ex 23.7	Comme l'Éternel est un Dieu de Justice, l'injustice coûtera très cher à celui qui la pratique
Interdiction pour le juge d'accepter de présents corrupteurs « <i>Tu ne recevras point de présent; car les présents aveuglent ceux qui ont les yeux ouverts et corrompent les paroles des justes.</i> »	Ex 23.8	Le monde actuel est corrompu jusque dans les plus hautes sphères politiques et financières. Le peuple de Dieu est appelé à être Qadosh, se séparer de ce monde de ténèbres. Les cadeaux peuvent être acceptés mais avec une extrême vigilance !

<p>Ensemencer la terre et en recueillir les produits pendant 6 ans</p> <p><i>« Pendant six années, tu ensemenceras la terre, et tu en recueilleras le produit.»</i></p>	Ex 23.10	<p>Cette loi est toujours valable aujourd’hui : c'est la shmitta, une loi qui laisse reposer la terre. Israël est le seul pays au monde à se soumettre à la loi divine de la shmitta (jachère).</p> <p>Spirituellement, nous sommes appelés comme Adam et Ève dans le Gan Eden, à ensemencer la terre, notre prochain (les coeurs) de la Parole de Dieu puis d'en récolter le fruit.</p> <p>Les 6 années représentent les 6000 ans de l'histoire biblique qui se terminent bientôt pour céder la place au 7^{ème} millénaire du règne de <u>Mashiah</u> à Yeroushalaïm.</p>
<p>Abandonner les terres et leur produit la 7^e année au profit du pauvre et aussi des bêtes des champs</p> <p><i>«11 Mais la septième, tu lui donneras du relâche et tu la laisseras en repos; les pauvres de ton peuple en jouiront, et les bêtes des champs mangeront ce qui restera. Tu feras de même pour ta vigne et pour tes oliviers.»</i></p>	Ex 23,11	<p>Cette loi est toujours valable aujourd’hui mais la désobéissance n'est pas suivie de condamnation : c'est la shmitta, une loi qui laisse reposer la terre.</p> <p>Au temps du <u>Mashiah</u>, le peuple d'Israël vivra enfin mille ans de Paix universelle.</p>
<p>Se reposer (s'abstenir de tout travail) le septième jour</p> <p><i>«Pendant six jours, tu feras ton ouvrage. Mais le septième jour, tu te reposeras, afin que ton boeuf et ton âne aient du repos, afin que le fils de ton esclave et l'étranger aient du relâche.»</i></p>	Ex 23.12	<p>La loi sur le shabbat, le 4^{ème} commandement de la Torah n'est évidemment ni annulé ni remplacé. Ni le commandement ni le jour n'ont été remplacés par un autre jour dans la semaine.</p> <p>Qu'en est-il alors de ce shabbat ?</p>

Si le septième jour de la semaine dépend de la culture et de la tradition de chaque pays, dans la plupart des pays occidentaux, le septième jour de la semaine est le dimanche, tandis que dans d'autres cultures, comme au Moyen-Orient, le septième jour de la semaine est le samedi. Certaines cultures considèrent le lundi comme le premier jour de la semaine, ce qui signifie que leur septième jour de la semaine est le dimanche. Dans son mode d'application, le «septième jour» de la semaine en Exode 23.12 dépend de la tradition et de la culture de chaque pays.

Tout dépend donc de nos racines : quelle sont-elles? Le monde ou Israël ?

Yeshoua a déclaré :

- Selon 3 témoins : (1) qu'il est le Maître du Shabbat (Matthieu 12:8 «Car le Fils de l'homme est maître du shabbat.») (2) Luc 6:5 «Et il leur dit : Le Fils de l'homme est maître même du shabbat.», (3) Marc 2:28 «de sorte que le Fils de l'homme est maître même du shabbat»
- Que personne ne devait ni juger ni se laisser juger au sujet de la nourriture, ou d'une fête, ou d'une nouvelle lune, ou du shabbat (Colossiens 2 : 16)
- Que les animaux impurs qu'il rendait purs, nous n'avions plus à remettre en question sa décision souveraine (Actes 10:13 «Et une voix lui dit: Lève-toi, Pierre, tue et mange).)

Alors?

Shabbat ou pas shabbat ? Cacheroute ou pas cacheroute ?

Que celui qui célèbre Dieu le jour du shabbat le fasse pour le Seigneur.

Que celui qui célèbre Dieu le dimanche le fasse pour le Seigneur.

Que celui qui mange du porc ou des crustacés le fasse pour le Seigneur et

Que celui qui manche casher le fasse pour le Seigneur car ...

Qui es-tu toi qui juges ?

Romains 2:1

«O homme, qui que tu sois, toi qui juges, tu es donc inexcusable; car, en jugeant les autres, tu te condamnes toi-même, puisque toi qui juges, tu fais les mêmes choses.»

Romains 14:4

«Qui es-tu, toi qui juges un serviteur d'autrui ? S'il se tient debout, ou s'il tombe, cela regarde son maître. Mais il se tiendra debout, car le Seigneur a le pouvoir de l'affermir.»

Interdiction de prononcer les noms d'idoles, d'entraîner d'autres croyants à l'idolâtrie «Vous observerez tout ce que je vous ai dit, et vous ne prononcerez point le nom d'autres dieux: qu'on ne l'entende point sortir de votre bouche.»	Ex 23.13	Cette loi est toujours valable et surtout aujourd'hui. Le fait de prononcer les noms d'idoles ouvre des portes pour l'ennemi de nos âmes. Les démons rodent autour de nous. Le diable cherche qui il dévorera. Deutéronome 18 ajoute qu'il est interdit de s'y intéresser et même de chercher à connaître ce monde de ténèbres.
--	----------	--

Les fêtes de l'Éternel

Exode 23: 14-16

«14 Trois fois par année, tu célébreras des fêtes en mon honneur.

15 Tu observeras la fête des pains sans levain; pendant sept jours, au temps fixé dans le mois des épis, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'en ai donné l'ordre, car c'est dans ce mois que tu es sorti d'Égypte; et l'on ne se présentera point à vide devant ma face.

16 Tu observeras la fête de la moisson, des prémices de ton travail, de ce que tu auras semé dans les champs; et la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras des champs le fruit de ton travail.»

Célébrer 3 x par an les fêtes de pèlerinage (Pessa'h, Shavout, et Souccot) C'est à Souccot que devront venir les nations à Jérusalem pour adorer le Roi des rois (Zac.14.17)	Ex 23,14	Ces fêtes font partie du cycle des fêtes de Lévitique 23. Ces rencontres ne sont pas «obligatoires» comme l'est le 4 ^{ème} «commandement» du shabbat puisqu'il s'agit de «rendez-vous». On n'est jamais «obligé» d'aller à un rendez-vous. C'est simplement une preuve d'amour envers notre Dieu. Si vous ne venez pas au rendez-vous fixé vous serez très mal vu par votre futur conjoint. Le shabbat ainsi que les fêtes de l'Éternel font partie de la vie de l'enfant de Dieu né de nouveau. Celui qui méprise ces rendez-vous méprise Dieu.
Célébrer pendant 7 jours la fête des pains sans levain, manger les pains sans levain	Ex 23,15	
Observer la fête de la moisson et recueillir les prémices de ses productions	Ex 23,16	

Remarque : parmi ces fêtes reprises en Ex 23.14-17, on ne trouve ni Yom Kippour (le jour des expiations pour se courber devant le Roi des rois) ni Yom Hashoffarim (la fête des trompettes dont le but final est précisément d'appeler le peuple à venir adorer Dieu à Jérusalem).

Présentation de tous les mâles <i>«Trois fois par année, tous les mâles se présenteront devant le Seigneur, l'Éternel.»</i>	Ex 23,17	Trois fois l'an, l'Éternel veut savoir qui sont ceux qui seront prêts à donner de leur semence pour multiplier la VIE. Qui sont ceux qui sont prêts à évangéliser leur prochain ?
--	----------	---

<p>Interdiction du pain levé avec l'offrande de la victime sacrifiée ni de garder la graisse de la victime de la nuit au matin</p> <p><i>«Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime sacrifiée en mon honneur; et sa graisse ne sera point gardée pendant la nuit jusqu'au matin.»</i></p>	Ex 23,18	<p>Le sacrifice de Yeshoua n'est valable pour un homme qu'à la condition qu'il se repente de ses péchés (image du levain de l'orgueil)</p>
<p>Mettre à part et offrir à Dieu les premiers fruits de la terre</p> <p><i>«Tu apporteras à la maison de l'Éternel, ton Dieu, les prémices des premiers fruits de la terre.</i></p>	Ex 23,19	<p>Lorsque le semeur (Yeshoua) sème la Parole dans les coeurs (la terre), les premiers fruits sont les «fruits dignes de la repentance»</p>
<p>Interdiction de faire cuire un chevreau (on appelle aussi le petit mâle, un cabri) dans le lait de sa mère</p> <p><i>«Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.»</i></p>	Ex 23.19	<p>L'Éternel aime et soigne la nature qu'il a créée. Dieu montre par là plusieurs choses : d'abord qu'un petit ne doit pas être retiré de sa mère tant qu'il n'est pas sevré. Ensuite on peut y voir la nécessité de laisser grandir lentement quelqu'un qui vient de naître de nouveau.</p>
<p>Ce passage a été à la base du rituel de la cacheroute où, selon la Halakha, on ne mélange pas la viande avec du lait, une transformation de la Pensée de Dieu. Dieu était en train de dire par pure miséricorde, qu'il ne fallait pas retirer le petit chevreau de sa mère, soit pour le cuire devant elle pour le préparer pour un repas, soit pour un sacrifice sur l'autel ou pour toute autre raison. Les hommes en ont fait une loi où il est interdit de mettre du lait dans son café, où on doit séparer les produits lactés des viandes, où on sépare dans les cuisines les couverts, plats, ustensiles destinés à la viande et les autres destinés à toute autre aliment. La cacheroute est devenue ainsi une tradition purement humaine.</p>		

Yeshoua le Messie en route pour préparer des demeures célestes

Les projets de Dieu pour son peuple sont beaucoup plus grands que simplement le fait de protéger Israël, de donner aux juifs un pays, une nation, une identité, de donner aux nations une «église», c'est-à-dire une demeure sur cette terre seulement pour les rachetés. **L'Éternel est Dieu.** Lorsque Dieu inspire à Moïse dans *Nombres 24:5* «*Que tes tentes sont belles, ô peuple de Jacob ! Et tes demeures, ô Israël !*», qu'il suggère aussi aux fils de Koré : *Psaumes 84:2* «*Oh ! que j'aime tes demeures, Éternel, Seigneur des armées célestes !*», Il est en train de suggérer à ses enfants les **demeures célestes** qu'il a en vue pour son peuple, son épouse, ses enfants. L'expression hébraïque «armées célestes» est intéressante car elle se

dit en hébreu **מַה־יְדִידּוֹת מִשְׁבְּנוֹתֶיךָ יְהוָה צְבָאֹות :** mah yédiydot mishkenotékhah YHVH Tsevaot. Les armées «tsevaot» ici sont données au **féminin**, ce qui suppose qu'il ne s'agit nullement des armées angéliques mais bien des armées constituées de son peuple des rachetés auxquels on attribue TOUJOURS le genre féminin.

Ce thème sera repris dans les évangiles par Yeshoua Lui-même : *Jean 14:2 «Dans la maison de mon Père, il y a beaucoup de demeures ; si ce n'était pas vrai, je vous l'aurais dit : en effet je vais vous préparer une place.»*

20 Voici, j'envoie mon messager devant toi, pour te protéger en chemin, **et pour te faire arriver au lieu que j'ai préparé.**

21 Tiens-toi sur tes gardes en sa présence, et écoute sa voix; ne lui résiste point, parce qu'il ne pardonnera pas vos péchés, car mon Nom est en lui.

22 Mais si tu écoutes sa voix, et si tu fais tout ce que je te dirai, je serai l'ennemi de tes ennemis et l'adversaire de tes adversaires.

<p>«Car mon Messager marchera devant toi, et te conduira chez les Amoréens, les Héthiens, les Phéréziens, les Cananéens, les Héviens et les Jébusiens, et je les exterminerai.»</p>	<p>Ex 23:23</p>	<p>כִּי־יַלְךְ מֶלֶךְ מְלָאכִי לְפָנֶיךָ וְהַבָּאֵךְ אֶל־ הָאָמָרִי וְהַחֲתִי וְהַפְּרִזִּי וְהַכְּנָעָנִי הַחַזִּי וְהַבּוֹסִי וְהַכְּחַדְתִּי:</p> <p>Car MON «Messager» <u>Malakhiy</u>, MON ange, MON Messie, c'est-à-dire Yeshoua. Pour détruire ses ennemis à Lui, Dieu va utiliser son peuple comme instrument. <u>Quand on prie Dieu pour qu'il nous bénisse ou pour qu'il nous protège, Il va nous utiliser nous même pour accomplir son œuvre.</u></p>
<p>Se tenir sur ses gardes dans la Présence du Messager de Dieu, sur lequel repose le Nom de l'Éternel. Ne pas lui résister et écouter sa voix afin que Dieu soit l'ennemi de nos ennemis et l'adversaire de nos adversaires.</p>	<p>Ex 23:20-22</p>	<p>Ce Premier Messager c'est comme on l'a vu Yeshoua. Les messagers suivants ce seront les prophètes qui parlent et nous avons intérêt à y être attentifs. Si nous n'écoutons ni Yeshoua, ni l'Esprit de Dieu ni les prophètes, nous sommes comme des païens et nous permettons alors au diable d'agir dans notre vie.</p>

Ne pas se prosterner devant les dieux des Amorréens, des Héthiens, des Phéréziens, des Cananéens, des Héviens et des Jébusiens. Ne pas ne les servir ni imiter leurs rites; au contraire	Ex 23,24	Même idée que l'adultère vue plus haut avec en plus le fait de se courber, se prosterner devant l'ennemi.
Obligation de renverser et de briser les monuments, statues, pierres commémoratives et autels des peuplades idolâtres. « <i>Tu ne te prosterneras point devant leurs dieux, et tu ne les serviras point; tu n'imiteras point ces peuples dans leur conduite, mais tu les détruiras, et tu briseras leurs statues.</i> »	Ex 23,24	<p>A l'opposé de l'adultère spirituel, il faut au contraire briser les objets de culte païens. Résister au malin est une chose. L'attaquer en est une autre. Il faut être préparé pour ça. Pour détruire les œuvres des ténèbres, il faut obéir à Dieu et suivre notre Maître :</p> <p>1 Jean 3:8 «<i>Celui qui s'adonne au péché appartient au diable, car le diable pèche dès le commencement. Or, le Fils de Dieu est précisément apparu pour détruire les œuvres du diable.</i></p> <p>Marc 1:24 «<i>Que nous veux-tu, Jésus de Nazareth ? Es-tu venu pour nous détruire ? Je sais qui tu es ! Tu es le Saint envoyé par Dieu !</i>»</p> <p>2 Corinth. 10 : «<i>4 Car les armes avec lesquelles nous combattons ne sont pas simplement humaines ; elles tiennent leur puissance de Dieu qui les rend capables de renverser des forteresses. Oui, nous renversons les faux raisonnements</i>»</p>
Obligation de servir l'Éternel « <i>25 Vous servirez l'Éternel, votre Dieu, et il bénira votre pain et vos eaux, et j'éloignerai la maladie du milieu de toi.</i> »	Ex 23,25	En tant qu'enfants de Dieu nés de nouveau, c'est de notre devoir de «travailler» dans notre ministère.

Chasser les Philistins et leurs habitants depuis le Désert jusqu'au Fleuve « <i>J'établirai tes limites depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le désert jusqu'au fleuve; car je livrerai entre vos mains les habitants du pays, et tu les chasseras devant toi.</i> »	Ex 23,31	Là où nous posons nos pieds, cela nous appartient. Nous sommes appelés à chasser les ténèbres : <i>Jean 12:46 «Je suis venu comme une lumière dans le monde, afin que quiconque croit en moi ne demeure pas dans les ténèbres.»</i> <i>2 Corinthiens 6:14 «Ne vous mettez pas avec les infidèles sous un joug étranger. Car quel rapport y a-t-il entre la justice et l'iniquité ? ou qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres ?»</i>
Ne pas rechercher d'alliance avec ces sept peuples	Ex 23,32	
Ne pas permettre aux philistins et aux autres peuples idolâtres de venir habiter en terre d'Israël	Ex 23,33	

Exode 21:1-36

וְאֶלְהָ, הַמִּשְׁפָטִים, אֲשֶׁר תִּשְׁמַם, לְפָנֵיכֶם	ve-eleh hamishpatim asher tasiym liphnehem	1 Voici les lois que tu leur présenteras .
---	---	---

Les mishpatim

Moïse est appelé à «présenter» les lois au peuple ...afin qu'il (ce peuple) soit heureux. A côté des 10 *devarim* (paroles) de l'Éternel adressées à Moïse, Dieu va donner des «**lois**» des «mishpatim», (au singulier 4941 mishpat **מִשְׁפָט**) : jugement, justice, habitude, ordonnances, loi, le droit, règles, la cause, le modèle, règles établies.

- Il s'agit des jugements (des actions de décider d'une cause, du lieu, de la cour, du siège du jugement, du procès, de la procédure, des litiges devant des juges, des différents cas, des causes présentées au jugement, des sentences, des décisions du jugement, de leur exécution et du temps du jugement.

Il s'agit aussi :

- de la justice, droit, rectitude (attributs de Dieu ou de l'homme).
- de l'ordonnance.
- de la décision de la loi.
- du droit, du privilège, dû (légal).
- du droit propre, convenable, mesuré, coutume, manière, plan.

Mishpat est un mot composé de «mi» (qui provient de) et shaphat שֶׁפֶט une racine primaire (Strong 8199) : juger, être juge, faire le juge, prononcer, punir, gouverner, défendre, punir.

Et les juges qui vont prononcer, on les appelle des shophtim de la même racine, des personnes qui gouvernent, défendent.

Intégrité de la langue

Celui qui juge doit être intègre de ses lèvres, c'est pourquoi on trouve un lien entre shophtim et sfataïm de la racine 8193 saphah (la lèvre) ou duel et pl. sepheth (sfataïm) שְׁפָתִים ou שְׁפָתָה langue, bord (du fleuve, de la mer), parole, rivage, lèvres.

Les mots 8193 saphah שְׁפָתָה ou duel et pl. sepheth שְׁפָתִים ; nom féminin signifient :

- *langue, langage, bord (du fleuve, de la mer), parole, rivage, bord (d'une robe), border, à la légère (parler), lèvres, en l'air (paroles), discoureur, voix* ; (176 occurrences) :

lèvre, langage, parole, rivage, rive, bord, côté, fil, frontière, reliure.

- lèvre (comme partie du corps).
- langage.
- rivage, bord (d'une coupe, d'un fleuve, de la mer, etc).

Le pouvoir de la langue de faire périr et de mettre à nu

Les juges ont le pouvoir de décider de faire périr ou de mettre à nu. Deux mots similaires l'un avec la lettre «sin» et l'autre avec la lettre «samekh» donnent :

- 5595 saphah שְׁפָתָה périr, faire périr, ajouter, accumuler, être détruit, enlever, saisir ; (20 occurrences), balayer ou jeter au loin, attraper, détruire, consumer.

- 8192 à travers l'idée de terminaison (comparer 5490) shaphah שְׁפָתִים - nue, mis à nu ; (2 occurrences), balayer à nu, racler.

וְאֶלְהָ, הַמְשֻׁפְטִים, אֲשֶׁר תִּשְׁמַר, לְפָנֵיכֶם «présenteras»

En fait, plutôt que de simplement les présenter au peuple, Moïse doit les *«imposer», les «établir», les «placer» sur les épaules du peuple*, et on cite l'expression *«poser (violemment) les mains sur » comme pour l'établissement d'une onction.*

Les mishpatim pour le bonheur

«ve-eleh hamishpatim asher tasym liphnehem» pourrait se lire *Voici les lois que tu leur présenteras pour leur bonheur* Le «que» se dit 834 asher אשר il s'agit d'un pronom relatif (de tout genre et nombre) qui, parce que, quand, où, duquel, comme, lorsque, dont, ... ; (111 occurrences).

Il peut s'agir d'une conjonction relative : lequel, qui, ce que. Il peut s'agir d'une conjonction et d'un adverbe : que, quand, puisque, afin que, parce que, si, et, où, lorsque, oui, certes ...

Il peut s'agir aussi d'un adjectif 835 **esher** אֶשֶּׁר qui vient de 833 : bonheur, félicité, bénédiction, heureux, heureuse. Dieu donne une allusion : ces mishpatim, c'est pour le bonheur du peuple.

tu leur «présenteras»

Ces lois, il faudra non seulement les présenter mais surtout les établir en les imposant: **תָּשִׁים, לִפְנֵיכֶם** tasiym liphnehem *tu leur présenteras* vient de 7760 soum ou siym شִׁים - شׁוֹמָה ou شׁוֹם une racine primaire : mettre, établir, rendre, faire, placer, charger, servir, dresser, cacher, produire, voir, subsister, poser, traiter, imposer, fixer, frapper, prendre, faire éclater, donner, écouter, déclarer, imputer, présenter, exiger, attacher, ajouter, déposer, tourner, envoyer, disposer, désigner, faire.

Le sens (Qal) est de

1. poser, **fixer**, déposer sur, **poser (violemment) les mains sur**.
2. fixer, adresser, diriger vers, **étendre la compassion**
3. fixer, ordonner, établir, fonder, désigner, constituer.
4. poser, mettre dans un lieu, planter, fixer.
5. faire, transformer en, constituer, façonner un ouvrage.

L'Esprit de la Sh'mita - La libération des esclaves

La Brith Hadasha parle des serviteurs, des esclaves et des maîtres et ne prend pas forcément position ni pour l'un ni pour l'autre. Elle précise qu'en Christ tous sont libres. Certains en effet, étant dans une situation précaire, préfèrent être soumis à des maîtres comme on l'a vu précédemment au sujet des femmes laissées à l'abandon et qui doivent se vendre pour vivre. A une certaine époque, il était préférable d'être au service et sous la protection d'un maître plutôt que de dépendre des aléas de la pauvreté. La Torah prévoit même ce cas de figure : *Exode 21:5 «Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre».*

Dieu a prévu ce type de cas pour que chacun puisse réaliser ce qu'est la vraie liberté.

Pour la Brit Hadasha, même s'il est bon pour un homme d'être libre, la vraie liberté est en Christ, elle est spirituelle :

1 Corinthiens 12:13 «Nous avons tous, en effet, été baptisés dans un seul Esprit, pour former un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres, et nous avons tous été abreuvés d'un seul Esprit.»

Ce qui compte plutôt c'est la liberté par rapport au péché.

Romains 6:16 «Ne savez-vous pas qu'en vous livrant à quelqu'un comme esclaves pour lui obéir, vous êtes esclaves de celui à qui vous obéissez, soit du péché qui conduit à la mort, soit de l'obéissance qui conduit à la justice ?»

Romains 6:18-19 «18 Ayant été affranchis du péché, vous êtes devenus esclaves de la justice.

19 Je parle à la manière des hommes, à cause de la faiblesse de votre chair.-De même donc que vous avez livré vos membres comme esclaves à l'impureté et à l'iniquité, pour arriver à l'iniquité, ainsi maintenant livrez vos membres comme esclaves à la justice, pour arriver à la sainteté.»

1 Corinthiens 7:23 «Vous avez été rachetés à un grand prix; ne devenez pas esclaves des hommes.»

Le «service» de l'homme

En hébreu l'esclavage et le travail sont des mots qui viennent de la même racine. On est toujours soumis à un supérieur, à un maître. La seule nuance entre les deux, c'est le salaire qu'on en retire. Le salaire d'un travailleur, c'est l'argent que lui fournira un patron auquel il devra être soumis s'il veut toujours bénéficier du salaire. Il en est donc l'esclave.

Tandis que le salaire de l'esclave c'est le travail qui lui fournira gratuitement nourriture et logement.

Les gens de maison aujourd'hui sont appelés ainsi par leur fonction. Il ne s'agit donc plus de serviteurs à proprement parler.

Dans les pays arabes, le vrai esclavage existe toujours et non seulement on achète et on vend des êtres humains plus faibles, des enfants, des femmes, plus rarement des hommes mais en plus on écrase la vie humaine au plus bas car c'est ça le fondement même de l'islam : le mépris de la vie et la glorification de la mort.

En Israël par contre la différence entre un serviteur et un esclave est ténue. Tous les deux sont utilisés pour leurs aptitudes, leur fonction et en échange ils reçoivent soit un salaire, soit le logement avec une protection.

L'esclave se dit 5650 ebed **אָבֶד** serviteur, esclave, servitude, qui appartient, homme, gens, assujetti, au service, soumis, de tous les côtés.

Le Royaume céleste

Le nombre d'occurrences de «eved» (800) indique un nombre infini, pas seulement sur terre mais aussi dans le Royaume céleste. Si le terme «royaume» est utilisé pour l'univers céleste de Dieu dans les Cieux, c'est donc qu'il y a et qu'il y aura bien dans les «nouveaux Cieux et dans la Nouvelle Terre» un Roi qui dominera avec des Princes et qu'il y aura aussi des gens qui serviront, qui sont «dominés», qui serviront le Roi.

Pendant l'ère messianique, on sait que les fils du Royaume (Matthieu 13:38)⁶ gouverneront toute la terre, nourriront la terre.

Il faut tout de même se poser sérieusement la question de savoir si parmi tous ceux qui

⁶ Matthieu 13:37-39 «³⁷Il répondit : Celui qui sème la bonne semence, c'est le Fils de l'homme; ³⁸ le champ, c'est le monde; la bonne semence, ce sont les fils du royaume; l'ivraie, ce sont les fils du malin; ³⁹ l'ennemi qui l'a semée, c'est le diable; la moisson, c'est la fin du monde; les moissonneurs, ce sont les anges.»

auront cru en Yeshoua et qui auront méprisé Israël et les plans de Dieu pour son peuple, bénéficiant du même statut dans le Royaume de Dieu. Et ce pourrait être vrai aussi pour le royaume des cieux. C'est bien le sens de cette phrase «il y a plusieurs demeures dans la maison de mon Père».

Ebed signifie esclave, serviteur.

- a. esclave : serviteur, homme qui sert.
- b. sujets
- c. serviteurs : adorateurs (de Dieu).
- d. serviteur (dans le sens particulier des prophètes, Lévites, etc.).
- e. serviteur (d'Israël).
- f. serviteur (une forme de parole entre des égaux).

Avant la chute, Adam était un «esclave», c'est-à-dire un travailleur, un serviteur de l'Éternel

La racine du mot ebed est 5647 abad אָבָד une racine primaire : *servir, être soumis, être asservi, être assujetti, servitude, imposer, travailler, cultiver, laboureur*.

Il faut savoir une chose étonnante : Adam était un esclave... du moins si on utilise les mêmes mots que dans la Torah.

Des siècles de mauvaises traductions ont mis à mal la Parole de Dieu. Lorsque Adam et Eve ont péché, et que la conséquence était que l'accouchement deviendrait pénible, que le sol ne donnerait plus aussi facilement les plantes, que l'homme devait commencer à cultiver le sol à la sueur de son front, le monde chrétien et le monde en général s'était imaginé qu'avant la chute, Adam et Ève étaient assis sur un transatlantique pour se dorer la pilule au soleil, bref : qu'ils étaient inactifs. Le texte démontre au contraire que Adam travaillait bien la terre et qu'il était cultivateur. Le terme utilisé pour «travail», pour «cultiver», «abad» est celui que l'on retrouvera tout au long de ces «mishpatim» pour identifier les esclaves.

Comme on va le voir en Genèse 2:5 une des fonctions de l'homme (Adam), c'était de «cultiver» la terre c'est-à-dire en hébreu de «travailler» (aved) la terre. L'effort à fournir était déjà prévu au départ. LA différence après la chute c'est que le travail est resté mais que l'effort à fournir est devenu considérable puisque ce qui a changé ce n'est pas le travail



Adam et Ève, un couple de cultivateurs qui devaient travailler la terre, semer, cultiver puis en récolter les productions. De même, Dieu a donné aux hommes de préparer les cœurs (la terre) en priant pour que la semence de la Parole de Dieu y pénètre, en travaillant la terre et en la nourrissant

mais c'était le résultat, les fruits, les productions qui peinaient à venir à cause du «sol» maudit. De même en Genèse 2 : 15 «L'Éternel Dieu prit l'homme, et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver (Abad) et pour le garder.»

Le terme «esclave» (eved) n'a donc pas en hébreu et en Israël la même notion que celle qui est considérée par le monde occidental et l'islam. En Israël, un travailleur qui reçoit son salaire est un «eved», le même nom que «esclave», «serviteur».

Le «travail» eved, c'est-à-dire ce qui fait partie intégrante de la fonction de l'enfant de Dieu est devenu plus difficile à cause du péché. Avant celui-ci, il suffisait de parler (prier) simplement à Dieu pour obtenir quelque chose. Aujourd'hui il faut intercéder, supplier, pleurer, invoquer Dieu, combattre des heures durant.

<p>ה וּכְלֹן שִׁיחַ הַשְׁדָה טַרְם יְהִיָּה בָּאָרֶץ וּכְלַעֲשֵׂב הַשְׁדָה טַרְם יִצְמַח כִּי לֹא הַמְּטִיר יְהֹוָה אֱלֹהִים עַל- הָאָרֶץ וְאָדָם אֵין לְעָבָד אֶתְהָאָדָמָה:</p>	<p>vekol siyha hassadeh, terem yiheyeh vaaretz, vekol-esev hassadeh terem yitsmah: kiy lo himtiyr Adonaï Elohiym, al-haaretz veadam aiyn laavod et-haadamah</p>	<p><i>Genèse 2 : 5</i> « a u c u n arbuste des champs n'était encore sur la terre, et aucune herbe des champs ne germaient encore : car l'Éternel Dieu n'avait pas fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'homme pour cultiver (Abad) le sol.</p>
---	---	---

L'achat d'un esclave hébreu a un but : racheter son âme et le libérer

Une des premières questions que l'on est en droit de se poser c'est «y avait-il réellement des esclaves en Israël à l'époque biblique». C'est sûr qu'il y en avait lorsqu'Israël envahissait une nation païenne pour mettre la main sur leurs biens et sur leurs femmes, ou lorsque des enfants d'Israël étaient kidnappés par des nations païennes moabites ou madianites ou encore par Nebucadnestar qui les envoyait en exil. Mais comme la Torah s'adresse aux enfants d'Israël, la bonne question est de savoir si au milieu des enfants d'Israël, il existait des esclaves?

<p>ב כִּי תִקְנַה עָבָד עַבְרִי שֶׁשׁ שָׁנִים יַעֲבֹד וּבַשְׁבָעַת יִצָּא לְחַפְשֵׁי חַנְמָה:</p>	<p>ki tiqneh eved ivriy shesh shanim yaavod ouvasheviit yetse lahaphshiy hinnam</p>	<p><i>2 Si tu achètes un esclave hébreu il servira six années; mais dans la septième, il sortira libre, sans rien payer.</i></p>
---	---	--

N'oublions pas que le mot «esclave» est le même que «serviteur» ou «travailleur» ou encore «cultivateur» comme le premier homme sur terre : Adam.

On ne libère pas quelqu'un qui est en dehors de la Maison d'Israël

Il n'est possible de libérer que celui qui vit le shabbat et pas les autres ! Pour être libéré, il faut impérativement avoir compris le principe des 6 jours profanes et du 7^{ème} jour de relâche.

Le texte concerne donc uniquement la délivrance des hébreux et pas d'autres peuples appartenant à d'autres nations païennes du monde idolâtre. La Torah donne cette précision fondamentale car pour recevoir une délivrance du Dieu d'Israël, il faut obligatoirement faire partie d'Israël. Il est impossible ici d'être sauvé si on reste dans les nations : la Torah impose pour toute délivrance un préalable : rentrer d'abord dans la Maison d'Israël.

A partir du moment où on rentre dans cette bergerie juive, alors on se met sous la bénédiction divine et on rentre aussi dans le shabbat. C'est l'image du relâche, du shabbat le septième jour où l'on se prépare à servir Dieu après 6 jours de service profane pour le monde. Toute la Torah est spirituelle et prophétique et c'est bien comme ça qu'elle est parvenue jusqu'à nous.

Nous avons vu dans les 10 paroles le lien qui existe entre l'acquisition et la jalouse.

A chaque loi qui définit des règles de vie concernant les esclaves, les textes vont nous montrer la prophétie qui identifie Yeshoua, l'époux qui rachète son épouse.

«*Si tu acquières un esclave au point d'en être jaloux*»

«*Si tu acquières un esclave pour le racheter*».

Le but d'acheter un esclave est de le racheter pour le libérer du séducteur

L'image est précise : cette parole «si tu achètes» est adressée à celui qui a le pouvoir d'acheter, de racheter, de libérer, d'être jaloux : *2 Rois 4:1 nous montre que le créancier c'est le séducteur*

וְאַשֶּׁה אַחַת מִנְשֵׁי בְּנֵי הַנּוּבִיאִים צַעַקָּה אֶל־ אַלְיָשָׁע לְאָמֵר עַבְדָּךְ אִישִׁי מֵת וְאַתָּה יִדְעָת כִּי עַבְדָּךְ הִיה יִרְאָ אַתָּה יְהוָה וְהַנֶּפֶשׁ בָּא לְקַחַת אַתָּה־שְׁנִי יַלְדִּי לֹא לְעַבְדִּים	veishah ahat minneshéi vné hanneviyiyim tsaaqah el eliysha lemor avddekha iyshiy met veattah yada'tta kiy avddekha hayah yare eth YHVH vehannosheh ba laqahat eth shnái yeladaï lo laavadiym	Une femme d'entre les femmes des fils des prophètes crie à Elisée, en disant : Ton serviteur mon mari est mort, et tu sais que ton serviteur craignait l'Éternel; or le créancier est venu pour prendre mes deux enfants et en faire ses esclaves.»
--	---	--

On ne doute pas qu'il y ait eu en Israël des esclaves puisque les mishpatim en parlent mais aucun cas dans l'histoire biblique n'est relaté mis à part des cas comme la veuve qui a des dettes ici envers un créancier et qui craint de voir ses enfants vendus comme esclaves.

On doit donc comprendre que ce «créancier» doit être identifié comme satan le séducteur. Dans le texte suivant on découvre effectivement qu'il pouvait y avoir des esclaves en Israël :

Le créancier - Un point à droite ou un point à gauche? «nasha» créancier séducteur et «nasa» qui accorde une grâce

Le créancier se dit en hébreu «nasha» à travers l'idée d'imposition. La racine du mot est donc *créancier, prêter, surprendre* ; (4 occurrences), *prêter avec intérêt ou usure*.

La racine primaire nasha (5378 ,5377) נָשָׁה signifie aussi **séduire, abuser, surprendre, être dans l'illusion, tromper, oublier, égarer, se jouer de, décevoir**.

Ce qu'il faut en tirer comme conclusion évidente c'est que l'hébreu insiste sur le fait que le problème du créancier est plus spirituel que la simple réalité de l'esclavage en Israël et qu'il s'agit donc plus ici d'un esclavage spirituel qu'historique.

C'est donc le Messie Yeshoua qui a seul l'autorité de racheter des âmes esclaves, c'est-à-dire le rachat de toute l'humanité. Les 6 années de service sont l'image de la préparation de l'esclave à la liberté, les 6 jours profanes de travail, 6 jours (6 ans) de service, pour arriver au septième jour du shabbat, le jour de la délivrance. AMEN !

nasha	nasa
Créancier séducteur	Qui accorde une grâce
נָשָׁה	נָסָה

Notons entre parenthèses que nasha «créancier» s'écrit נָשָׁה avec un «shin» où le point se trouve à droite. Si on déplace le point à gauche on obtient nasa de la racine 5375 nasa נָסָה ou נָשָׁה une racine primaire qui donne tout le contraire du séducteur : *supporter, soulever, lever, éléver, pardonner, prendre, suffire, accorder une grâce*.

La délivrance, seul ou à deux (Exode 21:3)

ג אֶם־בֶּגֶפּוּ יָבָא בֶּגֶפּוּ יַצֵּא אֶם־בֶּגֶל אֲשָׁה הַוָּא וַיַּצְאָה אֲשָׁתָּו עַמּוּ	im-begapo yavo, begapo yetse im-baal iyshah hou veyat'sah iyshatto immo	«S'il est entré seul, il sortira seul; s'il avait une femme, sa femme sortira avec lui.»
---	---	--

«Si dans (l'esclavage) seul il est entré, dans (l'esclavage) seul il sortira» doit se traduire «**si par lui-même en élévant son propre corps il est entré (dans la servitude du péché), par lui-même il en sortira en utilisant son propre corps**»

S'il est entré Seul c'est assimilé à un oiseau qui s'envole seul 1610 gaph נָגַף vient d'une racine du sens de cintrer n m : seul, sommet ; (4 occurrences).

1. corps, soi (seulement dans une phrase, ex : par lui-même).
2. hauteur, élévation.

Un autre mot araméen 1611 gaph נָגַף correspondant à 1610 ; n f signifie «ailes», «aile d'oiseau».

Le fait de sortir de l'esclavage implique d'aller en avant, de partir vers un autre lieu.

Sortir se dit 3318 yatsa יָצָא : produire, sortir, s'éloigner, partir, s'avancer, faire apporter, conduire, amener dehors, emmener, se lever, venir, se rendre, quitter, défaillance, être issu, aller dehors, partir, s'éloigner.

- (Qal) 1. sortir, s'en aller, quitter.
 2. partir (vers un lieu).
 3. aller en avant, avancer (vers quelque chose).
 4. venir ou aller (avec un but ou pour un résultat).
 5. sortir de.

Si un homme se met volontairement ou involontairement sous une coupe de malédiction pour toute une série de raisons (occultisme, idolâtrie, etc.), c'est seul qu'il sera délivré par Yeshoua. S'ils ont ensemble, l'homme avec sa femme, touché à l'occultisme et à l'idolâtrie, c'est ensemble qu'ils devront se repentir et être rachetés par le Sang.

La liberté est unique, le salut est individuel mais si le péché a été consommé à deux, la conversion se fera à deux, ils seront libérés du péché à deux.

Les enfants (Exode 21:4)

ד אִם-אָדָנִיו יִתְנַלֵּז אִשָּׁה וַיַּלְדַּה-לּוּ בָנִים אוֹ בָנֹות הָאִשָּׁה וַיַּלְדִּיכָה תְּהִיה לְאָדָנִיה וְהַוָּא יֵצֵא בְגַפּוֹ:	<i>im-adonaiv yitten lo ishah, veyaldah-lo vaniyim o vanot-- haishah viyladeyah, tihyeh ladoneyah vehou yetse vegapo</i>	<i>« Si c'est son maître qui lui a donné une femme, et qu'il en ait eu des fils ou des filles, la femme et ses enfants seront à son maître, et il sortira seul. »</i>
--	--	---

Si un homme s'est converti puis que par après, c'est Dieu (Adonaï) qui lui a donné une femme, les enfants qui en sortiront appartiendront au Seigneur.

Cette loi est automatique, elle n'a pas besoin de combats incessants pour que les enfants acceptent le Seigneur. Ce mishpat⁷ ordonne aux puissances célestes d'ouvrir les écluses des cieux sur les enfants de ce couple là.

La situation est toute différente pour les enfants des couples qui se sont convertis après qu'ils aient été mariés et qu'ils aient déjà eu des enfants. Dans ce cas, le combat spirituel est encore nécessaire car ce mishpat, ce commandement ne les protège pas **«automatiquement»**.

Le «maître» qui a donné à l'homme une femme et des enfants

En hébreu le «maître» ou «mari» se dit généralement «baal» 1167 בָּעֵל nom masc : *habitant, maître, mari, alliance, possesseur, chef*.

Or ici il n'est pas question de «Baal» mais plutôt de «Adonay» 136 אֲדֹנָי mon seigneur, seigneur. Ce mot vient de 113 אֲדֹן ou אֲדָנָה qui vient d'une racine du sens de gouverner ; n m seigneur, maître, mari, roi, prophète, gouverneur.

7 mishpat : commandement

Le texte ne parle donc pas du mariage prophétique entre le «Seigneur» et «son épouse» mais concerne plutôt ce qui se passe dans une famille qui s'est donnée au Seigneur. Qu'en est-il alors du salut de leurs enfants ? Ici il n'est donc pas question d'extrapoler spirituellement en disant que la femme c'est Israël ou l'église et que le Maître c'est l'époux divin.

Le poinçon dans l'oreille, «signe» de la consécration d'un Ministère

Ces versets 5 et 6 consacrent de manière plus solennelle celui qui s'engage avec le Seigneur. C'est le signe de la circoncision de l'oreille. En plus de ce signe d'appartenance à Dieu et de séparation vis-à-vis des peuples environnant, il y avait là un signe «particulier» qui différenciait ce peuple des autres. Le prophète Jérémie dit : «*A qui m'adresser ? Qui prendre à témoin pour qu'on écoute ? Voici, que leur oreille n'est pas circoncise, Et qu'ils sont incapables d'être attentifs ; Voici que la parole de l'Éternel est pour eux un déshonneur, Ils n'y trouvent aucun plaisir.*» (Jérémie 6.10)

Le prophète Isaïe le dit aussi si bien : «Le Seigneur Dieu m'a enseigné ce que je dois dire, pour que je sache avec quels mots je soutiendrai celui qui faiblit. Chaque matin, il me réveille, il me réapprend à écouter, comme doivent écouter les disciples». Esaïe 50:4

Etre différent dans la manière d'écouter la Parole de Dieu afin de la mettre en pratique.

Le terme employé est très fort : il me réapprend à écouter.

Voulez-vous réapprendre à écouter le Seigneur aujourd'hui, être circoncis des oreilles afin d'entendre ce qu'il a à vous enseigner ?

«*5 Si l'esclave dit : J'aime mon maître, ma femme et mes enfants, je ne veux pas sortir libre... alors...» (Exode 21:5-6)*

<p style="text-align: center;"> וְהִגִּישׁוּ אֶדְנִיוּ אֶל־ הָאֱלֹהִים וְהִגִּישׁוּ אֶל־ הַדָּלֶת אָוֹ אֶל־הַמְּזוֹזָה וּרְצֵעַ אֶדְנִיוּ אֶת־אֶזְנוֹ בְּמִרְצֵעַ וְעַבְדֹו לְעַלְמָם: ס </p>	<p> vehiggiysho adonaiv el haelohiyim, vehiggiysho el haddelet, o el hammezouzah; veratsa adonaiv et-ozno bammartsea, vaavado leolam </p>	<p> <i>...alors son maître le conduira devant Dieu, et le fera approcher de la porte ou du poteau, et son</i> <i>maître lui percera l'oreille avec</i> <i>un poinçon, et l'esclave sera pour</i> <i>toujours à son service.</i></p>
--	--	---

Alors son Maître «le conduira» **וְהִגִּישׁוּ vehiggiysho**

5066 nagash **נָגַשׁ** *s'approcher, se retirer, servir, être près de, conduire vers, faire approcher, s'adresser à, présenter, s'avancer, amener, dans les chaînes, ... ; (125 occurrences).*

conduire vers, faire approcher, des humains, d'une relation sexuelle, d'un objet inanimé ou encore de les rapprocher l'un de l'autre.

Mode (Hiphil) faire approcher, amener, présenter, offrir.

Quel est le signe alors ?

La circoncision n'est pas le signe de la consécration : elle est tout simplement une marque d'appartenance à Dieu. Rappelons-nous que le salut des nations passent par la Maison d'Israël.

Pourquoi l'oreille doit-elle être percée par un poinçon (**martsea 4836 מְרַצֵּעַ** alène, **instrument de perçage, poinçon - vient de ratsa 7527 מְרַצֵּעַ** percer) et pas le nez p.ex. ou une autre partie du corps ? Le signe de la consécration d'un Ministère est l'écoute, le discernement de l'Esprit, le discernement des esprits : le mot «ozen» (oreille) signifie «**la réception de la révélation divine**».

Les outils principaux du serviteur de Dieu qui se consacre à son œuvre sont :

- 1- l'oreille pour écouter la voix de Dieu
- 2- l'oreille pour écouter le prochain, les âmes
- 3- l'arme de la prière : une des racines de «ozen» est 240 azen **בָּגָג** bagage, (Deut 23.13), outils, armes

La rémission des dettes : une épreuve pour les riches

La shmittah **שְׁמִתָּה**, « année de rémission » est une année shabbatique agricole : tous les sept ans, les terres doivent se reposer comme les humains doivent le faire le septième jour de la semaine à Shabbat : « *Mais la septième année sera un shabbat, un temps de repos pour la terre, un shabbat en l'honneur de l'Éternel : tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne* »

La rémission shabbatique concerne aussi l'esclavagisme et les dettes. Le Deutéronome indique : « *Tous les sept ans, tu feras relâche. Et voici comment s'observera la relâche. Quand on aura publié la relâche en l'honneur de l'Éternel, tout créancier qui aura fait un prêt à son prochain se relâchera de son droit, il ne pressera pas son prochain et son frère pour le paiement de sa dette* »

La date précise de rémission des dettes est celle de la fête des tabernacles : « *Moïse leur donna cet ordre : Tous les sept ans, à l'époque de l'année de la relâche, à la fête des tabernacles, quand tout Israël viendra se présenter devant l'Éternel, ton Dieu, dans le lieu qu'il choisira, tu liras cette loi devant tout Israël, en leur présence* »

Les esclaves peuvent être assimilés à des personnes en situation de faillite personnelle, des débiteurs insolubles qui finissent littéralement esclave de leur créancier. La rémission de la dette s'applique aussi, pourvu qu'il soit juif, à celui dont le statut d'esclave est né de la dette : « *Ainsi parle l'Éternel, le Dieu d'Israël : J'ai fait une alliance avec vos pères, le jour où je les ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude ; et je leur ai dit : «Au bout*

de sept ans, chacun de vous renverra libre son frère hébreu qui se vend à lui ; il te servira six années, puis tu le renverras libre de chez toi.»

Ce «mishpat» de la rémission des dettes est une épreuve que l'Éternel place sur les créanciers qui doivent se rendre compte du salut qu'ils ont acquis gratuitement. Tous les 7 ans, Dieu teste les riches de son peuple afin d'éprouver ceux qui ont reçu gratuitement.

Mais la septième année sera un shabbat, un temps de repos pour la terre, un shabbat en l'honneur de l'Éternel : tu n'ensemenceras point ton champ, et tu ne tailleras point ta vigne »

Si le shabbat nous ordonne de nous reposer, ce n'est certainement pas sur le dos que quelqu'un d'autre. Parfois, des croyants au cœur dur et fermé, éteignent leur téléphone ou ne répondent pas pour ne pas être obligé de venir en aide à quiconque leur demanderait quelque chose le jour du shabbat.

Une parabole nous parle de cela :

«23 C'est pourquoi, le royaume des cieux est semblable à un roi qui voulut faire rendre compte à ses serviteurs. 24 Quand il se mit à compter, on lui en amena un qui devait dix mille talents. 25 Comme il n'avait pas de quoi payer, son maître ordonna qu'il fût vendu, lui, sa femme, ses enfants, et tout ce qu'il avait, et que la dette fût acquittée. 26 Le serviteur, se jetant à terre, se prosterna devant lui, et dit : Seigneur, aie patience envers moi, et je te paierai tout. 27 Ému de compassion, le maître de ce serviteur le laissa aller, et lui remit la dette. 28 Après qu'il fut sorti, ce serviteur rencontra un de ses compagnons qui lui devait cent deniers. Il le saisit et l'étranglait, en disant : Paie ce que tu me dois. 29 Son compagnon, se jetant à terre, le suppliait, disant : Aie patience envers moi, et je te paierai. 30 Mais l'autre ne voulut pas, et il alla le jeter en prison, jusqu'à ce qu'il eût payé ce qu'il devait. 31 Ses compagnons, ayant vu ce qui était arrivé, furent profondément attristés, et ils allèrent raconter à leur maître tout ce qui s'était passé. 32 Alors le maître fit appeler ce serviteur, et lui dit : Méchant serviteur, je t'avais remis en entier ta dette, parce que tu m'en avais supplié; 33 ne devais-tu pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'ai eu pitié de toi ? 34 Et son maître, irrité, le livra aux bourreaux, jusqu'à ce qu'il eût payé tout ce qu'il devait. 35 C'est ainsi que mon Père céleste vous traitera, si chacun de vous ne pardonne à son frère de tout son cœur.» (Matthieu 18:23-35)

L'homme esclave «eved» et la femme esclave «amah» : deux rôles différents (Exode 21:7)

ובַּיִם כִּי־יִמְכַר אִישׁ אֶת בַּתָּוֹ, לְאַמָּה	vekiy ymkkor iysh et bitto leamah ...	7 Si un homme vend sa fille pour être esclave ,
לֹא תַּצְא, בְּצָאת-- הַעֲבָדִים	lo tetse ketset haavadiym	...elle ne sortira point comme sortent les esclaves.

8 Si elle déplaît à son maître, qui s'était proposé de la prendre pour femme, il facilitera son rachat; mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à des étrangers, après lui avoir été infidèle. 9 S'il la destine à son fils, il agira envers elle selon la loi (**mishpat**) des filles. 10 S'il prend une autre femme, il ne retranchera rien pour la première à la nourriture, au vêtement, et au droit conjugal. 11 Et s'il ne fait pas pour elle ces trois choses, elle pourra sortir sans rien payer, sans donner de l'argent.

L'homme pour la production, la femme pour la re-production

Les différences se marquent nettement s'il s'agit d'un homme ou d'une femme, d'un fils ou d'une fille. Un père vend rarement son fils pour être esclave, par contre les filles étaient considérées différemment. Mais il y a une raison.

Les femmes dites «esclaves» étaient des «concubines» avant d'être des «servantes» car, l'homme esclave, on l'a vu se dit «eved» pluriel «avadiym», c'est-à-dire un serviteur, un travailleur, un cultivateur, par contre la femme esclave, se dit «amah». Il peut s'agir de «servante» mais aussi de «concubine». Ce n'est donc pas le même mot que «eved».

Alors que l'homme était destiné à la production, aux travaux manuels, pour la femme, l'hébreu nous éclaire : le mot «amah» est directement liée à l'enfantement : le mot «em» est une des racines primaires, 517 em אֶם un nom féminin qui signifie : mère, naissance, maternelles, carrefour ; (220 occurrences). «em», c'est le «point de départ ou de division». Pour «Maman», on dit d'ailleurs אֶמֶם «Ima». Pour conclure, la femme étant celle qui donne la vie, un mot qui en dérive et qui se retrouve 3 fois dans la Bible est 523 oummah אֶמֶת n f (utilisé seulement au f pl) signifie : peuple, tribu, nation, peuplade.

La qehilah (le corps du Messie, ou église) est considéré comme la femme, l'épouse, le réceptacle. Elle est «l'esclave» de son Maître.

L'homme qui donne sa fille comme esclave, la donne en fait non comme esclave à proprement parler, mais comme **épouse** ou comme **concubine**, généralement pour donner à l'homme une postérité.

La différence entre une épouse et une concubine se situe dans le statut de l'enfant : soit il est un fils légitime (comme Isaac), soit il est un fils de la chair comme Ismaël.

La loi du «ayin tahat ayin», «shen tahat shen» ou la **fausse** «loi du talion»

On l'a déjà vu précédemment pour cette loi dite «du talion» où, dans les pays arabes on coupe les mains ou les autres membres des voleurs, la Bible si elle avait été lue correctement, le rapport «tahat» «pour» que l'on retrouve dans nos traductions «œil pour œil, dent pour dent», ce rapport indique que **la valeur du paiement de dédommagement d'un mal accidentel, doit être inférieure au mal lui-même**. Il n'a jamais été question de crever un œil pour payer le dédommagement pour un œil crevé accidentellement, ou encore de casser la voiture de quelqu'un qui a cassé la vôtre ou de couper une main qui a volé du pain par nécessité.

La valeur de substitution d'Isaac par un bouc lorsque Dieu a demandé à Abraham un acte de Foi, équivaut à ce «tahat». On voit en Deutéronome 15 : 21, que pour une «blessure pour une blessure», le mot blessure se dit «moum» (défaut) : cette blessure est comme une difformité inacceptable lors de l'offrande animale en sacrifice à l'Éternel. Mais Yeshoua a été rendu «difforme», méconnaissable afin que nous soyons reconnu par Dieu.

Les villes refuge

Il a été vu aussi⁸ que si un homme tue accidentellement un autre homme, un vengeur de sang pourra poursuivre cet homme et le tuer. C'est pourquoi Dieu a établi des villes où le criminel pourra se réfugier jusqu'à la mort du Souverain Sacrificateur en place.

Ces images prophétiques sont puissantes puisque le vengeur de sang se dit «gaal» ou «goël», c'est-à-dire «rédempiteur», que ce vengeur de sang poursuit, non l'homme pécheur mais le péché qui se trouve en lui. C'est l'image du serpent d'airain qui sera fixé sur une haute tige, image de Satan cloué AVEC Yeshoua sur la croix. Pour être délivré du péché il faut regarder Yeshoua qui prend avec Lui dans la mort, l'accusateur qui est cloué en même temps que Lui sur la croix. Le vengeur de sang poursuit le péché et le criminel peut se réfugier dans une ville refuge jusqu'à ce que le Souverain Sacrificateur du moment, meure. Après la mort de Celui-ci, le criminel est absout de ses péchés.

«12 Celui qui frappera un homme mortellement sera puni de mort. 13 S'il ne lui a point dressé d'embûches, et que Dieu l'ait fait tomber sous sa main, je t'établirai un lieu⁹ où il pourra se réfugier.»

Le péché volontaire (Exode 21:14)

«14 Mais si quelqu'un agit méchamment contre son prochain, en employant la ruse pour le tuer, tu l'arracheras même de mon autel, pour le faire mourir.»

8 Lire notre fascicule «les villes refuge»

9 Voir «Villes refuge»

Les malédictions à cause du mépris des parents (Exode 21:15)

On l'a vu aussi dans les 10 Paroles, le manque d'honneurs rendus aux parents a toujours des conséquences. Le «sera puni de mort» doit être assimilé à une mort spirituelle. Celui qui frappe ses parents, recevra un endurcissement sur son cœur qui lui fermera les portes de la Vie éternelle. Certainement Dieu, dans sa grande miséricorde va rappeler au pécheur tout au long de sa vie, et autant de fois qu'il le faut, de revenir sur le droit chemin car Yeshoua a déjà payé le prix de cette malédiction.

«15 Celui qui frappera son père ou sa mère sera puni de mort.»

L'enlèvement (Exode 21:16)

16 Celui qui dérobera un homme, et qui l'aura vendu ou retenu entre ses mains, sera puni de mort.

ונְגַנְבַ אִישׁ וּמְכַרְוֹ וּנְמַצֵּא בְּיָדוֹ, מֹתָת יּוֹמָת	vegoneh iysh oumkharo venimtsa veyado mot yomah	et dérobant (<i>volant, trompant</i>) un homme le vendant (<i>le livrant à la mort</i>) ou en faisant sa proie entre ses mains, sera tué de mort
---	---	--

Dérober un homme se dit 1589 **ganab** גַנְבַ
voler, dérober, tromper, enlever, gagner, prendre, furtivement ; (39 occurrences).

La condamnation sera d'autant plus sévère si un homme, p.ex. quelqu'un qui connaît la Parole de Dieu (un religieux) aura retenu un homme du peuple par ses paroles de séduction, pour l'empêcher d'être sauvé : il n'entre pas dans le Royaume de Dieu et il empêche d'autres d'y entrer.

Joseph a été enlevé par ses frères et, par son sacrifice, ils ont pu être pardonnés.

Justice de Dieu : Justice sociale, Justice (Exode 21:17)

17 Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort.

Nous en avions déjà longuement parlé à plusieurs reprises : un enfant qui maudit son père ou sa mère, maudit la semence qui lui a donné la vie. Cet enfant se maudit lui-même et les conséquences peuvent être à court ou à moyen terme désastreuses, (maladies, cancers, etc.). La Bible ne ment jamais. S'il est écrit de ne pas maudire ses parents, ce n'est pas uniquement dans un but de les honorer. Car souvent ils ne méritent pas cet honneur à cause de leurs comportements agressifs ou au contraire sans aucune affection parentale. Ce qu'ils ont fait de mal ne changera pas la loi de Dieu qui dit qu'il ne faut jamais les maudire.

Exode 21:18-19

«18 Si des hommes se querellent, et que l'un d'eux frappe l'autre avec une pierre ou avec le poing, sans causer sa mort, mais en l'obligeant à garder le lit, 19 celui qui aura frappé ne sera point puni, dans le cas où l'autre viendrait à se lever et à se promener dehors avec son bâton. Seulement, il le dédommagera de son interruption de travail, et il le fera soigner jusqu'à sa guérison.»

Toutes les conséquences, punitions, condamnations ou jugements surviennent parce qu'on a blessé ou frappé ou tué une créature de Dieu, quelqu'un qui devait encore être sauvé et qui n'aura plus cette occasion de se repentir et de naître de nouveau. Le meurtre est doublement criminel : il arrête la vie physique d'un homme et il empêche définitivement toute possibilité de salut.

Exode 21:20-22

«20 Si un homme frappe du bâton son esclave, homme ou femme, et que l'esclave meure sous sa main, le maître sera puni. 21 Mais s'il survit un jour ou deux, le maître ne sera point puni; car c'est son argent.

22 Si des hommes se querellent, et qu'ils heurtent une femme enceinte, et la fassent accoucher, sans autre accident, ils seront punis d'une amende imposée par le mari de la femme, et qu'ils paieront devant les juges.»

Voir plus haut - loi du talion

23 Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie, 24 œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, 25 brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure.

26 Si un homme frappe l'œil de son esclave, homme ou femme, et qu'il lui fasse perdre l'œil, il le mettra en liberté, pour prix de son œil. 27 Et s'il fait tomber une dent à son esclave, homme ou femme, il le mettra en liberté, pour prix de sa dent.

28 Si un bœuf frappe **de ses cornes** un homme ou une femme, et que la mort en soit la suite, **le bœuf sera lapidé, sa chair ne sera point mangée**, et le maître du bœuf ne sera point puni.

כְּבִ-יְגַח שֹׂר אֶת-אִישׁ אָוֹ אֶת-אֲשָׁה, וְמֵת-סָקָל יִפְקַל הַשּׂוֹר;
וְלֹא יִאְכַל אֶת-בָּשָׂרֽוֹ, וּבֶעָל הַשּׂוֹר, נָקִי

29 Mais si le bœuf était auparavant sujet à frapper, et qu'on en ait averti le maître, qui ne l'a point surveillé, le bœuf sera lapidé, dans le cas où il tuerait un homme ou une femme, et son maître sera puni de mort. 30 Si on impose au maître un prix pour le rachat de sa vie, il paiera tout ce qui lui sera imposé. 31 Lorsque le bœuf frappera un fils ou une fille, cette loi recevra son application; 32 mais si le bœuf frappe un esclave, homme ou femme, on donnera trente sicles d'argent au maître de l'esclave, et le bœuf sera lapidé.

La citerne, le cœur, lieu caché de l'homme

וְכִי-יִפְתַּח אִשׁ בָּור	<i>vekhiy yphthah iysh bor</i>	33 <i>Si un homme met à découvert une citerne,</i>
אוֹ כִּי-יִכְרֶה אִישׁ-בָּרֶךְ	<i>o kiy-yikhreh iysh bor</i>	<i>ou si un homme en creuse une</i>
וְלֹא יִכְסֹן-,	<i>velo yekhassennou,</i>	<i>et ne la couvre pas,</i>
וּנְפָל-שְׁמָה שָׂוָר, אוֹ חַמּוֹר	<i>venaphal-shammah shor, o hamor</i>	<i>et qu'il y tombe un bœuf ou un âne,</i>

Comme nous l'avons vu dans l'histoire de Joseph, la citerne - ou puits - représente le cœur de l'homme dans lequel Yeshoua (représenté par Joseph) vient habiter. Pour accueillir le Saint Esprit, ce cœur doit être vidé de toute son eau car c'est Lui - Yeshoua - qui est l'Eau de la Vie qui va prendre tout l'espace. Si le cœur de la personne n'est pas bien disposé et qu'il ne suffit pas de le découvrir, il faut peut-être d'abord le creuser, le «forer».

Mais que signifie d'abord *velo yekhassennou* «et ne la couvre pas» ?

3680 *kassah* **כָּסַח** ou **כָּסַח** est une racine primaire qui nous parle de «couvrir le péché», cacher ce qui se trouve dans le cœur : *couvrir, cacher, envelopper, recouvrir, revêtir, pardonner, voiler, pâture, envahir, préserver, prendre, appeler, retenir, se refermer, retomber, refuge, dissimuler, garder, couverture*

La forme intensive **יִכְסֹן** (Piel) :

1. couvrir, habiller.
2. couvrir, cacher.
3. abriter (pour protection).
4. recouvrir, étendre sur.
5. couvrir, accabler ou pardonner.

Cela signifie que la citerne (le cœur de l'homme) doit être couverte (**protégée**) sous le sang de Yeshoua, (**pardonné**) il doit être habillé d'une robe de fin lin, il doit être mis à l'abri et surtout, il doit être pardonné.

Mettre à découvert :

Le fait de mettre une citerne «à découvert» c'est comme dévoiler son cœur, pratiquer une cure d'âme c'est-à-dire : ouvrir le cœur, décharger le cœur de fardeau, le rendre fécond, le mettre à découvert, y déposer la Parole de Vie, délivrer le captif, délier (lier, délier), pénétrer, une retenue, issue, détacher des liens, tirer.

Cette cure d'âme, cette délivrance ne peut se faire sans un certain nombre de garde-fous, de préparation. La personne qui pratique cela doit se couvrir la tête avec le casque du salut et la personne à qui appartient le cœur sera responsable si quelqu'un y tombera.

6605 *pathah* **פָתַח** une racine primaire ; v : *ouvrir, décharger, fécond, mettre à découvert,*

graver, sculpter, sculpture, déposer, être délivré, délier, pénétrer, une retenue, issue, détacher, tirer

Creuser :

33 Si un homme met à découvert une citerne, ou si un homme en creuse une et ne la couvre pas, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne,

3738 **karah** קָרַח une racine primaire : creuser, acheter, persécuter, ouvrir, percer, préparer

1. creuser, faire une excavation, percer.
2. donner un banquet ou un festin.
3. obtenir par commerce, acheter.

Citerne :

Quand on regarde le contenu de la citerne, c'est comme quand on regarde dans le cœur alors tout s'explique avec clarté, et prouve ce qui s'y passe,

952 **bour** בּוּר une racine primaire v : rendre clair, expliquer, prouver, **examiner**, forer, creuser. Dans *Eccl 9.1* «*Oui, j'ai appliqué mon cœur à tout cela, j'ai fait de tout cela l'objet de mon examen*»

953 **bor** בּוּר vient de 952 : puits, citerne, prison, fosse, tombe.

Le cœur de l'homme peut être :

- soit un puits que l'on remplit d'eau,
- une citerne que l'on remplit d'autre chose
- une prison où habitent encore des démons
- une fosse, un cœur tortueux où on s'enfonce
- une tombe mortelle

34 *le possesseur de la citerne paiera au maître la valeur de l'animal en argent, et aura pour lui l'animal mort.*

La personne à qui appartient le cœur sera responsable de celui qui s'y engouffre sans préparation. Les conséquences seront pour lui, c'est-à-dire le fruit de la mort.

35 *Si le bœuf d'un homme frappe de ses cornes le bœuf d'un autre homme, et que la mort en soit la suite, ils vendront le bœuf vivant et en partageront le prix; ils partageront aussi le bœuf mort.*

לְהָ וּבִ-יְגַנְּ שָׂוֹר-אִישׁ אַתְ- שָׂוֹר רַעֲהֹ וּמִתְ	<i>vekhiy-yiggoph</i> <i>shor-iysh et shor</i> <i>reehou,</i> <i>vamet</i>	<i>35 Si le bœuf d'un homme frappe (5062 nagaph נָגָף frapper, heurter, battre, donner la victoire, pousser, broncher) le bœuf d'un voisin (prochain), et que la mort en soit la suite,</i>
--	---	---

וְמִכְרֹו אֶת- הַשׁוֹר הַחִי וְחַצְוֹ אֶת-כְּסֶפֹו	oumakhrou et- hashor hahay, vehatsou et-kassppo	םִכְרֹר <i>makhar</i> une racine primaire v : vendre, offrir en vente, acquérir, livrer (80 occurrences) <i>le bœuf vivant</i> <i>ils en partageront</i> (2673 <i>hatsah</i> חַצָּה partager, se partager, répartir, séparé, diviser, moitié, atteindre, couper en deux, découper, vivre à moitié sa vie) <i>l'argent</i>
וְגַם אֶת-הַמַּתָּג, יְחִצּוּן	vegam et hammet yehetsoun	<i>et aussi, (celui qui est) mort ils partageront</i>

36 *Mais s'il est connu que le bœuf était auparavant sujet à frapper, et que son maître ne l'ait point surveillé, ce maître rendra bœuf pour bœuf, et aura pour lui le bœuf mort.»* (Exode 21:1-36)

Le bœuf a plusieurs utilités dans les Écritures et on peut les identifier au travers des 7 racines différentes : le bœuf est destiné à la nourriture, au labour, au sacrifice, aux déplacements, à l'observation, à être ou à remplacer un ennemi, à servir de muraille.

1. Le mot 7794 shor שׁוֹר n m signifie bœuf, taureau, veau, gros bétail ; (78 occurrences). vient de 7788, une tête de bétail qui sert :

- pour **labourer**,
- pour **la nourriture**,
- pour **le sacrifice**.

Le bœuf shor s'écrit avec la lettre shin, (la dent, le mépris), le vav, (le clou), le resh, (le commencement, la tête). Cette «tête» de bétail est utilisée pour sa force.

2. Une autre fonction est celle de se déplacer: 7788 shour שׁוּר une racine primaire : **voyager, aller, naviguer**

Esaïe 57 : 9 «Tu vas (Shour) auprès du roi avec de l'huile, tu multiplies tes aromates, tu envoies au loin tes messagers, tu t'abaisse jusqu'au séjour des morts.

Ezéchiel 27 : 25 «Les navires de Tarsis naviguaient (Shour) pour ton commerce; Tu étais au comble de la richesse et de la gloire, au cœur des mers.

3. Une autre fonction est de regarder : 7789 shour שׁוּר une racine primaire (identique à 7788 à travers l'idée de circuler pour une inspection) v : **contempler, regarder, voir, apercevoir, prendre garde, chanter, avoir égard, épier** ; (16 occurrences), **observer, avoir égard.** (Qal : observer, considérer, veiller (furtivement), se tenir dans l'attente.)

4. En tant qu'ennemi, 7790 shour שׁוּר vient de 7789 ; n m - les **ennemis** ; (1 occurrence). Ps 92.12 veilleur, ennemi

5. En tant que protection 7791 shour שׁוּר- שׁוֹרָה vient de 7788 ; n m: **muraille, enclos** ; (4 occurrences). et aussi

7792 shour (Araméen) שׁוּר correspondant à 7791 ; n m- murs

7793 Shour שׁוּר même mot que 7791 ; ; n pr locatif

(6 occurrences) « mur, fortification ». Shour est aussi une localité au sud Néguev et aussi

le « désert d'Etham ».

Pour terminer, «shor» montre Shaddaï le Dieu Puissant qui donne la Vie, (lettre shin), le sacrifice de l'agneau de Dieu par la crucifixion (lettre vav : le clou) et la tête du Corps de la Qehilah, (lettre resh : la tête).

Exode 22:1-31

«1 Si un homme dérobe un bœuf ou un agneau, et qu'il l'égorge ou le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf et quatre agneaux pour l'agneau. 2 Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui; 3 mais si le soleil est levé, on sera coupable de meurtre envers lui. Il fera restitution; s'il n'a rien, il sera vendu pour son vol; 4 si ce qu'il a dérobé, bœuf, âne, ou agneau, se trouve encore vivant entre ses mains, il fera une restitution au double.

Comment un homme peut-il faire du dégât dans une vigne ou dans un champ ?

5 Si un homme fait du dégât dans un champ ou dans une vigne, et qu'il laisse son bétail paître dans le champ d'autrui, il donnera en dédommagement le meilleur produit de son champ et de sa vigne.

ד פִי יְבָעֵר-אִישׁ, שְׁדָה או-כֶּרֶם	kiy yav'er-iysh, sadeh o-kherem	4 «Si un homme fourrage un champ ou un vignoble
וְשִׁלַּח אֶת-בָּעִירָה, וּבָעֵר בְּשָׁדָה	veshillah et-beiyroh, ouvièr bisdeh	en faisant pâtruer son bétail sur les terres d'autrui,
אַחֲר--מִיְתָב שְׁדָהוּ וּמִיְתָב כְּרָמוֹ, יְשָׁלֵם	aher--meytav sadehou oumeytav karmo, yeshalem	il paiera le dégât du meilleur de son champ ou de sa vigne.»

(Exode 22:4 version juive et Exode 22:5 version LSG)

Le «champ de la moisson» et la «vigne» sont les deux bergeries de Yeshoua

Le champ c'est 7704 sadeh שְׁדָה ou sadaï שְׁדַי et vient d'une racine du sens de s'étendre. Ce nom masc. signifie **champs, territoire, campagne, fonds (de terre), propriété;** (333 occurrences).

Il s'agit soit d'un champ cultivé, soit de la demeure des bêtes sauvages, soit de la plaine (opposée à la montagne) ou encore de la terre (opposée à la mer).

On attribue généralement le champ à la moisson de l'orge, du blé. Prophétiquement le blé représente les peuples des nations qui se sont approchées d'Israël pour en obtenir la nourriture céleste (voir le blé dans les réserves de Joseph en Egypte pendant les 7 ans

de famine). Le champ c'est donc les gentils, l'église, les nations, le monde païen qui s'est tourné vers le vrai Dieu. Au jugement dernier il sera question de «ramasser» la moisson des âmes de toutes langues et de toutes tribus.

On attribue généralement la vigne à l'Israël messianique en Yeshoua, l'Israël terrestre actuel étant représenté par le «figuier» qui a été desséché par Yeshoua jusqu'au temps fixé.

Par définition, la bergerie est juive. Le passage suivant montre deux types de bergerie : - la bergerie des juifs messianiques et la bergerie des juifs orthodoxes qui doivent encore recevoir la Foi.

Jean 10:16 «J'ai encore d'autres brebis, qui ne sont pas de cette bergerie; celles-là, il faut que je les amène; elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau, un seul berger.»

Si par la foi, il y a aussi les deux bergeries des juifs et des gentils, c'est parce que les gentils sont devenus par la Foi Israël de Dieu.

Le champ représente la «moisson» des âmes, la moisson blanche des âmes de toutes langues, de toutes tribus (p.ex. les assemblées chrétiennes évangéliques) tandis que la vigne représente la bergerie messianique. Le «mishpat», le commandement d'Exode 22:4 (5) montre comment gérer la situation lorsque :

- des croyants messianiques vont visiter des assemblées chrétiennes avec l'objectif caché de tirer sur tout ce qui bouge et de forcer les chrétiens à respecter le shabbat, à manger casher, à revenir vers la loi, etc.
- d'une manière générale, des croyants d'une qehilah (ou d'une église quelconque) vont aller se nourrir dans une synagogue puis revenir à son assemblée complètement retourné dans sa foi.

Le dédommagement consiste alors à ce que l'assemblée de celui qui a fait des dégâts, envoie le pasteur ou son représentant apporter «en échange» une bonne nourriture spirituelle. Le «bétail qui vient paître» ce sont les brebis de Yeshoua que nous sommes tous, chrétiens, juifs, évangéliques, messianiques, etc.

Parfois, c'est le Bon Berger qui disperse, et parfois ce sont les mauvais pasteurs :

Psaumes 44:12 «Tu nous livres comme des brebis à dévorer, Tu nous disperces parmi les nations.»

Jérémie 23:3 «Et je rassemblerai le reste de mes brebis de tous les pays où je les ai chassées; Je les ramènerai dans leur pâturage; elles seront fécondes et multiplieront.»

Quels sont les dégâts occasionnés ?

Si un homme est stupide au point d'enflammer la colère de Dieu, «*d'embraser un champ ou une vigne*» (le peuple de Dieu, Israël olivier sauvage = champ et olivier franc = vigne messianique) et de laisser paître son bétail dans le champ de quelqu'un d'autre, il y aura des conséquences avec un dédommagement.

Le feu, le trouble, les dégâts proviennent toujours de la même source : la langue !

«4 Voici, même les navires, qui sont si grands et que poussent des vents impétueux, sont dirigés par un très petit gouvernail, au gré du pilote. 5 De même, la langue est un petit membre, et elle se vante de grandes choses. Voici, comme un petit feu peut embraser une grande forêt ! 6 La langue aussi est un feu; c'est le monde de l'iniquité. La langue est placée parmi nos membres, souillant tout le corps, et enflammant le cours de la vie, étant elle-même enflammée par la gêhenné.

7 Toutes les espèces de bêtes et d'oiseaux, de reptiles et d'animaux marins, sont domptés et ont été domptés par la nature humaine; 8 mais la langue, aucun homme ne peut la dompter; c'est un mal qu'on ne peut réprimer; elle est pleine d'un venin mortel. 9 Par elle nous bénissons le Seigneur notre Père, et par elle nous maudissons les hommes faits à l'image de Dieu. 10 De la même bouche sortent la bénédiction et la malédiction. Il ne faut pas, mes frères, qu'il en soit ainsi.» (Jacques 3:4-10)

Les «dégâts» occasionnés

Comme on va le voir, les dégâts proviennent de la langue !

כִּי יָבֹרֶר-אִישׁ, שָׁדָה אֹ-כֶרֶם *kiy yav'er-iysh, sadeh o-kherem*

«Si un homme **fait du dégât** dans un champ ou dans une vigne»

Le verbe qui identifie les dégâts est 1197 *ba'ar בָּעָר* **brûler, allumer, embraser, se consumer, enflammer, en feu, dégât, destruction, exterminer, balayer, ôter, faire disparaître, stupide, brouter, paître**

1- consumer, dévorer, colère de l'Éternel, colère humaine (fig.).

2- être stupide, abruti, barbare, insensé

(Hiphil) allumer, brûler, faire consumer.

Le feu dans les épines (Exode 22:6)

«6 Si un feu éclate et rencontre des épines, et que du blé en gerbes ou sur pied, ou bien le champ, soit consumé, celui qui a causé l'incendie sera tenu à un dédommagement.»

Toujours dans le même ordre d'idée, certaines personnes ont la fâcheuse habitude d'ajouter de l'huile sur le feu lorsqu'ils sont dans un milieu communautaire quelconque (chrétien ou messianique). Les épines viennent d'une racine 6973 *qouts קָוֵץ* à travers l'idée de *se dissocier, d'être dégoûté, de prendre en aversion, d'avoir en abomination, d'être saisi de terreur, s'effrayer, assiéger, craindre*; (9 occurrences), être *chagriné, affligé, détester, ressentir une aversion, redouter d'une façon maladive*. Les personnes qui aiment ajouter de l'huile sur le feu, recherchent souvent à engager la conversation avec des personnes médisantes.

Dans tous les cas, une réparation est exigée car les dégâts peuvent être considérables.

Le voleur (Exode 22:1)

«1 Si un homme dérobe un bœuf ou un agneau, et qu'il l'égorge ou le vende, il restituera cinq bœufs pour le bœuf et quatre agneaux pour l'agneau. 2 Si le voleur est surpris dérobant avec effraction, et qu'il soit frappé et meure, on ne sera point coupable de meurtre envers lui; 3 mais si le soleil est levé, on sera coupable de meurtre envers lui. Il fera restitution; s'il n'a rien, il sera vendu pour son vol; 4 si ce qu'il a dérobé, bœuf, âne, ou agneau, se trouve encore vivant entre ses mains, il fera une restitution au double.» (Exode 22:1-4)

Le vol provient de la convoitise du cœur «17 Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain; tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune chose qui appartienne à ton prochain.» (Ex.20:17)

le vol de la vie : «Tu ne tueras point». (Ex.20:13)

le vol d'une femme : « Tu ne commettras point d'adultère.» (Ex.20:14)

le vol d'un objet : « Tu ne déroberas point.» (Ex.20:15)

le vol d'un témoignage : « Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.» (Ex.20:16)

Cette mishpat démontre clairement la différence qu'il y a entre le droit civil et le droit pénal. Le droit civil dit «ayin tahat ayin», «œil pour œil », et le droit pénal qui dit de ne pas voler, est complété par le droit civil qui dit comment la restitution de l'objet volé doit être remboursé. Et ici la restitution va devoir être dédoublée.

Le voleur, lorsqu'il vole, se prend pour la personne volée, elle se considère comme propriétaire du bien volé. C'est la raison pour laquelle la restitution se fera au minimum au double de sa valeur.

Au niveau spirituel, le voleur, le brigand, on sait «qui» il est. C'est un «étranger», c'est-à-dire quelqu'un qui ne fait pas partie du peuple. Cet étranger ne réagit pas à la voix du Bon Berger, il fait comme si le Bon Berger n'avait rien dit. Le problème des croyants peu affermis dans leur foi c'est qu'ils réagissent au quart de tour à ce que l'ennemi dit ou essaie de faire mais ne réagissent pas du tout au quart de tour à ce que Le Seigneur leur dit. Ils «écoutent» sa voix. Si on se réfère à la Parole de Dieu, ces croyants ne font pas partie de la Bergerie. S'ils écoutent la voix de cet étranger et qu'ils ne fuient pas loin de lui, c'est parce qu'ils «connaissent» la voix des étrangers.

Tous les voleurs ont pour père le diable.

«1 En vérité, en vérité, je vous le dis, celui qui n'entre pas par la porte dans la bergerie, mais qui y monte par ailleurs, est un voleur et un brigand. 2 Mais celui qui entre par la porte est le berger des brebis. 3 Le portier lui ouvre, et les brebis entendent sa voix; il appelle par leur nom les brebis qui lui appartiennent, et il les conduit dehors. 4 Lorsqu'il a fait sortir toutes ses propres brebis, il marche devant elles; et les brebis le suivent, parce qu'elles connaissent sa voix. 5 Elles ne suivront point un étranger; mais elles fuiront loin de lui, parce qu'elles ne connaissent pas la voix des étrangers. 6 Jésus leur dit cette parabole, mais ils ne compriront pas de quoi il leur parlait.

7 Jésus leur dit encore : *En vérité, en vérité, je vous le dis, je suis la porte des brebis. 8 Tous ceux qui sont venus avant moi sont des voleurs et des brigands; mais les brebis ne les ont point écoutés. 9 Je suis la porte. Si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé; il entrera et il sortira, et il trouvera des pâturages. 10 Le voleur ne vient que pour dérober, égorger et détruire; moi, je suis venu afin que les brebis aient la vie, et qu'elles soient dans l'abondance.»* (Jean 10:10)

Celui qui vole, accomplit les œuvres de Satan. Il n'appartient donc pas à Dieu et au peuple de Dieu. Le fait de dire «**dans le cas où il serait trouvé**» ne laisse pas beaucoup d'espoir de retrouver le bien volé puisque un enfant de Dieu ne vole pas. Si par malheur, ou par faim, il volait quand même, il devra restituer au double et l'idée alors est que le voleur (s'il est trouvé) se présente devant Dieu pour que le linge sale soit nettoyé en famille ou alors que le Maître de Maison déclare devant Dieu sur l'honneur qu'il n'a rien volé.

De l'argent et des objets (Exode 22:7)

«*7 Si un homme donne à un autre de l'argent ou des objets à garder, et qu'on les vole dans la maison de ce dernier, le voleur fera une restitution au double, dans le cas où il serait trouvé. 8 Si le voleur ne se trouve pas, le maître de la maison se présentera devant Dieu, pour déclarer qu'il n'a pas mis la main sur le bien de son prochain.»*

Comme on va vite comprendre, l'argent et les objets représentent Israël qui a été mis à part pendant le temps fixé. Pendant ce temps Dieu va «garder» (shomer) Israël. La qehilah, par ses prières, gardent aussi Israël et intercède afin d'ôter les pierres. Voler Israël c'est comme si on lui attribuait un autre objectif à son appel.

De l'argent volé

1. De l'argent qui est volé pendant la durée du prêt, ce n'est franchement pas une chose digne d'un grand intérêt en ce qui concerne nos mishpatim proposés dans cette parasha, du moins en apparence...

Parce que si on y regarde de plus près, si on creuse, on s'aperçoit que l'argent signifie bien keseph קְسֵפָה *argent, prix, avoir payé* (8 occurrences), *monnaie, sicles, talents*), et que la racine primaire 3700 kassaph קָסֵף signifie : *languir, se languir de, désirer, soupirer, soupirer après, avide, sans pudeur* ; (6 occurrences).

Que faut-il comprendre ici ?

Deux points de vue :

L'argent comme support d'un besoin concret

En tant que monnaie d'échange, l'argent sert à acheter, vendre, en un mot, à vivre.

« *Tu (au mercenaire) lui donneras le salaire de sa journée avant le coucher du soleil; car il est pauvre, et il lui tarde de le recevoir. Sans cela, il crierait à l'Éternel contre toi, et tu te chargerais d'un péché.»* (Deutéronome 24:15)

En cas de vol, le dommage créé, est une souffrance, un soupir.

L'argent comme support d'un besoin non concret

L'argent est un mal : c'est la source de tous les maux.

«*L'argent est le support non pas d'un besoin ayant un objet capable de le satisfaire mais du désir, qui lui, n'a pas d'objet précis*». ¹⁰

L'argent procure le désir, la langueur (le languissement), l'avidité, les soupirs non pas pour des choses concrètes mais pour des choses indéfinies. Cela signifie que le besoin d'argent est situé d'abord dans le cœur, dans l'esprit, c'est l'Esprit de Mamon. Cela révèle chez certains que si on se plaint de ne pas avoir assez d'argent, ce n'est pas relatif à des factures impayées ou à des créances précises.

Des objets volés

Les objets volés en hébreu se disent kléy c'est-à-dire soit «outils» soit encore «vases».

On a volé ici des vases, c'est-à-dire des vases d'un usage vil soit d'un usage noble. Ce sont des «réceptacles» qui devaient servir à recevoir un liquide précieux comme p.ex. de l'huile, du vin, (image du Saint-Esprit). Ces vases, ce sont des vierges folles ou sages, des épouses adultères, des «femmes» (Israël) qui ont été volées par l'ennemi afin d'aller servir d'autres divinités païennes.

La racine de ces vases est similaire à l'argent : 3615 *kalah* כָּלָה *achever, réduire, être épuisé, avoir fini, consumer, s'écouler, exterminer, laisser, languissant, faire cesser, faire éprouver, jusqu'à la fin, terminer, avoir résolu, anéantir, manquer*

A nouveau, tout comme l'argent qui est lié à la langueur, ici les objets, vases, sont eux aussi liés à la langueur. Et le plus étonnant c'est que le mot qui y est lié c'est l'épouse :

3618 *kallah* כָּלָה n f : *belle fille, fiancée, épouse, mariée, bru.*

Ce mot hébreu tire son origine du verbe *Kalal* כָּלָל qui signifie : compléter, parfaire, rendre parfait, mais aussi couronner, orner.

Il était donc effectivement question ici de voler au Messie (l'homme) son épouse

Exode 22:9-15

«9 *Dans toute affaire frauduleuse concernant un bœuf, un âne, un agneau, un vêtement, ou un objet perdu, au sujet duquel on dira : C'est cela!-la cause des deux parties ira jusqu'à Dieu; celui que Dieu condamnera fera à son prochain une restitution au double.* 10 *Si un homme donne à un autre un âne, un bœuf, un agneau, ou un animal quelconque à garder, et que l'animal meure, se casse un membre, ou soit enlevé, sans que personne l'ait vu, 11 le serment au nom de l'Éternel interviendra entre les deux parties, et celui qui a gardé l'animal déclarera qu'il n'a pas mis la main sur le bien de son prochain; le maître*

¹⁰ «L'argent nommé désir et sang» (Emeric Deutsch)

de l'animal acceptera ce serment, et l'autre ne sera point tenu à une restitution. 12 Mais si l'animal a été dérobé chez lui, il sera tenu vis-à-vis de son maître à une restitution.

13 Si l'animal a été déchiré, il le produira en témoignage, et il ne sera point tenu à une restitution pour ce qui a été déchiré. 14 Si un homme emprunte à un autre un animal, et que l'animal se casse un membre ou qu'il meure, en l'absence de son maître, il y aura lieu à restitution.

15 Si le maître est présent, il n'y aura pas lieu à restitution. Si l'animal a été loué, le prix du louage suffira.»

«16 Si un homme séduit une vierge qui n'est point fiancée, et qu'il couche avec elle, il paiera sa dot et la prendra pour femme. 17 Si le père refuse de la lui accorder, il paiera en argent la valeur de la dot des vierges.»

L'abomination : la magie (Exode 22:18)

«18 Tu ne laisseras point vivre la magicienne.»

3784 kashaph  enchanteurs, magicien, magie ; (6 occurrences le chiffre de l'homme!), sortilèges, sorcier.

La pratique n'a nul besoin d'être expliquée de long en large. On sait de quoi il s'agit.

Une sentence : la mort.

Pour notre comportement par rapport aux magiciens, Dieu ne donne pas d'autres explications si ce n'est de les fuir. Il permet à ceux qui «consultent» les magiciens de faire marche arrière et de se repentir par contre en tant que croyants messianiques ou chrétiens, nous devons fuir ces personnes et ne pas chercher à rentrer en contact avec eux.

L'abomination : la zoophilie

«19 Quiconque couche avec une bête sera puni de mort.»

Cette abomination n'a pas besoin d'être commentée. Dans tous les cas, seul Dieu donne la vie. Aucune procréation n'est humainement possible sans l'aide de Dieu.

L'abomination : l'idolâtrie

«20 Celui qui offre des sacrifices à d'autres dieux qu'à l'Éternel seul sera voué à l'extermination.»

L'offrande de sacrifices à des démons est abominable parce que :

- le monde est tombé dans le péché à cause de ces démons et Satan et à cause d'eux, Dieu a été obligé de payer de sa personne pour sauver les hommes. L'idolâtrie est une insulte à Dieu.

La loi sur le comportement par rapport aux «étrangers»

Exode 22:21

«21 *Tu ne maltriteras point l'étranger, et tu ne l'opprimeras point; car vous avez été étrangers dans le pays d'Égypte.*»

L'étranger c'est celui qui ne fait pas partie de la bergerie d'Israël. Avant ça, l'étranger c'était le peuple hébreu esclave en Egypte, étranger en Egypte. L'étranger c'est aussi celui qui voudrait rentrer dans la Maison de Dieu, la Vigne Messianique et qui ne l'est pas encore car il y a encore des étapes à franchir. L'étranger c'est le pécheur qui n'a pas encore accepté que le Seigneur Yeshoua rentre dans sa vie.

L'amour fraternel que Dieu a imposé à son peuple ne se limite pas seulement à son prochain, de ceux qui sont dans la même assemblée, la même race, la même tribu. Cet amour est aussi envers l'étranger, car Israël a été d'abord étranger.

Avant d'être croyant, tous nous étions errants, chacun suivait sa propre voie. Mais il faut tout de même préciser qu'avant d'être errants, nous étions déjà des brebis. Il y a étrangers et étrangères. Il y a les étrangers brebis et il y a les étrangers loups.

Esaïe 53:6 «Nous étions tous errants comme des brebis, chacun suivait sa propre voie; et l'Éternel a fait retomber sur lui l'iniquité de nous tous.»

Par rapport aux frères

«22 *Tu n'affligeras point la veuve, ni l'orphelin. 23 Si tu les affliges, et qu'ils viennent à moi, j'entendrai leurs cris; 24 ma colère s'enflammera, et je vous détruirai par l'épée; vos femmes deviendront veuves, et vos enfants orphelins.*»

Pas d'intérêt dans les créances. Pourquoi?

«25 *Si tu prêtes* (3867 *lavah* לֹהַ : s'attacher, prêter, emprunter, prêteur, emprunteur, se joindre, être attaché, accompagner,) *de l'argent à mon peuple, au pauvre qui est avec toi, tu ne seras point à son égard comme un créancier* (5377 *nasha* נָשָׁא séduire, abuser, surprendre, être dans l'illusion, tromper, oublier, égarer, se jouer de), *tu n'exigeras de lui point d'intérêt* (5392 *neshek* נְשֵׁךְ).»

Alors? Pourquoi Dieu ne permet-il pas l'intérêt? Parce que le prêt est déjà en soi un lien de dépendance humiliante «être attaché» entre frères et le créancier est considéré par la Bible comme une «illusion», une «tromperie», une «séduction». Qu'en serait-il alors de l'intérêt ?

L'intérêt est comme une morsure 5391 *nashakh* נְשֵׁךְ une racine primaire : mordre, exiger, prêter à intérêt, créancier ; (16 occurrences), faire une morsure.

L'intérêt se trouve sur une frontière très dangereuse.

D'abord une racine qui se rapproche de *nashakh* est 5400 *nasaq* נְשָׁקֵן allumer, mettre le

feu, livrer aux flammes, brûler (3 occurrences)

Ensuite la racine 5401 *nashaq* נְשַׁק nous montre l'idée de *baiser, donner un baiser, embrasser, s'embrasser, obéir, archers, hommes armés, se porter, frapper, mettre ensemble, embrasser, manier, être équipé avec*.

Et enfin 5402 *nesheq* נְשֶׁק ou נְשֶׁק vient de 5401 *armes, arsenal, combat ; (10 occurrences), équipement, salle d'armes*.

Le créancier se dit : 5377 *nasha* נְשָׁה une racine primaire : *séduire, abuser, surprendre, être dans l'illusion, tromper, oublier, égarer, se jouer de (16 occurrences), décevoir*.

5392 *neshek* נְשֶׁק - intérêt (12 occurrences), usure.

Bref l'intérêt - et on peut ne pas croire dans ce que dit l'hébreu biblique et encore moins les relations entre racines - l'intérêt donc est une morsure, une séduction qui se joue de nous, qui nous abuse, nous égare. L'intérêt nous met dans un état intérieur de guerre, de combat contre notre prochain.

Il est impossible d'aimer de tout son cœur et de toute son âme son prochain et de lui réclamer des intérêts sur une dette.

S'il y a de l'intérêt entre frères, c'est alors que l'amour n'est pas réel : il est faux, séducteur, trompeur.

Le gage : un emprunt

26 Si tu prends en gage le vêtement de ton prochain, tu le lui rendras avant le coucher du soleil; 27 car c'est sa seule couverture, c'est le vêtement dont il s'enveloppe le corps: dans quoi coucherait-il? S'il crie à moi, je l'entendrai, car je suis miséricordieux.

Le comportement par rapport à Dieu

28 Tu ne maudiras point Dieu, et tu ne maudiras point le prince de ton peuple. 29 Tu ne différeras point de m'offrir les prémices de ta moisson et de ta vendange. Tu me donneras le premier-né de tes fils.

30 Tu me donneras aussi le premier-né de ta vache et de ta brebis; il restera sept jours avec sa mère; le huitième jour, tu me le donneras. 31 Vous serez pour moi des hommes saints. Vous ne mangerez point de chair déchirée dans les champs : vous la jetterez aux chiens.» (Exode 22:1-31)

La Justice

«1 Tu ne répandras point de faux bruit. Tu ne te joindras point au méchant pour faire un faux témoignage.

2 Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal; et tu ne déposeras point dans un procès en te mettant du côté du grand nombre, pour violer la justice.

3 Tu ne favoriseras point le pauvre dans son procès.

4 Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi ou son âne égaré, tu le lui ramèneras. 5 Si tu vois l'âne de ton ennemi succombant sous sa charge, et que tu hésites à le décharger, tu l'aideras à le décharger.

6 Tu ne porteras point atteinte au droit du pauvre dans son procès.

7 Tu ne prononceras point de sentence inique, et tu ne feras point mourir l'innocent et le juste; car je n'absoudrai point le coupable. 8 Tu ne recevras point de présent; car les présents aveuglent ceux qui ont les yeux ouverts et corrompent les paroles des justes.

9 Tu n'opprimeras point l'étranger; vous savez ce qu'éprouve l'étranger, car vous avez été étrangers dans le pays d'Egypte.

10 Pendant six années, tuensemenceras la terre, et tu en recueilleras le produit. 11 Mais la septième, tu lui donneras du relâche et tu la laisseras en repos; les pauvres de ton peuple en jouiront, et les bêtes des champs mangeront ce qui restera. Tu feras de même pour ta vigne et pour tes oliviers.

12 Pendant six jours, tu feras ton ouvrage. Mais le septième jour, tu te reposeras, afin que ton bœuf et ton âne aient du repos, afin que le fils de ton esclave et l'étranger aient du relâche.

Rappel sur l'idolâtrie avant de poursuivre

13 Vous observerez tout ce que je vous ai dit, et vous ne prononcerez point le nom d'autres dieux : qu'on ne l'entende point sortir de votre bouche.

Les fêtes

14 Trois fois par année, tu célébreras des fêtes en mon honneur. 15 Tu observeras la fête des pains sans levain; pendant sept jours, au temps fixé dans le mois des épis, tu mangeras des pains sans levain, comme je t'en ai donné l'ordre, car c'est dans ce mois que tu es sorti d'Egypte; et l'on ne se présentera point à vide devant ma face. 16 Tu observeras la fête de la moisson, des prémices de ton travail, de ce que tu auras semé dans les champs; et la fête de la récolte, à la fin de l'année, quand tu recueilleras des champs le fruit de ton travail. 17 Trois fois par année, tous les mâles se présenteront devant le Seigneur, l'Éternel.

18 Tu n'offriras point avec du pain levé le sang de la victime sacrifiée en mon honneur; et

sa graisse ne sera point gardée pendant la nuit jusqu'au matin.

19 Tu apporteras à la maison de l'Éternel, ton Dieu, les prémices des premiers fruits de la terre. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

Le malakh : le messager de Dieu - le «Méatron» preuve talmudique de la présence de «deux puissances dans le ciel»

Le passage qui suit fait état de multiples débats au sein de la communauté juive car il s'avère selon le Talmud **qu'il y a bien dans le Ciel une deuxième «puissance» à côté de Dieu !**

20 Voici, j'envoie un messager (malakh) devant ta face, pour te garder en chemin,

כ הַנֶּה אָנָּקִי שְׁלֵיחַ מֶלֶךְ, לְפָנֶיךָ, לְשִׁמְרָה, בַּדָּרָךְ
hinéh anokhi sholeah **malakh** lephanekha, lishmarekha baddarekh

pour te faire arriver au lieu que j'ai préparé.

וְלֹהַבִּיאָה, אֶל-הַמָּקוֹם אֲשֶׁר הָבִנָּתִי
velahavyakha (hifil), el hamaqom asher **hakinotiy**

Le messager **מֶלֶךְ** est un envoyé du ciel. Dieu a «préparé» un lieu 3559 koun **כְּוֹן arrêter, apprêter, préparer, convenable, avoir fondé, être prêt, fortifié, établir, affermir, de pied ferme, choisir, reposer, diriger, sécurité, certain, certitude, préparatifs, appliquer, procurer**

Dieu a préparé (Hifil) :

1. établir, fixer, accomplir, faire, rendre ferme.
2. préparer, pourvoir, fournir.
3. diriger vers (sens moral).
4. arranger, ordonner.

21 Tiens-toi sur tes gardes en sa présence, et écoute sa voix; ne lui résiste point, parce qu'il ne pardonnera pas vos péchés, car mon nom est en lui. 22 Mais si tu écoutes sa voix, et si tu fais tout ce que je te dirai, je serai l'ennemi de tes ennemis et l'adversaire de tes adversaires.

כִּא הַשְּׁמֵר מִפְנֵיו וְשִׁמְעֵ בְּקָלוֹ, אֶל-תָּמַר בֹּ
hishamer mipanaiv oushema beqolo, al tammer bo
garde toi devant ses faces écoute sa voix jamais ne résiste en Lui

כִּי לֹא יְשָׁא לְפִשְׁעָכֶם, כִּי שְׁמֵי בְּקָרְבָּו
ki lo ysa lepishakhem ki shemo beqirbo
parce qu'il n'accordera pas de grâce sur vos péchés, car mon nom (ma gloire) est en lui
(beqirbo de qerev : «dans ses entrailles, au milieu de lui», en lui, dans son sein, dans leur

ventre, être entré, l'intérieur, entrailles, environner, au dedans, dans le cours)
Vient de qarav : approcher qui a donné «qorban» le sacrifice pour approcher Dieu)

23 Mon **messager (malach)** marchera devant toi, et te conduira chez les Amoréens, les Héthiens, les Phéréziens, les Cananéens, les Héviens et les Jébusiens, et je les exterminerai.

La tradition juive commente ce passage en assimilant cet envoyé à un auxiliaire du trône de Dieu.

Métatron¹¹ apparaît brièvement dans la littérature talmudique. Selon le Talmud de Babylone (Sanhédrin 38b), il est identifié à l'ange envoyé par Dieu pour guider les Israélites dans le désert (Exode 23,20). Le recours à Métatron permet aussi d'expliquer un passage d'Exode 24,1 « il avait dit à Moïse : monte vers le Seigneur ».

Si c'est Dieu qui parle à Moïse, le texte aurait dû dire « monte vers moi ».

Selon Rachi, c'est ici Métatron qui s'adresse à Moïse et lui demande de monter vers Dieu. Selon Nahmanide, c'est Dieu qui parle et qui demande à Moïse de monter vers Métatron.

Dans le traité Haguiga 14a, le sage Elisha ben Avouya (I^{er} siècle) ... /... après une vision extatique voit Métatron siégeant sur un trône et jugeant le monde, contrairement aux autres anges qui se tiennent debout. Il en déduisit que Dieu n'est pas seul et qu'il existe deux puissances dans le ciel. Une description analogue figure au chapitre 16 de 3 Hénoch. La littérature rabbinique tend à rabaisser la figure de Métatron. Il est fustigé pour ne pas s'être levé devant Elisha. Cette tendance peut s'expliquer par la volonté d'écartier le risque d'une identification de Métatron à un divinité et de tomber dans l'hérésie justement reprochée à Elisha ben Avouya.

Métatron est souvent associé au *sar ha-panim* (le « Prince de la Face » en hébreu), ce qui signifie qu'il se tient face à Dieu, par opposition aux puissances qui se tiennent à ses côtés ou derrière lui. Il peut aussi être associé au *sar ha-olam* (le « Prince du Monde »), selon un midrash obscur qui lui prête vraisemblablement les pouvoirs d'un démiurge.

Dans le Targoum du Pseudo-Jonathan, Métatron est décrit comme le « grand scribe » du ciel (sur Genèse 5.24) et comme un initié aux mystères de la Torah (sur Deutéronome 34.6). Dans le midrash Nombres Rabba, il est le grand prêtre du Temple céleste, responsable des âmes des Justes.

Cette découverte dans le Talmud fait office de débat au sein des rabbins car ils ne peuvent pas admettre s'être trompé sur Yeshoua après 2000 ans de rejet.

Voyons dans le tableau ci-après ce que disent plusieurs sages ou érudits juifs à son propos. Selon la littérature rabbinique, Métatron est mi-homme, mi-dieu, mi-ange. Il aurait des liens humains avec Henoc. Pour certains c'est Hénoch lui-même qui a été enlevé par Dieu et qui aurait été «transformé» en ange pour aider Dieu. Il est une sorte d'assistant au trône. Il est avant tout un scribe qui garde les archives décrivant les actions des mortels, où sont enregistrées tous les actes bons ou mauvais commis sur Terre. Très lumineux, il est

¹¹ Métatron (en hébreu מיטרון) est le nom d'une «puissance» du monde divin selon la tradition juive. Il apparaît dans le Talmud, le midrash et surtout dans la littérature mystique juive où il est lié au patriarche biblique Hénoch.

souvent représenté par de la lumière blanche et pure. On ne lui prête pas souvent de traits humains car il n'apparaît pas couramment de manière incarnée.

Quand il apparaît, c'est habituellement sous la forme d'une colonne de feu ou de lumière qui aveugle celui qui en est témoin. Pour certains, Métatron a des origines humaines et Dieu aurait choisi de le transformer en Archange pour qu'il puisse l'assister.

On trouve également deux Métatron, le premier dont le nom est épelé avec six lettres (מְתָתִיל) et le second dont le nom est épelé avec sept lettres (מְתָתִיל). C'est le premier qui semble être le Métatron-Énoch, le Prince du Visage, tandis que le second serait le Métatron primordial, une émanation de la « Cause des Causes » que l'on associe avec la dixième émanation, Malkhuth, la Présence Divine sur terre, la Shekhinah.

Métatron dans la tradition rabbinique		
Attributs de Métatron	Sources talmudiques	Réf. bibl.
1. Un ange envoyé par Dieu	«L'ange envoyé par Dieu pour guider les Israélites dans le désert» Le Zohar identifie le Métatron avec l'ange qui mena le peuple d'Israël au travers du désert après son Exode d'Égypte.	Exode 23:20
2. Il est au ciel, aux côtés de Dieu	Le recours à Métatron permet aussi d'expliquer un passage d'Exode 24,1 « il avait dit à Moïse : monte vers le Seigneur ». Si c'est Dieu qui parle à Moïse, le texte aurait dû dire « monte vers moi ». Selon Rachi, c'est ici Métatron qui s'adresse à Moïse et lui demande de monter vers Dieu. Selon Nahmanide, c'est Dieu qui parle et qui demande à Moïse de monter vers Métatron.	Exode 24:1
3. Il siège sur un trône 4. Il juge le monde 5. Il est au-dessus des anges 6. Il est l'égal de Dieu	Dans le traité Haguiga 14a, le sage Elisha ben Avouya (ier siècle) ... /... après une vision extatique voit Métatron siégeant sur un trône et jugeant le monde, contrairement aux autres anges qui se tiennent debout. Il en déduit que Dieu n'est pas seul et qu'il existe deux puissances dans le ciel.	Matthieu 25:31 «Lorsque le Fils de l'homme viendra dans sa gloire, avec tous les anges, il s'assiéra sur le trône de sa gloire.»
7. Il est le Prince de la Face 8. Il se tient face à Dieu	Métatron est souvent associé au sar ha-panim (le « Prince de la Face » en hébreu), ce qui signifie qu'il se tient face à Dieu, par opposition aux puissances qui se tiennent à ses côtés ou derrière lui.	
9. Il est Prince d'éternité, prince du monde, de l'univers	Il peut aussi être associé au sar ha-olam (le « Prince du Monde »), selon un midrash qui lui prête les pouvoirs d'un démiurge. Le Talmud de Babylone mentionne Métatron en Sanhedrin 38b et Avodah Zaran 3b. Dans le traité Yevamoth 16b, on décrit le transfert du rôle de « prince du monde » de Michaël à Métatron.	

10. Il est le « grand scribe » du ciel	Dans le Targoum du Pseudo-Jonathan, Métatron est décrit comme le « grand scribe » du ciel (sur Genèse 5.24) et comme un initié aux mystères de la Torah (sur Deutéronome 34.6).	Genèse 5.24
11. Il est souverain sacrificateur : le grand prêtre du Temple céleste	Dans le midrash Nombres Rabba, il est le grand prêtre du Temple céleste	
12. Il est responsable des âmes des justes	Dans le midrash Nombres Rabba, il est responsable des âmes des Justes.	
13. Métatron » peut signifier « meneur »	Rashi (commentaire de Genèse Rabbah, §5) écrit que « Métatron » peut signifier « meneur ».	
14. « Metator » est un « gardien »	Rabbi Ben Yechiel de Rome (Xe siècle) et Eleazar ben Judah de Worms (1165 – 1230) suggèrent que « Metator » est un « gardien ».	
15. « Metatar » un éclaireur envoyé au devant des légions.	Rabbi Zundel ben Joseph (1867)	
16. Metatar est un messager	Nachmanide écrit, enfin, que le mot « Metatar » (commentaires du Ramban sur Exode 12:12) signifie « messager » ou « agent » dans la langue grecque.	Exode 12:12
17. Métatron dirige ou gère la maison de Dieu.	Rabbi Bachaya (dans son commentaire sur Exode 24:1) nous dit que le terme est lié au mot « Matron » ou « mère » qui est une maîtresse pour la maison de son mari tout comme Métatron dirige ou gère la maison de Dieu.	Exode 24:1
18. Métatron un gardien	Adolph Jellinek (Beiträge zur Geschichte der Kabbala, Leipzig c.l. Fritzsche 1852, page 4) suggère que Métatron pourrait dériver de « gardien », מַטָּהָן , ou du verbe « garder, protéger », מַטָּהָן .	
19. Métatron est assis dans les royaumes célestes	Elisha ben Abouyah, aussi appelé « A'her » (« l'autre », terme qui désigne un apostat), pénétra dans le Pardès où il vit Métatron assis (un acte uniquement permis à Dieu dans les royaumes célestes).	
20. Métatron El Shaddaï	Rashi et Aboulafia dans son Hayyé Olam ha-Bah expliquent que la valeur numérique de Métatron équivaut à celle du Nom Divin Shaddaï, שָׁדָא , c'est-à-dire 314.	
21. Métatron le Prince des Noms	Aboulafia dans son Hayyé Olam ha-Bah dit « Il est le « Prince des Noms » (Sar haShemot) qui parle avec « l'autorité du Nom » (Reshut haShem) ».	

22. Métatron l'enfant	Le Zohar appelle « Métatron » le « Jeune » (ou na'ar, « enfant »), un titre qui était utilisé dans Énoch 3 où il signifie « serviteur ». On doit ici noter l'identité numérique entre Métatron, qui a une valeur de 320 si l'on compte la valeur de ses lettres à laquelle on ajoute 6 pour le nombre de lettres, et « na'ar » qui a aussi une valeur de 320.	Esaïe 9:6
23. Métatron lumière brillante de la Shekhinah	Le Zohar parle, en outre, de Métatron comme étant la « lumière brillante de la Shekhinah ».	
24. Métatron existait avant la création du monde	Le Zohar raconte que Métatron fut créé avant toutes les autres choses terrestres car il devait personnifier une perfection spirituelle microcosmique, totalement indépendante de la corruption et de la contamination de la Chute ou du Bris des Vases.	
25. Métatron l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal	Dans le Tikkunei Zohar, Métatron est perçu comme étant l' « Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal », ce qui laisserait entendre, comme nous l'avons lu avec Joseph Caro, qu'en lui sont mélangé les deux mondes, celui de la perfection divine et celui du monde de la brisure des vases.	
26. Métatron chef des principautés chargées de l'humanité	Dans la version du Zohar Soncino, Métatron est défini comme : un chef des principautés chargées de l'humanité	
27. Métatron chef du monde de la création, serviteur ou corps de la Shekhinah.	Dans la version du Zohar Soncino, Métatron est défini comme le chef du monde de la création, fonction dans laquelle il est appelé « serviteur » ou « corps » de la Shekhinah.	
28. Il y a un Tabernacle céleste qui s'intitule le Tabernacle de l'Adolescent, Métatron	Soncino Zohar, Nombres, section 2 page 143a : « Lorsque Moïse éleva le Tabernacle dans le désert, un autre fut élevé dans les sphères célestes. Le tabernacle d'en haut, c'est-à-dire le Tabernacle de l'Adolescent, Métatron ».	Luc 16:9
29. Métatron est associé à Kether (la couronne)	Dans la Kabbale, Métatron est associé à Kether et il est le chef des anges du Monde de la Formation (yetsirah).	
30. Métatron est intermédiaire entre Dieu et les hommes	Il est le moyen utilisé par Dieu pour « parler » à l'initié : Moïse, Abraham, Noé. Il joue, en outre, le rôle d'intermédiaire entre les hommes et le Roi du Ciel, il est leur guide sur le chemin de l'ascension céleste et le révélateur des mystères de la Création.	
Métatron porte le Nom de Dieu	Métatron porte le Nom יהוה YHVH (Talmud, traité Sanhédrin 38b). Il résume en sa personne la totalité du monde angélique supérieur.	

Exode 23:24-33

24 Tu ne te prosterneras point devant leurs dieux, et tu ne les serviras point; tu n'imiteras point ces peuples dans leur conduite, mais tu les détruiras, et tu briseras leurs statues. 25 Vous servirez l'Éternel, votre Dieu, et il bénira votre pain et vos eaux, et j'éloignerai la maladie du milieu de toi. 26 Il n'y aura dans ton pays ni femme qui avorte, ni femme stérile. Je remplirai le nombre de tes jours.

Les peuples des nations sont donnés en rançon pour Israël

27 J'enverrai ma terreur devant toi, je mettrai en déroute tous les peuples chez lesquels tu arriveras, et je ferai tourner le dos devant toi à tous tes ennemis. 28 J'enverrai les frelons devant toi, et ils chasseront loin de ta face les Héviens, les Cananéens et les Héthiens. 29 Je ne les chasserai pas en une seule année loin de ta face, de peur que le pays ne devienne un désert et que les bêtes des champs ne se multiplient contre toi. 30 Je les chasserai peu à peu loin de ta face, jusqu'à ce que tu augmentes en nombre et que tu puisses prendre possession du pays. 31 J'établirai tes limites depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le désert jusqu'au fleuve; car je livrerais entre vos mains les habitants du pays, et tu les chasseras devant toi. 32 Tu ne feras point d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux. 33 Ils n'habiteront point dans ton pays, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi; car tu servirais leurs dieux, et ce serait un piège pour toi.» (Exode 23:1-33)

Les 7 esprits du mal¹²

Ce n'est pas du tout un hasard si c'est dans le désert que Yeshoua a été tenté. Sion est le nom de la colline sur laquelle Jérusalem fut bâtie, le noyau originel et plus ancien de la ville. La terre qui fut promise par Dieu au peuple hébreu, était jadis habitée par des peuplades cananéennes. Dieu va éliminer ces peuplades païennes au profit du peuple d'Israël qu'il «aime d'un amour éternel, c'est pourquoi Il lui conserve sa bonté»

Et ces cananéens, Dieu ne les aimait-il pas ? En réalité, Dieu les aimait aussi ces peuples malgré ce qu'ils représentaient par leurs pratiques mauvaises.

Ils représentaient 7 esprits mauvais.

Ce sont les 7 esprits qui agissent aujourd'hui sur la terre et aussi sur les croyants. Il est donc pour nous d'un grand intérêt d'y prêter attention : « *et nous considérons comme d'autant plus certaine la parole des prophètes. Vous faites bien de lui prêter attention comme à une lampe qui brille dans un lieu obscur jusqu'à ce que le jour commence à poindre et que l'étoile du matin se lève dans votre cœur.»* (2 Pierre 1:19)

C'est une véritable lumière qui s'éclaire à nos yeux. Lisons plutôt.

« Quand l'Éternel, ton Dieu, t'aura introduit dans le pays où tu entres pour le posséder,

¹² <http://shamah-elim.over-blog.fr/article-30771599.html>

*et qu'Il aura chassé de devant toi des nations nombreuses, le **Héthien**, et le **Guirgasien**, et l'**Amorréen**, et le **Cananéen**, et le **Phérésien**, et le **Hévien**, et le **Jébusien**, sept nations plus nombreuses et plus fortes que toi, et que l'Éternel, ton Dieu, les aura livrés devant toi, et que tu les auras frappés, tu les détruiras entièrement comme un anathème ; tu ne traiteras point alliance avec elles, et tu ne leur feras pas grâce. » (Deutéronome 7: 1-2)*

1. Les «Héthiens»

Les «Hittites» ou «Héthiens» ne vivaient que par et pour la guerre. La paix n'existe pas chez eux. Les «Héthiens» étaient des terroristes et des trompeurs. Heth חֵת du nom de leur fondateur «terreur», n'est pas à confondre avec «Het» חֵטָא qui veut dire péché.

2. Les «Guirgasiens»

Les **Girgashiy** (Guirgasiens) גִּרְגָּשִׁי demeuraient sur un sol argileux : ils étaient attachés à la terre.

3. Les «Amoréens»

Les **Emoriy** אָמֹרִי «diseurs», ou «Amoréens» étaient des montagnards *idolâtres* qui aimaient la renommée et la gloire et qui étaient centrés sur les choses terrestres. C'étaient des incrédules et c'est à cause de leur incrédulité que Dieu a fait arrêter le soleil dans le ciel en réponse à la prière de Josué. Ils nous font penser à toutes ces personnes incrédules qui ne veulent pas croire en Dieu et pour lesquels Dieu leur fait la grâce de procéder à des puissants miracles ou des guérisons.

4. Les «Cananéens»

Les **Kenaaniy** «Cananéens» חֲנָנָנִי vient de **kana** כָּנָה humilier, confondre, dompter étaient des *commerçants, des trafiquants* qui *recherchaient le plaisir* et la perversion, ils *humiliaient les autres*. Peuple ou habitant des plaines, des «bas pays», lié au concept de la terre, ou du sol. Sodome et Gomorrhe sont présentées comme des villes cananéennes. L'esprit cananéen est responsable de toutes les passions charnelles, les dépendances (alcool, drogues...) et des perversions sexuelles.

5. Les Phérésiens

Les **Perizziy** פְּרִזִּי vient de **paraz** פָּרַז une racine du sens de séparer, (décider). Ils étaient des *paresseux*, ils habitaient dans des villes «ouvertes», ouvertes «à tout vent de doctrine». Hab 3.14, meneur, Chefs, guerrier.

6. Les Héviens

Leur nom **Hivviy** חִוִּי vient de **havah**. C'étaient des nomades *hédonistes* (leur nom descend de Eve) qui habitaient dans des villages de tentes. Le mot « hévien » en hébreu est dérivé de havah « Ève » חַוָּה « vie » ou «vivant ». Leur problème était la *jouissance de la vie, jouissance d'un héritage terrestre, hédonisme, plaisir de la chair*

7. Les Jébusiens

Les Yevousiy יְבוּסִי foulaient leurs ennemis aux pieds. Yebous vient de bous בּוּס une racine primaire : fouler, fouler aux pieds, écraser, baigné, piétiner (des guerriers), mépriser, profaner. Les Jébusiens «batteurs de céréales» apparaissent pour la première fois en Genèse 10:16 (¹⁵ *Canaan engendra Sidon, son premier-né, et Heth; ¹⁶ et les Jébusiens, les Amoréens, les Guirgasiens*). Ce sont eux qui sont les fondateurs de la cité qu'ils désignaient sous le nom de Jébus. Ils habitaient le mont Sion où ils avaient bâti une forteresse. Celle-ci est prise par le roi David et fortifiée par lui. Il y établit son palais mais cet édifice de prestige n'a jamais été découvert ou les ruines découvertes ci et là n'ont jamais été attestées comme étant son palais. Toutefois, la tradition veut que le Mont Sion soit considéré comme le lieu de la demeure royale. La ville à l'origine du Mont Sion, la cité des Jébusiens est donc Jébus ou «Yevous» יְבוּס «endroit du battage» ancien nom de Jérusalem.

Psaumes 44 : 5 (44. 6) Avec toi nous renversons nos ennemis, Avec ton nom nous écrasons (bous) nos adversaires.

Proverbes 27 : 7 «Celui qui est rassasié *foule aux pieds* (bous) le rayon de miel, mais celui qui a faim trouve doux tout ce qui est amer.»

Esaïe 63 : 18 «Ton peuple saint n'a possédé le pays que peu de temps; nos ennemis ont foulé (bous) ton sanctuaire.»

Ezéchiel 16 : 22 «Au milieu de toutes tes abominations et de tes prostitutions, tu ne t'es pas souvenue du temps de ta jeunesse, lorsque tu étais nue, entièrement nue, et baignée (bous) dans ton sang.»

Les 7 esprits démoniaques anti-sionistes

Nom	Signification	Commentaires	Hébreu	Aspect spirituel
Le Hétien (ou Hittite)	Fils de la terreur	Les Hittites ne vivaient que par la guerre. La paix n'existant pas chez eux. On retrouve sur la stèle de Merenptah des traces de la conquête par Ramsès II en -1274 de Canaan où il a vaincu les Hittites.	חִתִּי <small>chitti</small> vient de <u>heth</u> חִתָּה «terreur»	mort, guerre, tourments, phobies, terreur, dépression, tromperie
Le Guirgasien	Habitant de l'argile	Les Guirgasiens « demeurant sur un sol argileux »	גִּרְגָּשִׁי <small>girgaschi</small> adjectif patronyme d'un nom inusité	Centrage sur des choses terrestres, incrédulité
L'Amoréen	Montagnard, renommé	C'est pour donner la victoire à Josué contre les Amoréens que Dieu a fait arrêter le soleil dans le ciel	אָמֹרִי <small>amori</small> « diseur », « montagnard »	Exaltation du moi, obsession de la renommée, domination, au dessus des autres, recherche sa gloire
Le Cananéen	Peuple ou habitant des plaines, des «bas pays», lié au concept de la terre, ou du sol.	Sodome et Gomorrhe sont présentées comme des villes cananéennes. L'esprit cananéen est responsable de toutes les dépendances (alcool, drogues...) et des perversions sexuelles.	הַכְּנָעָנִי <small>haknaani</small> vient de kana <small>קָנָה</small> humilier, confondre, dompter	dépendances (drogue, alcool...), perversions, recherche du plaisir, référence aux basses passions terrestres
Le Phérésien	Villageois	Chefs Ha 3.14, meneur, guerrier.	פְּרִזִּי <small>perzziy</small> vient de paraz <small>פָּרָז</small> qui vient d'une racine du sens de séparer, (décider)	L'esprit de villageois, «vision limitée, l'esprit de «paresse», la faible estime de soi cache en réalité un esprit de guerre, de séparation, un esprit de meneur.
Le Hévien	Villageois	Le mot « hévien » en hébreu est dérivé de <u>havah</u> , qui signifie vie ou vivant.	חִיִּי <small>hivviy</small> villageois de tentes vient de <u>havah</u> « Ève » <small>חַוָּה</small> « vie » ou « vivant » vient de parler, exposer, faire connaître, dire, poursuivre, donner	jouissance de la vie, jouissance d'un héritage terrestre, hédonisme
Le Jébusien	Batteurs de céréales	Yevousiy <small>יבּוּסִי</small> : Vient de bous <small>בּוּס</small> une racine primaire : fouler, fouler aux pieds, écraser, baigné, piétiner (des guerriers), mépriser, profaner.	יְבּוּס <small>yebus</small> : vient « endroit du battage ».	Profanation, mépris de l'autorité spirituelle, légalisme, fouler aux pieds le sang du sacrifice

Exode 24:1-18

Les 74 personnes face à face avec Dieu

«1 Dieu dit à Moïse : **Monte vers l'Éternel, toi et Aaron, Nadab et Abihu, et soixante-dix des anciens d'Israël, et vous vous prosternerez de loin.** 2 Moïse s'approchera seul de l'Éternel; les autres ne s'approcheront pas, et le peuple ne montera point avec lui.

3 Moïse vint rapporter au peuple toutes les paroles de l'Éternel et toutes les lois. Le peuple entier répondit d'une même voix : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit.

4 Moïse écrivit toutes les paroles de l'Éternel. Puis il se leva de bon matin; il bâtit un autel au pied de la montagne, et dressa douze pierres pour les douze tribus d'Israël. 5 Il envoya des jeunes hommes, enfants d'Israël, pour offrir à l'Éternel des holocaustes, et immoler des taureaux en sacrifices d'actions de grâces. 6 Moïse prit la moitié du sang, qu'il mit dans des bassins, et il répandit l'autre moitié sur l'autel. 7 Il prit le livre de l'alliance, et le lut en présence du peuple; ils dirent : Nous ferons tout ce que l'Éternel a dit, et nous obéirons. 8 Moïse prit le sang, et il le répandit sur le peuple, en disant : Voici le sang de l'alliance que l'Éternel a faite avec vous selon toutes ces paroles.

9 Moïse monta avec Aaron, Nadab et Abihu, et soixante-dix anciens d'Israël. 10 Ils virent le Dieu d'Israël; sous ses pieds, c'était comme un ouvrage de saphir transparent, comme le ciel lui-même dans sa pureté. 11 Il n'étendit point sa main sur l'élite des enfants d'Israël. Ils virent Dieu, et ils mangèrent et burent.

Ces 74 personnes, Moïse Aaron, Nadab, Abihu, et 70 anciens, ont eu l'honneur de voir de leurs yeux le Dieu d'Israël avec sous ses pieds un ouvrage de saphir transparent, comme le ciel lui-même dans sa pureté. Ils virent Dieu, et ils mangèrent et burent. On comprend dès lors pourquoi les deux fils de Aaron ont payé plus tard de leur vie pour leur comportement inadéquat où, après avoir vu Dieu face à face, nous verrons en Lévitique 10:1 qu'ils prirent chacun un brasier, y mirent du feu, et posèrent du parfum dessus. Ainsi, Nombres 3:4 nous montrera qu'ils mourront devant l'Éternel, parce qu'ils auront apporté devant l'Éternel du feu étranger.

Le Saint associé au Profane est mortel

Il faut toutefois préciser que le simple fait d'apporter un «feu étranger» en général n'est pas suffisant pour être à ce point sanctionné par Dieu.

On entend souvent dire que dans la vie du chrétien, le moindre écart, le moindre péché est considéré par l'église comme un «feu étranger». Vous avez trop bu, vous êtes accusé de «feu étranger». Vous avez trop l'habitude de regarder les femmes, c'est le «feu étranger». Vous regardez de trop la télévision, ou internet, ou plus simplement vous avez une idole dans votre vie, c'est considéré par la majorité comme un «feu étranger».

Dans le monde croyant chrétien actuel, s'il s'agissait réellement de feux étrangers, on aurait dans l'église, une véritable hécatombe, ce qui n'en est rien.

L'épisode de Nabal et de son épouse Abigal est l'exemple frappant de ce que l'on pourrait comprendre comme la conséquence de l'association malheureuse d'un «feu étranger» avec une expérience intime avec le Seigneur. Le Saint associé au Profane, est mortel. On avait déjà vu que le nom de Nabal (insensé, fou) auquel on ajouterait une lettre divine à son nom comme p.ex. la lettre «Hé» donnerait le mot «nebelah» qui signifie «mort», «cadavre». Quand on voit Dieu comme ils l'ont vu, on se garde beaucoup plus que les simples gens du peuple. L'expérience personnelle intime avec le Seigneur et le baptême dans le Saint Esprit peuvent être pour certains un piège mortel.

Le Don de la Torah

«12 L'Éternel dit à Moïse : Monte vers moi sur la montagne, et reste là; je te donnerai des tables de pierre, la loi et les ordonnances que j'ai écrites pour leur instruction. 13 Moïse se leva, avec Josué qui le servait, et Moïse monta sur la montagne de Dieu. 14 Il dit aux anciens : Attendez-nous ici, jusqu'à ce que nous revenions auprès de vous. Voici, Aaron et Hur resteront avec vous; si quelqu'un a un différend, c'est à eux qu'il s'adressera. 15 Moïse monta sur la montagne, et la nuée couvrit la montagne. 16 La gloire de l'Éternel reposa sur la montagne de Sinai, et la nuée la couvrit pendant six jours. Le septième jour, l'Éternel appela Moïse du milieu de la nuée. 17 L'aspect de la gloire de l'Éternel était comme un feu dévorant sur le sommet de la montagne, aux yeux des enfants d'Israël. 18 Moïse entra au milieu de la nuée, et il monta sur la montagne. Moïse demeura sur la montagne quarante jours et quarante nuits.» (Exode 24:1-18)

Haftarah

Jérémie 33.25 à 26,

Jérémie 34.8 à 22,

Esaïe 56.1 à 57.19

Psaume 82 (voir document annexe)

Brit Hadasha

Marc 14.66 à 72

Mat5:38-42; 15:1-20;

Marc 7:1-23; Ac 23:1-11;

JM9:15-22; 10:28-39

Avertissement

La Bible hébraïque est composée d'un peu moins de 305 000 mots. Ces termes hébreux tirent leur origine du Codex. Pour que le lecteur non juif puisse lire la Bible, chaque mot de la bible a été repris dans un catalogue «Strong», noté avec une classification de 4 chiffres. L'auteur donne pour chaque mot sa ou ses différentes racines trilitères de l'hébreu, c'est-à-dire des racines primaires, secondaires, tertiaires. Mais il faut bien réaliser que «Strong» n'est rien de moins qu'un «outil de traduction» qui a ses faiblesses et qui laisse souvent le chrétien apprenti de l'hébreu sur sa faim et le juif de naissance sur ses gardes. Le sens profond et caché d'un mot est souvent vu au premier regard mais pas toujours. Pour mieux rentrer en profondeur dans le sens d'un mot, il faut parfois s'intéresser à la graphie des consonnes qui le constitue et à son origine proto-sinaïtique, puis descendre de plusieurs niveaux dans les racines. En effet, on sait que les lettres de l'alphabet ont un sens. Chaque lettre a un seul sens puisque le graphisme montre une chose unique dans la nature : le vav c'est un clou, le aleph c'est une tête de bœuf avec des cornes, etc. Mais on va trouver plusieurs dérivés comme par exemple pour cette lettre aleph, « force », « puissance », « chef », etc. C'est l'idée sous-jacente qui est importante et pas uniquement le mot traduit sinon on va arriver à de l'interprétation parfois même farfelue.

Certains analysent les valeurs numériques des mots et aussi le nombre de leur occurrences. Mais rien ne surpassé la vraie recherche : la première apparition d'un mot qui révèle à lui seul aussi d'autres secrets et surtout avant toutes choses, la comparaison des textes eux-même. On peut prendre comme exemple la lettre « réceptacle », kaph כַּפֵּה qui représente la main (prête à recevoir la bénédiction), une coupe, une tasse, une poignée mais «Strong» nous donne comme autres mots dérivés, patte creux, branche, fronde, travail, commettre, exposer, la plante du pied, l'emboîture. Une rapide inspection textuelle va immédiatement révéler le nœud du «problème» de cette «plante du pied» avec le passage de Genèse 8 : 9 « Mais la colombe ne trouva aucun lieu pour poser la plante (kaph) de son pied, לְכַפֵּר גָּלָה «lekaphe regalah». La colombe ne possède pas des pieds en forme de main, par contre la courbure pour le serrage de sa patte sur une branche révèle comment cette lettre kaph symbolise la main de l'homme qui va serrer de toute ses forces le don reçu de Dieu sans le lâcher.

Selon le lexique biblique, l'outil de recherche du lexique hébreu suivant permet la recherche d'un strong hébreu, c'est-à-dire un numéro universel utilisé par tous les lexiques bibliques, d'un mot hébreu ou d'un mot français de l'ancien testament.

Les textes originaux permettent de retrouver le vrai sens des mots employés. En effet, dans la Bible hébraïque par exemple, les scribes n'altéraient aucun texte, même lorsqu'ils supposaient qu'il avait été incorrectement copié. Ils notaient plutôt dans la marge le texte qu'ils pensaient qu'il aurait fallu écrire.

Les textes originaux permettent de dire que le nouveau testament fut écrit en araméen puis traduit en grec. La principale raison de cette traduction fut l'importante place de la langue grecque comme langue universelle de l'époque, un peu comme l'anglais de nos jours.

Pourquoi le lexique hébreu se sert des strongs hébreux?

Les livres de l'Ancien Testament ont été écrits en Hébreu et araméen puis traduit de l'Hébreu

au français. La traduction des textes bibliques manque souvent de fidélité et de «relief» par rapport aux textes originaux, ce qui parfois nous donne quelques difficultés pour bien interpréter la Parole de Dieu.

Aussi, ceux qui ont l'habitude d'étudier la Bible en profondeur savent qu'il est important de pouvoir avoir accès aux textes bibliques originaux pour mieux comprendre et interpréter un passage biblique. Cependant, apprendre l'hébreu représente un lourd investissement, qui de plus n'est pas donné à tout le monde, il faut le souligner. C'est pour cela qu'un théologien du 19ème siècle nommé James Strong, nous a facilités la tâche, en remarquant tout simplement que les mots de l'AT et du NT sont immuables et qu'il suffisait de les classer par ordre alphabétique dans chaque langue originale et d'y associer à côté un numéro dans l'ordre croissant : Ceci a donné tout simplement les mots codés Strong's Hébreux pour l'Ancien et Strong's Grecs pour le Nouveau Testament. Lui et une centaine de ses collaborateurs après un travail fastidieux, ont sorti un ouvrage de référence à la fin du 19^{ème} siècle (The Strong's Exhaustive Concordance of the Bible) avec un numéro Strong à côté de chaque mot qui correspond à mot que l'on trouve dans le texte original. Ceci évite quand on a un tel ouvrage de devoir connaître l'hébreu ou le grec.

Bibliographie

Bible hébraïque («Tanakh»)	<p>Bible Logos 6 FaithLite : www.logos.com</p> <p>Traduction du rabbinat : www.mechon-mamre.org</p> <p>Traduction du rabbinat) : www.sefarim.fr</p> <p>Le «Tanakh» (en hébreu תנ"ך), est l'acronyme de l'hébreu «תורה», «Nevi'im» et «Ketouvim», en français : « Torah - Nevi'im - Ketouvim », formé à partir de l'initiale du titre des trois parties constitutives de la Bible hébraïque :</p> <p>T ח : la Torah (la Loi ou Pentateuque) ;</p> <p>N נ : les Nevi'im (les Prophètes) ;</p> <p>K ק : les Ketouvim (les Autres Écrits ou Hagiographies).</p> <p>On écrit aussi Tanak (sans h à la fin). Le Tanakh est aussi appelé Miqra, מקרא,</p> <p>Terminologie : Tanakh, Ancien Testament et Bible hébraïque.</p>
Bible protestante	Plusieurs versions dont la principale LSG
Concordance biblique	www.enseignemoi.com , www.lueur.org
Bible interlinéaire	(en anglais) http://biblehub.com/interlinear
Cours d'hébreu	Elements grammaticaux et conjugaison : cours d'hébreu Beth Yeshoua Anya Ghennassia Nopari adapté par J.Sobieski
Wikipedia	Toutes recherches variées

Editions «La Voix de l'Israël Messianique»

Fondateur : Paul Ghennassia

<https://bethyeshoua.org>

Email : cours-hebreu@bethyeshoua.org

© 1988 Copyright : «La Voix de l'Israël Messianique» - toute utilisation ou reproduction du contenu du présent site, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit est permise, néanmoins elle nécessite une demande écrite préalable au responsable et l'indication de la source de ce contenu.

Une Maison d'Édition

«La Voix de l'Israël Messianique» est une maison d'édition sous forme juridique d'association sans but lucratif dont l'activité principale est la production et la diffusion de livres, de cultes filmés en streaming, de tous documents à caractère messianique.

But de l'association (Extrait des statuts au Moniteur Belge)

Art. 3. L'association a pour objet :

- a) de propager la Bible (l'Ancienne et la Nouvelle Alliance), et faire connaître Yéshoua le Messie principalement au peuple d'Israël, et d'assurer le culte évangélique messianique.
- b) de maintenir et de propager la foi messianique par tous les moyens mis à sa disposition, ainsi que les doctrines qui s'y rapportent. .../...
- c) de créer et de développer des œuvres à caractère religieux et culturel.
- d) de collaborer avec toute autre association poursuivant les mêmes buts, qu'elle soit située en Belgique ou à l'étranger.

Pour atteindre ses objectifs, elle peut notamment organiser des rencontres, des cours, des séminaires et des conférences, diffuser des émissions radiophoniques ou télévisées, proposer des messages sur répondeur téléphonique, produire, imprimer, publier et distribuer tout document ou support médiatique (papier, cassette vidéo, audio, internet,...), sans que cette liste soit exhaustive.

Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

L'Association

Association Sans But Lucratif inscrite au Moniteur Belge : ASBL «La Voix de l'Israël Messianique»

Numéro de l'association : 358588 No TVA ou no entreprise : 434748753

Rue de Baume 239 à 7100 La Louvière/Hainaut - Belgique Tél : 32(0)64-21.23.90

Secrétariat : asblvim@gmail.com

Etant une œuvre messianique sous la direction de l'Esprit Saint et voulant honorer le Dieu d'Israël et son peuple, «La Voix de l'Israël Messianique» désire apporter le plus grand soin à la propagation de la Bible.

« Car nous connaissons en partie, et nous prophétisons en partie, mais quand ce qui est parfait sera venu, ce qui est partiel disparaîtra. (1Corinthiens 13:9-10) »

L'Association ne peut toutefois garantir l'exactitude de l'information qui s'y trouve. Le lecteur est conscient que les études bibliques proposées par ses auteur(e)s sont majoritairement d'ordre :

- prophétique sur la présence du Fils de Dieu dans la Bible entière et
- eschatologique sur l'analyse biblique de la fin des temps.

La compréhension de l'analyse des textes proposés fait donc intervenir nécessairement la Foi du lecteur.

Table des matières

Résumé	3
Préliminaires : un code civil et un code pénal	5
Quelle Loi orale ? Quelle loi écrite ?	7
La loi orale, Torah she-be'al peh de Yeshoua	7
La vraie Loi Orale, exclusivement basée sur la «PAROLE» transmise par Dieu	9
La vraie Loi écrite, éclairée par la Rouah Hakodesh	9
A un dieu inconnu, ... un dieu sans l'incarnation de Yeshoua	10
Exode 21:1 à 23:33	13
«Mishpatiyim» ou «Mishpataïm» ? Des lois humaines ou célestes?	13
Quels «mishpatim» trouve-t-on dans cette parasha ?	14
Une question de vocabulaire	15
Les fêtes de l'Éternel	32
Yeshoua le Messie en route pour préparer des demeures célestes	33
Exode 21:1-36	36
Les mishpatim	36
Intégrité de la langue	37
Le pouvoir de la langue de faire périr et de mettre à nu	37
Voici les lois que tu leur «présenteras» <small>וְאֶלָּה, הַמִּשְׁפָטִים, אֲשֶׁר תִּשְׁמַר לִפְנֵיכֶם</small>	37
Les mishpatim pour le bonheur	37
tu leur «présenteras»	38
L'Esprit de la Sh'mita - La libération des esclaves	38
Dieu a prévu ce type de cas pour que chacun puisse réaliser ce qu'est la vraie liberté.	38
Pour la Brit <u>Hadasha</u> , même s'il est bon pour un homme d'être libre, la vraie liberté est en Christ, elle est spirituelle :	38
Ce qui compte plutôt c'est la liberté par rapport au péché.	38
Le «service» de l'homme	39
Le Royaume céleste	39
Avant la chute, Adam était un «esclave», c'est-à-dire un travailleur, un serviteur de l'Éternel	40
Genèse 2 : 5	
L'achat d'un esclave hébreu a un but : racheter son âme et le libérer	41
On ne libère pas quelqu'un qui est en dehors de la Maison d'Israël	42
Le but d'acheter un esclave est de le racheter pour le libérer du séducteur	42
Le créancier - Un point à droite ou un point à gauche? «nasha» créancier séducteur et «nasa» qui accorde une grâce	43
La délivrance, seul ou à deux (Exode 21:3)	43
Les enfants (Exode 21:4)	44
Le «maître» qui a donné à l'homme une femme et des enfants	44

Le poinçon dans l'oreille, «signe» de la consécration d'un Ministère	45
Alors son Maître «le conduira» וְהִגִּישׁוּ vehiggiysho	45
Quel est le signe alors ?	46
L'homme esclave «eved» et la femme esclave «amah» : deux rôles différents (Exode 21:7)	48
L'homme pour la production, la femme pour la re-production	48
La loi du «ayin tahat ayin», «shen tahat shen» ou la fausse «loi du talion»	49
Les villes refuge	49
Le péché volontaire (Exode 21:14)	49
Les malédictions à cause du mépris des parents (Exode 21:15)	50
L'enlèvement (Exode 21:16)	50
Justice de Dieu : Justice sociale, Justice (Exode 21:17)	50
Exode 21:18-19	51
Exode 21:20-22	51
Voir plus haut - loi du talion	51
La citerne, le cœur, lieu caché de l'homme	52
Exode 22:1-31	55
Comment un homme peut-il faire du dégât dans une vigne ou dans un champ ?	55
Le «champ de la moisson» et la «vigne» sont les deux bergeries de Yeshoua	55
Quels sont les dégâts occasionnés ?	56
Le feu, le trouble, les dégâts proviennent toujours de la même source : la langue !	57
Les «dégâts» occasionnés	57
Le feu dans les épines (Exode 22:6)	57
Le voleur (Exode 22:1)	58
De l'argent et des objets (Exode 22:7)	59
De l'argent volé	59
Des objets volés	60
Exode 22:9-15	60
L'abomination : la magie (Exode 22:18)	61
L'abomination : la zoophilie	61
L'abomination : l'idolâtrie	61
La loi sur le comportement par rapport aux «étrangers»	62
Exode 22:21	62
Par rapport aux frères	62
Pas d'intérêt dans les créances. Pourquoi?	62
Le gage : un emprunt	63
Le comportement par rapport à Dieu	63
Exode 23:1-33	64
La Justice	64
Rappel sur l'idolâtrie avant de poursuivre	64

Les fêtes	64
Le malakh : le messager de Dieu - le «Métratron» preuve talmudique de la présence de «deux puissances dans le ciel»	65
Exode 23:24-33	70
Les peuples des nations sont donnés en rançon pour Israël	70
Les 7 esprits démoniaques anti-sionistes	73
Exode 24:1-18	74
Les 74 personnes face à face avec Dieu	74
Le Saint associé au Profane est mortel	74
Le Don de la Torah	75
Haftarah	75
Jérémie 33.25 à 26,	75
Jérémie 34.8 à 22,	75
Esaïe 56.1 à 57.19	75
Psaume 82 (voir document annexe)	75
Brit Hadasha	75
Marc 14.66 à 72	75
Mat5:38-42; 15:1-20;	75
Marc 7:1-23; Ac 23:1-11;	75
JM9:15-22; 10:28-39	75
Avertissement	76
Bibliographie	77
Editions «La Voix de l'Israël Messianique»	78